

5h00

7h00

9h00

11h00

1h00

3h00

*cela fait partie de
notre quotidien*

5h00

7h00

 **CWB** RAPPORT ANNUEL 2003-2004

9h00

11h00

1h00

3h00

Vision

D'unir les producteurs
de l'Ouest canadien
comme étant un leader
du commerce de grain
dans le monde.

Mission

La CCB commercialise
et fournit des produits
et services de qualité
de façon à obtenir
les meilleurs résultats
pour nos propriétaires,
les producteurs de grain
de l'Ouest canadien.

Table des matières

Message du président du conseil d'administration et du président-directeur général	deux
Cela fait partie de notre quotidien	quatre
La régie de la Commission	seize
Activités de la CCB : faits saillants	
Conseil d'administration dirigé par les producteurs	
L'équipe de direction	
Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation	vingt-huit
Blé	
Blé dur	
Orge de premier choix	
Orge fourragère	
États financiers	cinquante et un
Notes complémentaires	
Glossaire des termes financiers	

La CCB vend du blé et de l'orge de l'Ouest au Canada et dans le reste du monde.

Tout le produit des ventes moins les frais de mise en marché est redistribué aux producteurs de blé et d'orge. La CCB est dirigée par un conseil d'administration de 10 membres élus et de cinq administrateurs désignés. Jouant son rôle à la fois de marchand de grain mondial et de prestataire de devises étrangères à la balance des comptes du Canada, la CCB permet aux producteurs de blé et d'orge des Prairies de se mesurer aux principaux acteurs du marché du grain dans le monde.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001	1999-2000
État des résultats des comptes de mise en commun (en millions de dollars)					
Produits	4 136,2 \$	3 339,9 \$	4 379,2 \$	4 220,9 \$	4 457,2 \$
Coûts directs	369,7	318,7	384,5	350,5	317,8
Produits d'exploitation nets	3 766,5	3 021,2	3 994,7	3 870,4	4 139,4
Autre produits	161,1	132,7	188,5	179,9	178,7
Intérêts créditeurs nets	56,1	54,8	91,6	75,2	71,0
Frais administratifs	(67,6)	(54,1)	(50,4)	(66,4)	(63,8)
Organismes de l'industrie du grain	(1,8)	(1,8)	(1,7)	(1,7)	(1,7)
Bénéfices distribuables	3 914,3 \$	3 152,8 \$	4 222,7 \$	4 057,4 \$	4 323,6 \$
Livraisons des producteurs (en milliers de tonnes)					
Blé	12 376	8 696	13 331	13 961	16 427
Blé dur	3 080	3 804	3 246	3 665	3 976
Orge de premier choix	2 138	891	2 205	2 273	2 554
Orge fourragère	844	40	54	454	672
Total	18 438	13 431	18 836	20 353	23 629

Message du président du conseil d'administration et du président-directeur général



La campagne agricole 2003-2004 a été une année de renouvellement.

Après deux années consécutives marquées par une forte diminution des récoltes en raison de la sécheresse et des sauterelles dans bien des secteurs de l'Ouest canadien, les agriculteurs ont démontré leur capacité à faire face aux nombreuses difficultés.

Les conditions favorables qui ont prévalu durant la moisson dans une grande partie de l'Ouest canadien ont permis à bon nombre d'agriculteurs de produire une récolte de grande qualité. Comme toujours, les agriculteurs ont profité au maximum de la période de beau temps que la nature leur offrait. Plus de 90 pour cent de la récolte de blé de printemps s'est classée en grade 1 ou 2, soit bien au-delà des 65 pour cent de la moyenne. La teneur moyenne en protéines a été élevée, et bien des agriculteurs étaient extrêmement satisfaits de la qualité de leur produit.

Les responsables des ventes à la CCB sont entrés en action rapidement pour faire la mise en marché des récoltes de la meilleure qualité obtenues dans la dernière décennie. Les objectifs d'exportation du blé, du blé dur et de l'orge étaient fixés à 16 millions de tonnes. Le manque de pluie à certains endroits nous a forcé à établir cet objectif sous la moyenne des dix dernières années, qui était de 19,5 millions de tonnes, mais ce niveau était le double de l'objectif de l'année précédente, où la sécheresse avait fait des ravages. La CCB a dépassé cet objectif d'exportation et vendu 16,6 millions de tonnes de grains et autres produits à plus de 70 pays. Ici, au pays, plus de deux millions de tonnes de grains ont été vendus aux acheteurs canadiens. En bout de ligne, les produits tirés des ventes totales ont grimpé pour atteindre 4,1 milliards de dollars, soit une hausse par rapport aux 3,3 milliards de dollars de l'année précédente.

La CCB compte aussi d'autres accomplissements à son crédit en 2003-2004.

- Elle a réalisé des économies sur le transport grâce à la combinaison de rabais sur le transport et l'entreposage aux silos terminaux, les pénalités financières de la CCB pour non-exécution d'engagements et dépôt d'offres se sont élevées à plus de 51 millions de dollars en 2003-2004, soit une augmentation importante par rapport aux 34 millions de dollars économisés en 2002-2003 et aux 41 millions de dollars en 2001-2002. Les gains réalisés en primes de célérité, qui sont versées à la CCB lorsque des navires quittent le port avant le moment prévu, ont aussi été impressionnants, totalisant un montant record de 15 millions de dollars redistribués aux agriculteurs.
- On a connu une année de progrès dans les échanges commerciaux. Tout d'abord, les tarifs douaniers potentiels sur le blé dur importé aux États-Unis ont été levés, et ensuite, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a proclamé que la CCB était un partenaire commercial loyal, à la suite d'une enquête approfondie des États-Unis. Il faut maintenant axer nos efforts sur deux secteurs : le nouvel accord cadre de l'OMC pour le cycle de négociations de Doha qui menace les garanties de paiement et d'emprunt de la CCB, et l'élimination du tarif douanier sur les importations de blé de printemps par les États-Unis.
- Une nouvelle option de paiement anticipé à 100 pour cent pour le blé et l'orge a été mise au point, conformément à l'engagement de la CCB à fournir une alternative aux agriculteurs. Des changements ont aussi été apportés aux contrats à prix fixe et sur base, qui les rendent plus faciles d'utilisation.
- La CCB s'est portée à la défense du droit des agriculteurs de choisir le mode de commercialisation de leurs propres récoltes, en réponse à une campagne du gouvernement de l'Alberta visant un marché-test ouvert.
- La CCB a été restructurée, ce qui lui a permis de se positionner pour l'avenir en réduisant ses frais et en plaçant les personnes compétentes aux postes les

plus appropriés. Grâce à la restructuration des effectifs et des services, les besoins changeants des agriculteurs seront au premier plan dans notre modèle d'organisation.

- Monsanto a décidé d'abandonner son projet de blé Roundup Ready après que la CCB et d'autres organismes de l'industrie ont soulevé leurs objections au nom des agriculteurs.

À la lecture du présent rapport annuel, vous en apprendrez davantage sur d'autres réussites, à commencer par le récit personnel d'un agriculteur concernant sa récolte et en terminant par une description plus détaillée des activités quotidiennes de l'organisation de commercialisation qui travaille pour tous les producteurs de blé et d'orge des Prairies.

En profitant des excellentes conditions météorologiques qui ont présidé à la récolte après deux années difficiles de suite, la majorité des agriculteurs des Prairies ont fait la preuve que succès est souvent synonyme de détermination. À titre d'organisation de commercialisation de leurs produits, la CCB endosse totalement cette mentalité et peut être fière de sa longue liste de réalisations. Nous voulons saluer les agriculteurs qui ont rendu ces réalisations possibles et le personnel qui a travaillé d'arrache-pied dans un effort commun pour atteindre un même objectif.



Ken Ritter
Président du conseil d'administration



Adrian Measner
Président-directeur général

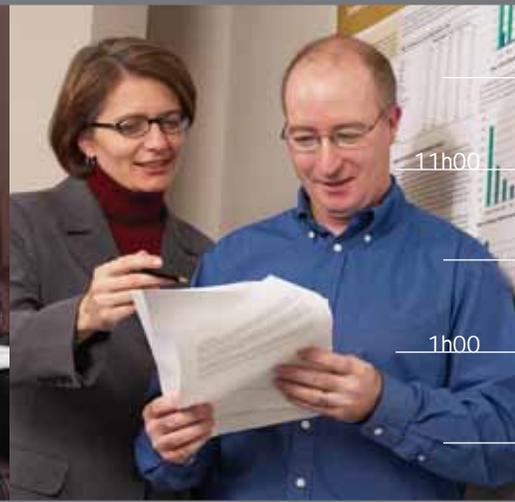
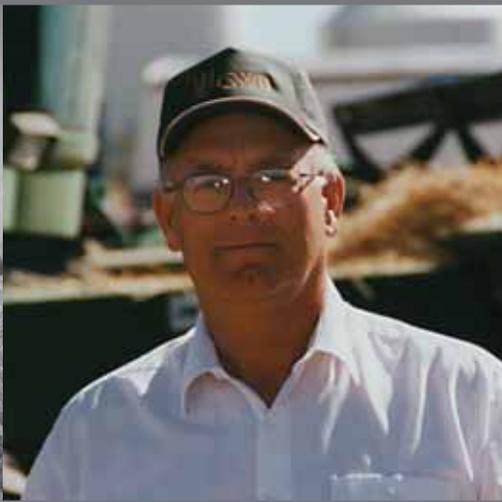
Introduction



cela fait partie de notre quotidien

La liste des réalisations des agriculteurs et de leur organisation de commercialisation, la CCB, en 2003-2004 est longue et a de quoi impressionner.

*Mais ces réalisations sont monnaie
courante dans notre industrie.*



Les agriculteurs ont souvent fait preuve de persévérance face à des conditions de marché difficiles et à des contraintes financières que d'autres pourraient trouver trop lourdes. Au cours de la saison de semis et de récolte, ils ont souvent connu des journées de travail qui débutent à l'aube et qui se poursuivent tard dans la nuit, une réalité qu'ils considèrent normale.

Ce ne sont pas seulement les agriculteurs eux-mêmes qui doivent passer ce test d'endurance. En général, c'est toute la famille qui doit mettre l'épaule à la roue, travaillant côte à côte pour produire une récolte ou pour l'engranger avant que la météo ne fasse des siennes. Souvent, la famille prend ses repas au champ et les nuits de sommeil sont raccourcies au cours de ces périodes de stress intense. Mais les agriculteurs considèrent que ce genre d'engagement fait partie de la vie. Il faut faire le travail, donc on le fait, et c'est ainsi chaque jour dans la vie des producteurs de l'Ouest canadien.

La CCB partage le même esprit de détermination et le même désir de réussir à atteindre ses objectifs. Chaque jour, elle dessert les agriculteurs, communique avec les clients et élabore des plans. Certains résultats passent sous silence, d'autres bénéficient d'une plus grande attention. Mais chacun des efforts déployés vise un seul et même but : obtenir la valeur maximale pour le blé et l'orge grâce à une mise en marché efficace au Canada et dans plus de 70 pays à la grandeur de la planète.

Les journées sont souvent longues, sur la ferme comme à la CCB, mais les agriculteurs des Prairies et leur agence de commercialisation abattent chaque jour une bonne besogne.

Les pages suivantes présentent cinq exemples d'accomplissements. Bien que chaque succès soit monnaie courante dans l'industrie céréalière de l'Ouest canadien, ces réalisations sont loin d'être ordinaires.

L'histoire d'Howard

Howard Vincett n'a que faire des remarques qui laissent penser qu'une journée de travail de 17 heures dépasse les obligations du céréaliculteur de l'Ouest canadien.

« Des journées comme celles-là, j'en ai vécu toute ma vie », raconte le fermier de 49 ans, pendant qu'il remplit son réservoir de diesel dans la cour à côté de la maison où il a grandi, à cinq milles à l'est de Forestburg (Alberta).



Vincett fait allusion à la « tradition annuelle » qui veut que les producteurs de blé et d'orge de l'Ouest canadien passent leur temps, nuit et jour, dans leurs champs durant la saison de la récolte, et ce, des semaines durant.

« C'est tout simplement le genre d'effort qu'on doit investir pendant la moisson, ajoute-t-il, à défaut de quoi la météo peut virer à l'orage et on peut perdre une belle récolte ».

Ce genre d'effort et de détermination a certainement été profitable pour Vincett à l'automne 2003. Presque tous les grains de blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) qu'il a semés sur ses 3 000 acres de ferme ont été classés de grade 1 et la teneur en protéine moyenne dépassait les 17 pour cent.

« On a connu une saison exceptionnelle sur le plan de la qualité et j'ai obtenu quelques-uns de mes meilleurs échantillons jusqu'à ce jour. On ne peut rien faire contre le mauvais temps, mais il faut être prêt quand la météo est favorable, et cela veut dire qu'il ne faut pas arrêter tant que le dernier voyage n'est pas engrangé ».

Mais M. Vincett n'est pas le seul à travailler de longues journées durant. Toute la famille, y compris sa conjointe Cindy, son frère et son associé Ken, sa belle-soeur Val et ses deux fils, Evan (22 ans) et Steven (20 ans), travaillent ensemble du lever du soleil jusqu'au crépuscule, pour terminer la récolte d'un champ avant de passer au suivant.

Les fins de semaine, quand les deux plus jeunes Vincett arrivent de l'université et du collège pour donner un coup de main,

ils passent souvent l'heure du dîner et du souper au champ, avec le hayon arrière de la camionnette qui leur sert à la fois de table et de chaise. Pendant que Cindy se dépêche d'aller chercher des pièces de rechange pour la machinerie, Howard remplit de carburant une moissonneuse-batteuse à l'arrêt et Ken en conduit une autre. Dès que la réparation est faite, la moissonneuse-batteuse reprend du service et Cindy grimpe dans la cabine pour commencer à faire le tour du champ en cercle derrière Ken.

Le temps qui n'est pas passé sur la ferme familiale est consacré au Battle River Producer Car Group, une installation d'expédition que Vincett a fondée en 2003 avec une douzaine d'autres producteurs de la région et qui leur permet de charger localement les wagons des producteurs.

Et, comme toujours, il planifie l'avenir.

« Je pense déjà à ce que je vais semer le printemps prochain, et je fais des plans à long terme, je prévois l'équipement qu'il me faudra et le matériel que je devrai acheter. »

Quand on lui demande s'il ne rêve jamais à un travail de neuf à cinq, avec des heures de travail régulières et un chèque de paye assuré, sa réaction est sans équivoque.

« C'est le seul mode de vie que je souhaite; je ne pourrais pas m'imaginer à travailler entre quatre murs toute la journée, dit-il. La terre que je cultive est ici depuis des milliers et des milliers d'années et le fait d'en prendre soin me donne le sentiment d'être utile à la société. »



Engranger l'une des récoltes de la plus haute qualité de l'Ouest canadien...

*cela fait partie de
notre quotidien.*



Beaucoup d'agriculteurs... une seule voix

Recevoir un courriel est devenu une partie si normale du travail quotidien de la Commission que cela ne fait généralement pas beaucoup de remous. Mais de temps en temps, un message nous parvient dans le courrier, qui peut bouleverser toute une journée. Pour Patty Rosher, chef de programme de la CCB, ce jour était le 10 mai 2004.

« C'était une si bonne nouvelle, et si imprévue, que j'ai dû lire le message deux fois », explique Mme Rosher, qui gère le dossier de la biotechnologie à la CCB.



Le message qui a causé une réaction si vive chez Mme Roshier concernait un communiqué de presse émis par Monsanto et indiquait que le conglomérat de recherche mettait fin à ses efforts en vue de commercialiser le blé Roundup Ready, à cause du manque généralisé de soutien de l'industrie.

Monsanto avait travaillé à la mise au point d'un blé génétiquement modifié (GM) résistant à l'herbicide Roundup Ready de la compagnie depuis 1997. Rapidement, des craintes se sont fait sentir dans l'ensemble de l'industrie concernant l'adoption prématurée de cette variété de blé et des clients de marchés représentant plus de 87 pour cent des acheteurs de blé de la CCB ont fait valoir leurs objections à l'achat de blé GM.

La CCB a constamment maintenu sa position selon laquelle aucune variété de blé GM ne devrait être mise en marché tant que certaines conditions ne seraient pas satisfaites, la plus importante étant qu'elle représente un bénéfice économique net pour les agriculteurs. L'analyse menée par des économistes agricoles de l'Université de la Saskatchewan a démontré que le blé Roundup Ready ne passait pas le test du rapport coûts-avantages.

La CCB a joint ses forces à celles d'autres organisations agricoles du Canada et s'est employée à faire passer un message clair à Monsanto : le blé Roundup Ready ne devait pas être commercialisé.

« Nous craignons qu'en perdant nos marchés, l'industrie canadienne du blé soit mise en péril, explique Bill Nicholson, membre du conseil d'administration de la CCB et principal défenseur du milieu de l'agriculture concernant le dossier des GM. Les agriculteurs craignaient de perdre leur gagne-pain. »

D'autres préoccupations ont bientôt fait surface, lorsqu'un examen mené par l'agronome Mike Grenier de la CCB a fait la preuve que le blé Roundup Ready aurait des effets négatifs sur les systèmes de culture avec travail réduit du sol ou sans labour. Les constatations de M. Grenier ont été confirmées lorsqu'une étude indépendante de chercheurs de l'Université du Manitoba a abouti aux mêmes conclusions.

« Le blé Roundup Ready s'avérait être une mauvaise idée à bien des points de vue, explique Mme Roshier. Nous ne sommes pas opposés aux avantages que la biotechnologie peut apporter dans l'avenir, mais nous voulions que Monsanto reconnaisse les risques pouvant résulter de l'adoption du blé Roundup Ready présentement. »

C'est un message que Monsanto semble avoir compris. Le 18 juin 2004, Monsanto a annoncé qu'elle retirait toutes les demandes d'homologation du blé Roundup Ready au Canada, une étape nécessaire pour la mise en marché d'une nouvelle variété de blé.

Mais Patty Roshier n'a pas eu beaucoup de temps pour savourer cette nouvelle. La CCB et d'autres organisations d'agriculteurs ont tout de suite entamé conjointement le processus pour faire des pressions auprès du gouvernement du Canada afin qu'il ajoute une analyse de rentabilité économique au processus d'homologation, qui protégerait les intérêts des producteurs si l'introduction de nouvelles variétés de GM était envisagée à l'avenir.

« Nous ne sommes pas du tout contre la biotechnologie, affirme Mme Roshier. De nouvelles variétés de produits peuvent être mises au point ayant des avantages certains sur le plan de la transformation, des qualités nutritionnelles ou du point de vue agronomique et qui sont rentables pour les agriculteurs. »

Une seule voix pour défendre les agriculteurs...

*cela fait partie de
notre quotidien.*

Grain à vendre, 24 heures sur 24

Il n'est pas rare pour Darrell Bushuk d'entendre sonner son téléphone à 3 heures du matin.

Le cadre supérieur en marketing pour l'Asie-Pacifique reçoit souvent des appels tôt le matin de pays en bordure du Pacifique, qui ont 13 heures d'avance sur l'heure normale du Centre.

« Étant donné qu'un seul appel peut faire toute la différence entre faire une vente et la perdre, je considère simplement que me faire réveiller à toute heure de la nuit fait partie de ma journée de travail », explique Bushuk.



Bushuk dirige un groupe d'experts des ventes de la CCB qui se spécialise dans le service au marché asiatique. À Winnipeg, Bushuk travaille conjointement avec des cadres en marketing, Don Bonner et Derek Sliworsky, qui fixent les stratégies de vente et de marketing pour l'exportation du blé et de l'orge de l'Ouest canadien vers les pays de l'Asie et du littoral du Pacifique, en accordant une attention toute particulière à la Chine et au Japon, deux des acheteurs les plus appréciés de la CCB. Le trio discute également des possibilités de vente immédiates avec Haiguang Shi, directeur général du bureau de la CCB à Beijing, et avec David Iwaasa, directeur général du bureau de la CCB à Tokyo.

Bushuk estime que l'efficacité de son équipe repose sur sa capacité à assurer un service personnalisé à sa clientèle au jour le jour. Les statistiques récentes des ventes montrent que les choses vont bon train.

Cette année, la Chine a été le principal acheteur étranger de blé de l'Ouest canadien, ses achats représentant quelque 500 millions de dollars de revenus pour les agriculteurs. Près de 1,5 million de tonnes de blé ont été vendues là en 2003-2004, soit un gain par rapport à 185 000 tonnes à peine en 2002-2003. Des volumes importants d'orge de l'Ouest canadien ont aussi été vendus en Chine, 332 000 tonnes ayant été exportées cette année, alors qu'ils ne représentaient que 81 000 tonnes en 2002-2003.

La plus grande partie du blé et de l'orge importés par la Chine est achetée par la Société chinoise d'import-export de céréales, oléagineux et aliments (COFCO). L'établissement et le maintien de relations commerciales avec les représentants de la COFCO constituent une préoccupation majeure pour la CCB, qui a

entretenu une association étroite avec ce géant consommateur de céréales depuis 1961.

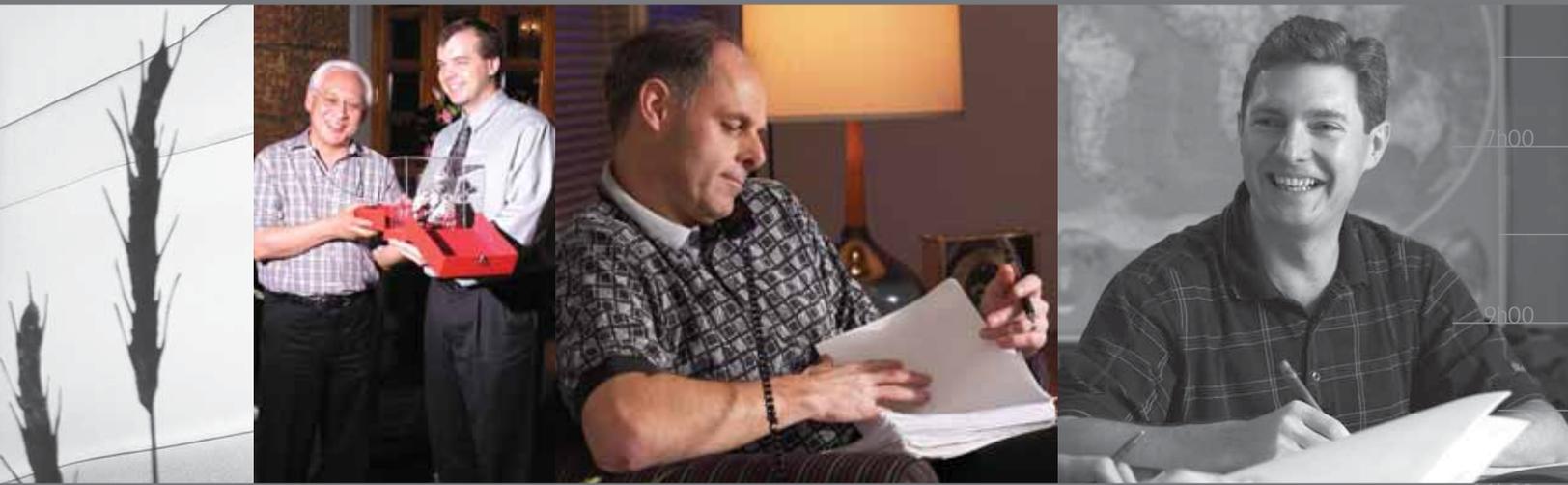
« Nous sommes quotidiennement en contact direct avec la COFCO, déclare Haiguang Shi, directeur général du bureau de la CCB à Beijing. De fait, nos bureaux sont situés à l'intérieur même de l'édifice de la COFCO. »

Le personnel de Winnipeg voyage aussi régulièrement à l'étranger pour rencontrer en personne des clients et tenir des colloques. De plus, près de 3 500 professionnels de l'industrie de la Chine ont participé à des cours de l'Institut international du Canada pour le grain (IICG), financés par la CCB, depuis l'inauguration de l'organisme d'enseignement en 1972.

Ces contacts sont essentiels pour assurer l'avenir des exportations de blé et d'orge de l'Ouest canadien, puisque l'on s'attend à ce que la Chine achète encore davantage de céréales dans les années à venir. Avec une économie dont la croissance est l'une des plus rapides au monde, les utilisateurs de la Chine auront des revenus de plus en plus élevés à dépenser sur des aliments de choix et de la bière brassée à partir de céréales de qualité supérieure de l'Ouest canadien.

Présentement le pays le plus peuplé au monde, la Chine devrait voir sa population continuer à augmenter de 12 millions de personnes par année et atteindre 1,66 milliard d'habitants en 2045.

« Une population plus nombreuse signifie une clientèle plus importante, explique M. Bushuk. Le personnel de la CCB continuera de fournir un service personnalisé à ses clients actuels, tout en explorant de nouveaux contacts. »



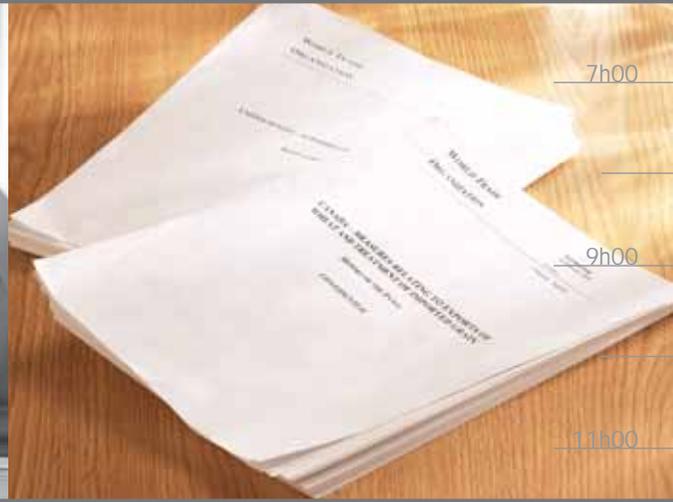
Vendre 1,8 million de tonnes de céréales de l'Ouest canadien à la Chine...

*cela fait partie de
notre quotidien.*



Défendre les droits commerciaux des producteurs

Il y a six cahiers noirs empilés sur le bureau de Jim McLandress, avocat général de la CCB. Les 400 pages de chacun de ces cahiers sont remplies des notes manuscrites de l'avocat et racontent l'histoire de la bataille que mène la CCB pour protéger les producteurs céréaliers de l'Ouest canadien des mesures de harcèlement commercial lancées par les États-Unis.



« Ces cahiers de notes sont la meilleure façon pour moi de garder à l'esprit la liste interminable des mémoires juridiques, présentations, courriels, conférences téléphoniques et notes qui ont trait à ce dossier et aux autres dont je suis responsable, explique Me McLandress. J'ai écrit plus de 2 000 pages de notes pour ma propre information – et cela n'inclut pas les documents officiels que nous avons rédigés. »

La plus récente bataille engagée par la CCB faisait suite à une requête du gouvernement des États-Unis demandant qu'un Organe de règlement des différends (ORD) de l'Organisation mondiale du commerce soit établi afin d'enquêter sur les allégations selon lesquelles la CCB avait agi de façon déloyale dans les négociations à l'exportation.

L'enquête de l'ORD, échelonnée sur un an, a nécessité bien des heures de travail intensif de la part de Me McLandress et d'une équipe d'experts en échanges commerciaux de la CCB, notamment Victor Jarjour, vice-président, Planification stratégique et politiques de la Commission, et Dave Simonot, cadre en marketing, Politique et planification des ventes, ainsi que Charray Dutka, conseiller en politiques.

Larry Hill, qui est membre du conseil d'administration de la CCB, a également joué un rôle clé dans la défense des droits des agriculteurs en matière d'échanges commerciaux, parcourant toute la partie nord des États-Unis afin de promouvoir l'accès aux échanges commerciaux au nom des agriculteurs de l'Ouest canadien.

« C'est un enjeu complexe et pour présenter des arguments convaincants, il faut examiner attentivement tous les aspects d'un dossier », explique M. Hill.

Ce souci du détail semble avoir porté fruit. Le 6 avril 2004, le comité de règlement des différends de l'OMC a envoyé un

rapport écrit qui exonérait la CCB des allégations de pratiques commerciales déloyales avancées par les Américains.

L'OMC souligne que le fait que la CCB est dirigée par des agriculteurs de l'Ouest canadien l'incite à obtenir le maximum de revenus pour ses exportations de grains. Le comité conclut également que la CCB agit dans les faits d'une façon loyale et ne travaille que dans l'intérêt des agriculteurs.

Malheureusement, les États-Unis n'ont pas lâché le morceau si facilement puisqu'ils ont rapidement interjeté appel de la décision initiale de l'OMC.

« Cela devient fastidieux à la longue, explique Me McLandress. Notre équipe travaille d'arrache-pied. On gagne. Mais avant qu'on ait le temps de se retourner, les Américains sont encore aux barricades. »

Il a fallu attendre encore quatre mois pour avoir une victoire finale, car le tribunal d'appel de l'OMC devait enquêter sur la demande d'appel. Le 30 août 2004, la CCB apprenait que le tribunal d'appel de l'OMC avait débouté l'appel des États-Unis.

Mais ce n'est pas tout. Le rôle de la CCB dans la défense des droits commerciaux des producteurs de l'Ouest canadien ne s'est pas arrêté avec la dernière décision de l'OMC. La CCB continuera de faire des pressions pour l'élimination des tarifs sur le blé de printemps importé aux États-Unis et pour la protection des droits en matière de commerce durant les prochaines négociations à l'OMC.

« Se battre pour le droit de négocier des agriculteurs, c'est le prix à payer pour être en affaires, du moins dans un avenir prévisible, indique Me McLandress. Les agriculteurs devront continuer à protéger leurs propres intérêts par l'entremise de la CCB. »

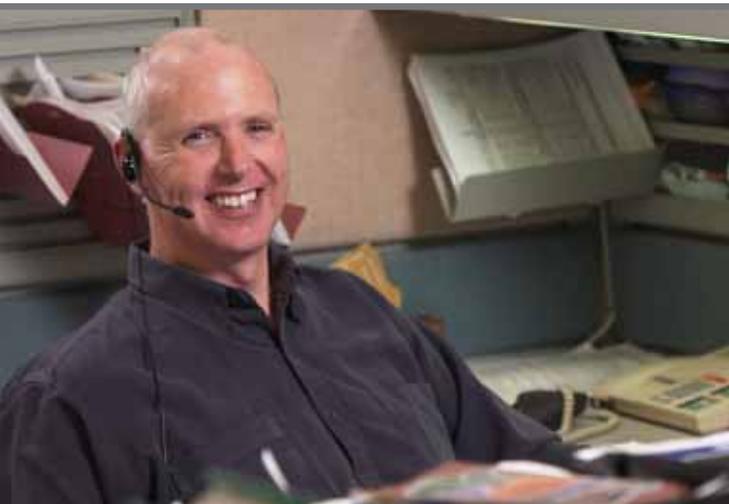
Se battre pour défendre nos droits commerciaux...

*cela fait partie de
notre quotidien.*

« Fait au Canada », une étiquette de qualité

Lorsque Jim Thompson a raccroché le téléphone, il savait que la négociation avait réussi, parce que les deux parties en tireraient quelque chose de positif.

« C'est un bon marché pour le client et c'est une excellente publicité pour les agriculteurs de l'Ouest canadien, explique le cadre supérieur en marketing pour les produits du blé sur le marché intérieur et à l'exportation. Qu'est-ce que l'on pourrait souhaiter de plus pour une nouvelle entreprise commerciale? »



Thompson parle de l'accord conclu en avril 2004 entre la CCB et ADM Milling (Canada), qui prévoit que ce géant de la mouture et de la transformation imprimera une image de marque toute nouvelle de la CCB sur les sacs de farine exportés vers l'Asie. Le nouveau symbole, conçu par la graphiste de la CCB, Barbara Chabih, fusionne des épis de blé à une feuille d'érable et proclame fièrement que le blé canadien est le meilleur (*Meilleur blé du Canada*).

« Les utilisateurs considèrent que le grain de l'Ouest canadien est synonyme de qualité supérieure, donc de plus en plus d'acheteurs de blé et d'orge sont intéressés à utiliser cette information comme outil de marketing sur leurs produits », ajoute M. Thompson.

Cette étiquette est intéressante non seulement pour les minoteries mais aussi pour les boulangeries commerciales. Les producteurs de produits de détail profitent aussi de la valeur de l'image de marque de l'Ouest canadien pour les produits finaux. CO-OP, producteur d'un mélange à pain qui a été mis en marché dans des épiceries asiatiques, étiquette ses sacs comme contenant du blé de l'Ouest canadien à 100 pour cent.

Flourbin, un fournisseur de farine à pain maison dont le siège social se trouve en Grande-Bretagne, offre à ses clients de la farine Canada Best et de la farine de blé entier Canadian Brown, les deux étant commercialisées comme étant des ingrédients de qualité supérieure, à haute teneur en protéine, qui valent une prime allant jusqu'à 1,72 \$ le kilogramme.

En Pologne, le fabricant de pâtes alimentaires Danuta a embauché l'actrice Sophia Loren comme porte-parole de sa

gamme de produits « Malma », dont la publicité mentionne aussi qu'elle est fabriquée à 100 pour cent de blé dur ambré du Canada.

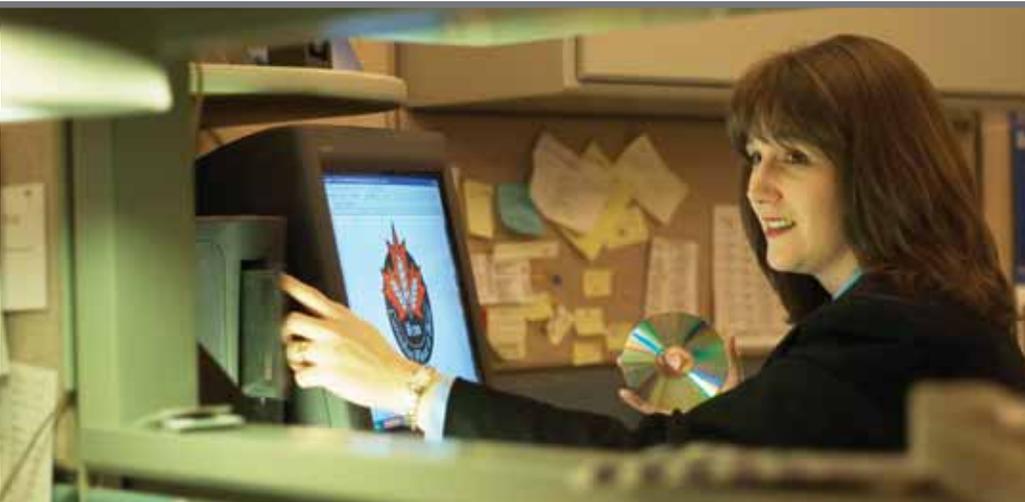
À l'échelle internationale, les consommateurs de bière aussi suivent la mouvance de « l'image de marque ». La bière Tsingtao, embouteillée par la brasserie la plus importante de la Chine et exportée vers plus de 40 pays, représente 80 pour cent des exportations totales de bière chinoise. Le site Web de marketing de la bière Tsingtao souligne le fait que toutes les bouteilles de bière contiennent au moins 50 pour cent d'orge brassicole du Canada.

Selon M. Thompson, ces producteurs tirent le maximum de l'énoncé voulant que « c'est ce qui est à l'intérieur qui compte ».

« Ces producteurs de farine, de pâtes alimentaires et de bière connaissent la perception des utilisateurs concernant la qualité supérieure constante du blé et de l'orge de l'Ouest canadien. Cela représente un avantage tangible pour les agriculteurs puisque la demande pour leur produit est forte. »

Selon M. Thompson, les produits qui portent l'image de marque de la CCB n'en sont encore qu'au seuil du marché potentiel qui s'ouvre à eux. Des discussions sont présentement en cours pour que le nouveau symbole soit apposé sur les sacs de farine pour le marché intérieur et sur les produits finaux.

« Il faudra peut-être du temps pour se tailler une place de choix, mais nous engageons la course avec un produit d'une qualité si élevée et reconnue que je n'ai aucun doute sur nos chances de succès. »



Ajouter de la valeur en apposant le symbole d'origine de l'Ouest canadien...

*cela fait partie de
notre quotidien.*

cela fait partie de notre quotidien



La régie de la Commission

La section suivante présente les faits saillants des activités de la CCB, le conseil d'administration dirigé par les producteurs, la structure des comités et l'équipe de direction.

Activités de la CCB : faits saillants

Le rendement de la Commission canadienne du blé (CCB) se mesure à l'aune de ses réalisations sur quatre plans distincts : producteurs, clients, mandat et entreprise.

PRODUCTEURS

Objectif stratégique : Répondre aux besoins commerciaux des producteurs et par là gagner leur soutien en établissant la crédibilité de la CCB.

INITIATIVES

- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de gestion des relations avec les clients de la CCB.
- Utiliser le commerce électronique pour améliorer les services aux producteurs.
- Renforcer chez les producteurs la compréhension et la reconnaissance de la valeur du système de marketing de la CCB.
- Améliorer encore les options de paiement anticipé (OPA) de la CCB.
- Raffiner la politique de livraison de la CCB.
- Poursuivre la mise au point d'une stratégie de la CCB pour le marketing de l'orge fourragère.
- Fournir de nouveaux services de transport et de marketing aux producteurs et aux groupes d'intérêts en agriculture.
- Évaluer les possibilités de fournir aux producteurs une plate-forme (électronique) qui servirait à la création et à l'enregistrement de plans environnementaux pour les fermes et de plans de sécurité alimentaire sur les fermes.
- Mettre au point des outils de mesure du rendement d'entreprise et de transmission des résultats.
- Examiner le modèle d'affaires de la Commission afin d'assurer l'harmonisation avec le plan à long terme et l'optimisation des ressources.

RÉALISATIONS

- Élaboration d'un système d'information rapide en direct pour les agriculteurs et les compagnies céréalières.
- Augmentation à 36 du nombre d'agents de service de la CCB. Les agents de service sont chargés des tâches administratives, de la passation de marchés et de la prestation de services aux producteurs.
- Offre de contrats par voie électronique aux compagnies céréalières.
- Mise en œuvre d'un programme à grande échelle de contrats à prix fixe pour le blé dur.
- Élargissement de l'option d'établissement des prix anticipé afin d'englober l'orge brassicole.
- Lancement d'un programme pilote d'option d'établissement des prix anticipé pour le blé dur.
- Amélioration des programmes de contrats à prix fixe pour le blé et l'orge afin de permettre la tarification ciblée et les échanges pour les cours à terme des contrats sur base.
- Établissement de deux périodes de mise en commun pour l'orge fourragère. Détermination des sources d'approvisionnement en orge fourragère par les agriculteurs dans le cadre de contrats à livraison garantie au lieu des contrats de livraison de série A, B et C.
- Mise en œuvre d'un programme visant à faciliter la livraison du blé Alsen à partir du producteur.
- Élaboration et mise en œuvre d'outils de mesure du rendement d'entreprise et de transmission des résultats sur les objectifs à long terme de la CCB.
- Restructuration de la Commission qui a permis d'en accroître l'efficacité et l'efficience et a assuré l'harmonisation de l'organisation en vue de la réalisation du plan à long terme.

Activités de la CCB : faits saillants

CLIENTS

Objectif stratégique : Intéresser, établir et maintenir de nouveaux marchés en offrant des produits et des services de qualité aux clients du monde entier.

INITIATIVES

- Examiner le système de contrôle de la qualité afin d'optimiser sa valeur.
- Encourager l'augmentation de l'approvisionnement en orge brassicole afin de saisir les possibilités commerciales prévues.
- Assurer un leadership dans le dossier de la salubrité des aliments.
- Assurer un leadership dans le dossier de la biotechnologie appliquée au blé et à l'orge.
- Élargir les services financiers en matière de commerce.
- Améliorer les relations avec les clients.
- Consolider les ententes contractuelles de manutention du grain de la CCB.

RÉALISATIONS

- Enrichissement de la base de données sur l'orge brassicole offerts et sélectionnés afin de fournir une meilleure information pour le marketing.
- Tenue d'un certain nombre de rencontres avec des producteurs d'orge brassicole à l'hiver 2003-2004. Discuté la gestion agricole, l'ouverture de marchés pour de nouvelles variétés, les modalités des contrats de sélection et de livraison, et l'expansion des possibilités commerciales.
- Participation à un certain nombre de réunions de suivi et préparation d'articles pour *Info-Malt* et *Info-Céréales* afin de promouvoir de bonnes pratiques de gestion de l'orge de brasserie.
- Tenue de consultations et de groupes de réflexion avec les intervenants de la chaîne d'approvisionnement en orge brassicole afin de s'entendre sur la mise en œuvre d'un système de paiement pour l'orge brassicole qui correspond mieux à la qualité du produit.

- Réussite des tests de développement de produits au Centre canadien des techniques de l'orge de brasserie (CMBTC), en partenariat avec des clients chinois, ensuite entrepris un contrat de production sur 150 000 acres d'orge CDC Copeland afin d'en garantir l'approvisionnement en réponse à la demande commerciale prévue.
- Collaboration avec d'autres organisations agricoles pour demander au gouvernement du Canada d'ajouter une analyse de rentabilité au processus d'homologation réglementaire pour les nouveaux produits de l'agriculture.
- Collaboration avec des partenaires industriels afin de terminer un guide de salubrité alimentaire pour le producteur agricole. Définition d'un modèle de salubrité alimentaire sur la ferme et après la sortie de l'exploitation agricole pour les grains, les oléagineux et le secteur des cultures spéciales.
- Préparation et présentation de matériel de communication destiné aux clients soulignant l'excellente réputation dont jouit le Canada présentement en matière de salubrité des aliments.
- Communication d'une position ferme concernant les effets négatifs potentiels du blé Roundup Ready pour les producteurs, l'industrie et le gouvernement, qui a contribué à la décision de Monsanto de retirer toutes ses demandes d'homologation de cette variété de blé au Canada.
- Soutien renouvelé pour les efforts de la Farmer Rail Car Coalition, une coalition d'agriculteurs, en vue de l'acquisition des wagons-trémies du gouvernement fédéral.
- Conclusion positive d'un projet pilote prévoyant la sélection directe des expéditions d'orge brassicole de la variété CDC Copeland dans les wagons des producteurs en vertu de contrats pour le développement du marché. S'appuyant sur les résultats positifs de ce projet pilote, la CCB envisage l'expansion prudente de la sélection directe à bord des wagons des producteurs, et dans le cadre d'alliances stratégiques avec les compagnies de manutention au cours des deux prochaines années.

MANDAT

Objectif stratégique : Consolider le mandat à long terme de la CCB au Canada et son soutien ou acceptation sur les marchés internationaux.

INITIATIVES

- Créer une interface plus solidaire avec les intervenants fédéraux, provinciaux et locaux.
- Consolider la position de la CCB dans le cadre des ententes commerciales internationales.

RÉALISATIONS

- Création d'un secteur des relations avec les gouvernements favorisant un soutien du mandat de la Commission.
- Prestation de conseils aux négociateurs gouvernementaux sur plusieurs aspects relatifs aux négociations à l'Organisation mondiale du commerce.
- Pressions exercées sur le gouvernement afin qu'il poursuive des négociations commerciales bilatérales dans des marchés clés.

ENTREPRISE

Objectif stratégique : Atteindre l'excellence dans les programmes et services relatifs aux ressources humaines et aux opérations financières, à la technologie de l'information et aux autres aspects de l'organisation susceptibles d'appuyer ou d'améliorer la bonne marche des affaires de la CCB.

INITIATIVES

- Élaborer et mettre en œuvre un plan de ressources humaines.
- Utiliser pleinement la technologie disponible pour favoriser l'efficacité, l'efficacité et l'évolution de la Commission.

RÉALISATIONS

- Élaboration d'une stratégie pluriannuelle détaillée pour les ressources humaines qui vise surtout la disponibilité des effectifs et des programmes de ressources humaines nécessaires à la CCB pour mener à bien son plan à long terme.
- Élaboration et mise en branle d'une initiative portant sur les qualifications de base de tout le personnel de l'organisation.

- Amorce d'un examen global de l'ensemble des programmes de rémunération et d'avantages sociaux de l'organisation.
- Élaboration d'une vision et d'un cadre d'architecture pour l'ensemble de l'organisation, qui permet la prise de décisions stratégiques en matière de technologie.
- Mise en œuvre d'une infrastructure technique de sécurité de l'entreprise, qui diminue la vulnérabilité de la CCB face aux attaques de l'extérieur.
- Mise en place du premier grand dépôt de données dans le cadre du programme de renseignements commerciaux (Business Intelligence Program), qui permet à la CCB d'évaluer aisément l'analyse de la tarification et de l'exécution des contrats (Contract Execution and Pricing Analysis ou CEPA).

cela fait partie de notre quotidien



(Devant de gauche à droite) : Bonnie DuPont, Ross Keith, Edward Zinger, James Chatenay, Lynne Pearson, Adrian Measner, Bill Nicholson;
(dernière rangée) : Wilfred (Butch) Harder, Dwayne Anderson, Rod Flaman, Ken Ritter, Ian McCreary, Allen Oberg, Art Macklin, Larry Hill.

Conseil d'administration dirigé par les producteurs

Le conseil d'administration est formé de 10 membres élus par les producteurs et de cinq administrateurs, dont quatre qui sont désignés par le gouvernement fédéral pour leur expertise en affaires et dans le domaine financier. Le cinquième administrateur est le président-directeur général (PDG), qui est nommé sur la base d'une recommandation du conseil d'administration. Cette structure de régie est en place depuis 1998. Elle remet la direction des affaires de la CCB entre les mains des producteurs, assurant l'imputabilité de la CCB envers ceux-ci concernant toutes ses activités.

ART MACKLIN (District 1)

Avec l'aide de sa conjointe et de son fils, Art exploite une ferme de 1 600 acres pour la production de grain et de bétail, au nord-est de Grande Prairie (Alberta). Art est actif au sein de son église et de sa collectivité; il a déjà présidé le Syndicat national des cultivateurs et l'ancien Comité consultatif de la CCB.

JAMES CHATENAY (District 2)

Jim exploite la ferme familiale près de Penhold (Alberta). Diplômé du Olds Agricultural College, il a été pendant six ans directeur de l'Association des éleveurs de charolais de l'Alberta.

LARRY HILL (District 3)

Larry exploite une ferme de 4 300 acres près de Swift Current (Saskatchewan). Il est titulaire d'un diplôme en agronomie et d'un autre en gestion agricole de l'Université de la Saskatchewan, et il a travaillé pour le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan.

KEN RITTER, président (District 4)

Ken exploite la ferme familiale près de Kindersley (Saskatchewan). Agriculteur, Ken a également exercé le droit et enseigné au Canada et en Australie. Il a présidé le conseil d'administration de la CCB depuis ses tout débuts et a travaillé à l'Office national des transports ainsi qu'à la Commission des droits de surface de la Saskatchewan.

ALLEN OBERG (District 5)

Allen et son frère John exploitent une ferme mixte (grain et bétail) près de Forestburg, en Alberta. Allen a siégé sur de nombreux conseils et commissions au cours de sa carrière, notamment l'Alberta Wheat Pool, Agricore et l'Association canadienne des coopératives.

IAN McCREARY (District 6)

Ian a grandi dans la ferme mixte près de Bladworth (Saskatchewan), qu'il exploite aujourd'hui. Il détient une maîtrise en agronomie et a déjà travaillé à la CCB comme directeur du marketing et analyste des politiques. Son expérience internationale comprend également la direction d'un projet pilote sur l'aide alimentaire et le marché de l'alimentation pour la Banque de céréales vivrières du Canada.

DWAYNE ANDERSON (District 7)

Dwayne et sa conjointe, Sheila, exploitent une ferme de 2 600 acres dans le secteur de Fosston/Rose Valley en Saskatchewan. Dwayne a été pendant dix ans président-directeur général de la North East Terminal Ltd., coopérative de silos de collecte et d'expertise conseil en agronomie. Il a aussi été le président fondateur de l'ITAC (Inland Terminal Association of Canada, l'Association des silos de collecte du Canada).

ROD FLAMAN (District 8)

Rod et son épouse, Jeanne, exploitent une ferme au sud de Qu'Appelle Valley, près d'Edenwold (Saskatchewan). Ils produisent une variété de cultures céréalières et horticoles, dont du grain biologique certifié. Rod est diplômé de l'Université de la Saskatchewan, et il a été directeur de la coopérative de silos agricoles du Terminal 22 à Balcarres, en Saskatchewan, et de la Saskatchewan Fruit Growers Association.

WILLIAM NICHOLSON (District 9)

Bill et sa famille exploitent une ferme de grain de 4 500 acres située près de Shoal Lake, au Manitoba. Bill est titulaire d'un diplôme en agronomie et a travaillé dans l'industrie de la machinerie agricole. En plus d'avoir siégé au sein de l'ancien Comité consultatif de la CCB, il a été délégué de Manitoba Pool et a représenté les agriculteurs auprès du Conseil de l'Institut du matériel agricole des Prairies; il est président de la coopérative d'épargne et de crédit locale.

WILFRED HARDER (District 10)

Wilfred « Butch » Harder exploite une ferme de grain de 4 700 acres près de Lowe Farm (Manitoba) et une ferme de 1 200 acres à Headingley (Manitoba). Il a également servi au sein de l'ancien Comité consultatif de la CCB et a été directeur des éleveurs du Manitoba Pool pendant 12 ans. Dans son travail à la direction du Manitoba Pool, il a servi comme administrateur aux conseils d'administration de XCAN Grain, de Western Co-op Fertilizer Ltd. et de l'Association canadienne des coopératives.

BONNIE DUPONT (désignée)

Vice-présidente de la compagnie Enbridge Inc. de Calgary, Bonnie possède une vaste expertise dans le transport d'énergie et la manutention du grain; elle a occupé plusieurs fonctions de cadre supérieur pour Alberta Wheat Pool et Saskatchewan Wheat Pool. Elle est titulaire d'un baccalauréat en sciences sociales de l'Université de Regina avec spécialisation en administration de programme et psychologie de l'évaluation, et d'une maîtrise en gestion des ressources humaines de l'Université de Calgary.

ROSS KEITH (désigné)

Ross est le président d'une exploitation agricole familiale existant depuis trois générations et située dans le sud de la Saskatchewan. Il est aussi président du groupe Nicor, compagnie de développement et d'aménagement immobilier, et anciennement associé du cabinet d'avocats MacLean-Keith de Regina. Il est titulaire de diplômes en sciences sociales, en commerce et en droit de l'Université de la Saskatchewan.

ADRIAN MEASNER président-directeur général (désigné)

Adrian a grandi dans une ferme près de Holdfast, en Saskatchewan, et a fait ses études à l'Université de la Saskatchewan. Il possède trente ans d'expérience dans l'industrie du grain et a occupé diverses fonctions à la CCB. Par le passé, il exploitait également une petite ferme céréalière au nord de Winnipeg (Manitoba).

LYNNE PEARSON (désignée)

Lynne est la doyenne du College of Commerce de l'Université de la Saskatchewan et ancienne présidente de la l'Association canadienne de la normalisation. Elle a occupé des postes de cadres supérieurs dans diverses organisations du secteur public et privé et a siégé au sein de nombreux conseils d'administration. Lynne est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en arts, ainsi que d'un baccalauréat en journalisme.

EDWARD ZINGER (désigné)

Ed a travaillé pour la Banque de Montréal pendant plus de 39 ans. Il possède une vaste expérience de la finance, des relations avec les gouvernements et des investissements bancaires; il est membre de l'Institut des banquiers du Canada et diplômé d'un programme de gestion de haut niveau de la Banff School of Advanced Management. Il est présentement inscrit au *Chartered Director Program*.

Composition

Les administrateurs élus représentent dix districts électoraux dans tout l'Ouest canadien. La *Loi sur la Commission canadienne du blé* prévoit la tenue d'élections tous les deux ans dans cinq de ces dix districts, chaque administrateur servant donc un mandat de quatre ans. Des élections ont eu lieu en 2004 dans les districts 2, 4, 6, 8 et 10 (à la clôture de la campagne agricole 2003-2004).

Les quatre administrateurs désignés doivent remplir un mandat de trois ans et apporter une diversité d'expertise au sein de la Commission. Le président-directeur général, qui dirige l'équipe des cadres de direction, est aussi un administrateur. Adrian Measner a été nommé président-directeur général en janvier 2003, sur recommandation du conseil d'administration.

Mandat

Le conseil d'administration est chargé d'établir l'orientation stratégique et d'examiner ainsi que de donner son aval aux plans stratégiques, au budget, aux états financiers, au plan d'affaires pour l'année et au plan d'emprunt. De plus, le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction dispose des systèmes appropriés pour gérer le risque, préserver l'intégrité des contrôles financiers et superviser les services d'information.

Résultats

Le conseil d'administration a obtenu les résultats suivants au cours de la campagne agricole 2003-2004.

- Examen de l'organisation – approbation des changements structurels apportés aux processus de la Commission et à la composition de ses effectifs en vue de favoriser une plus grande efficacité et efficience du service aux producteurs et aux clients.
- Mesure du rendement de l'organisation – approbation de la mise en œuvre d'un nouvel ensemble de mesures pour l'évaluation à haut niveau du rendement de la Commission.
- Problèmes d'échange commercial – mise en branle de processus visant à contrer les revendications commerciales à l'Organisation mondiale du commerce, à contester les tarifs douaniers imposés par les États-Unis sur le blé de printemps et à neutraliser leurs tentatives d'imposer des tarifs sur le blé dur.
- Planification stratégique – approbation du plan à long terme comme élément clé du processus de planification stratégique au cours des cinq prochaines années. Approbation du cadre pour une nouvelle stratégie d'image de marque de la CCB. Approbation des énoncés de vision et de mission de l'organisation.
- Options de paiement aux producteurs – approbation des améliorations importantes apportées aux options de paiement anticipé et aux contrats à prix fixe et sur base pour répondre aux besoins des producteurs.
- Blé génétiquement modifié (GM) – approbation d'un énoncé de position concernant la biotechnologie qui tient compte de la stratégie et du rôle de la CCB dans la prévention de l'introduction prématurée d'un blé GM.
- Transport – examen et discussion de mesures visant à promouvoir la concurrence entre les deux chemins de fer nationaux afin d'abaisser les coûts de transport de marchandises. Communication des points de vue des producteurs au Comité permanent des transports (Chambre des communes).
- Valeur ajoutée – approbation d'une stratégie de valeur ajoutée visant à renforcer le processus de transformation du blé, du blé dur et de l'orge du Canada. Communication des points de vue des producteurs au Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts.
- Changements et innovations – approbation d'une stratégie de marketing de l'orge fourragère visant à accroître les débouchés et envoyer de meilleurs signaux aux producteurs concernant les tarifs. Mise en œuvre de plans visant à fournir plus d'options de commerce électronique. Approbation de l'ajout d'un programme de « billets à moyen terme » sur le marché intérieur en vue d'accroître et de diversifier les sources de financement.



Structure des comités pour 2003-2004

Le conseil d'administration compte quatre comités permanents. En 2003-2004, il y a eu également un comité spécial sur le commerce mis sur pied en raison de l'ampleur des problèmes de commerce international posés pendant la campagne.

Comité de vérification, de finances et de gestion du risque

Mandat – Les principales responsabilités de ce comité consistent à examiner les rapports financiers, les systèmes de comptabilité, la gestion des risques et les contrôles internes. Ce comité facilite la tenue d'une vérification annuelle, évalue les mesures du rendement, examine les états financiers annuels et les pratiques comptables en plus de réviser les politiques, plans et propositions en matière de finances et de gestion des risques.

Membres – Larry Hill (président), James Chatenay, Bonnie DuPont, Ian McCreary, Allen Oberg, Edward Zinger.

Réalisations durant l'exercice 2003-2004

Le Comité de vérification, de finances et de gestion du risque a :

- recommandé l'approbation des états financiers et des notes complémentaires pour l'exercice se terminant le 31 juillet 2003;
- examiné le budget de 2004-2005 de la Commission et son plan d'emprunt et en a recommandé l'approbation;
- recommandé l'approbation de la mise en œuvre d'une nouvelle série de mesures du rendement au niveau de la haute direction;
- recommandé l'approbation de l'ajout d'un programme national de billets à moyen terme visant à consolider et à diversifier les sources de financement de la CCB;
- recommandé le renouvellement du mandat des vérificateurs externes;
- approuvé les modifications aux politiques de gestion du risque financier;
- participé à une formation d'initiation à la finance pour les administrateurs;
- examiné le rapport et le plan annuel pour les services de vérification de l'organisation.

Comité à la régie de l'entreprise et aux ressources humaines

Mandat – Ce comité s'intéresse principalement aux questions de régie afin d'améliorer l'efficacité du conseil et de l'organisation. Il aide également le conseil à remplir ses obligations en ce qui a trait aux ressources humaines et à la rémunération.

Membres – Bonnie DuPont (présidente), Dwayne Anderson, James Chatenay, Wilfred Harder, Bill Nicholson, Edward Zinger.

Réalisations durant l'exercice 2003-2004

Le Comité à la régie de l'entreprise et aux ressources humaines a :

- supervisé le processus d'évaluation du conseil d'administration;
- recommandé des modifications à la liste des qualifications des administrateurs;
- examiné et recommandé une nouvelle philosophie et des principes directeurs en matière de rémunération;
- supervisé le processus d'examen de l'organisation;
- examiné et recommandé la politique de financement pour le régime de retraite des employés;
- examiné le budget salarial du personnel pour l'exercice 2004-2005;
- examiné et proposé des améliorations aux règlements régissant l'élection des administrateurs, pour recommandation auprès du gouvernement fédéral;
- recommandé que le coordonnateur des élections des administrateurs dirige une série de forums pour les candidats dans le cadre des élections de 2004;
- examiné le programme de perfectionnement et de formation des administrateurs.

Comité aux questions stratégiques

Mandat – Ce comité doit s'assurer de cerner les enjeux stratégiques et politiques et de recommander au conseil d'administration les questions prioritaires, les calendriers et les modalités permettant de régler ces enjeux. Il coordonne la formulation de l'avis du conseil au processus de planification stratégique de la CCB.

Membres – Bill Nicholson (président), Dwayne Anderson, Rod Flaman, Wilfred Harder, Ross Keith, Art Macklin, Lynne Pearson.

Réalisations durant l'exercice 2003-2004

Le Comité aux questions stratégiques a :

- supervisé le processus de planification stratégique du conseil d'administration;
- révisé les initiatives du plan d'affaires de 2004-2005;
- examiné et recommandé l'approbation des options de paiement et des améliorations à la tarification;
- recommandé l'approbation d'une stratégie de valeur ajoutée afin de stimuler la transformation du blé, du blé dur et de l'orge au Canada;
- recommandé l'approbation d'un énoncé de position en matière de biotechnologie reflétant la stratégie et le rôle de la CCB dans la prévention de l'introduction prématurée de blé génétiquement modifié;
- recommandé l'approbation d'une stratégie de marketing pour l'orge fourragère visant à accroître les débouchés et à envoyer de meilleurs signaux aux producteurs concernant les prix du marché;
- recommandé d'approuver le soutien pour le centre de recherche sur les grains à l'Université du Manitoba et le soutien à la recherche sur la fusariose;
- recommandé d'approuver les améliorations au programme de paiement complémentaire avant livraison;
- approuvé les nouveaux pouvoirs et mandat du Comité.

Comité aux relations avec les producteurs

Mandat – Ce comité s'occupe pour le conseil de la mise en place de plans stratégiques de relations avec les producteurs, de communication et de relations avec les gouvernements.

Membres – Ian McCreary (président), Rod Flaman, Larry Hill, Ross Keith, Art Macklin, Allen Oberg, Lynne Pearson.

Réalisations durant l'exercice 2003-2004

Le Comité aux relations avec les producteurs a :

- fourni des orientations pour les réunions sur le thème de la responsabilité de l'organisation et examiné les résultats de ces réunions;
- examiné le rapport annuel et fait des recommandations à ce sujet;
- approuvé les nouveaux pouvoirs et mandat du Comité;
- recommandé l'approbation d'objectifs pour les réunions avec les organisations agricoles;
- recommandé d'approuver la participation d'administrateurs de la CCB aux réunions/activités de l'industrie;
- recommandé la tenue de réunions annuelles avec les organisations agricoles;
- examiné la stratégie visant une concurrence accrue entre les chemins de fer afin d'abaisser les tarifs de transport pour les producteurs;
- discuté de la réponse de la CCB à la campagne du gouvernement de l'Alberta en faveur d'un marché-test ouvert;
- révisé la stratégie de relations avec les gouvernements pour répondre à la nécessité de relations plus suivies à long terme entre la CCB et les gouvernements au niveau des représentants officiels élus et des bureaucrates.

Comité *ad hoc*

Mandat – Ce comité examine et articule les stratégies de protection contre toute menace sur le front commercial qui pourrait empêcher la CCB de s'acquitter de son mandat.

Membres – Larry Hill (président), Rod Flaman, Ian McCreary, Art Macklin, Bill Nicholson, Ross Keith.

Réalisations durant l'exercice 2003-2004

Le Comité *ad hoc* a assuré :

- la disponibilité d'un maximum d'informations aux négociateurs canadiens dans leurs efforts visant à conclure un nouvel accord en agriculture à l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- une représentation appropriée à Genève et à Cancun lors des négociations sur le commerce de produits agricoles à l'OMC;
- une défense juridique appropriée face à des allégations des États-Unis déposées devant l'OMC (et à l'appel subséquent) et menant à une victoire de la CCB, que l'OMC considère comme une partenaire commerciale loyale;
- une stratégie de défense contre les poursuites des États-Unis, qui réclamaient l'imposition des droits compensateurs et de droits antidumping sur les importations de blé et de blé dur du Canada;
- l'examen d'une stratégie de promotion auprès des producteurs et politiciens américains visant à mieux les informer au sujet du système de marketing du grain canadien, et la recommandation de son approbation;
- l'investissement d'efforts continus en vue de l'élimination des tarifs douaniers imposés par les États-Unis sur le blé de printemps, p. ex., appels devant l'ALENA;
- l'utilisation des voies juridiques disponibles pour réussir à écarter les risques d'imposition de tarifs douaniers sur le blé dur canadien par les États-Unis.

Tableau de la rémunération, campagne agricole 2003-2004

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateur	District	Rémunération			Présence		
		Honoraires	Indemnités journalières	Total	Réunions du conseil	Réunions de comités	Réunions sectorielles
Arthur Macklin	1	20 000,00 \$	37 600,00 \$	57 600,00 \$	8	19	47
James Chatenay	2	20 000,00	27 450,00	47 450,00	7	23	28
Larry Hill	3	28 000,00	42 875,00	70 875,00	8	25	45
Ken Ritter	4	60 000,00	41 500,00	101 500,00	8	31	61
Allen Oberg	5	20 000,00	27 650,00	47 650,00	8	19	32
Ian McCreary	6	24 000,00	30 300,00	54 300,00	8	24	51
Dwayne Anderson	7	20 000,00	24 500,00	44 500,00	8	16	36
Rod Flaman	8	20 000,00	30 800,00	50 800,00	8	20	44
William Nicholson	9	24 000,00	27 000,00	51 000,00	8	23	40
Wilfred Harder	10	20 000,00	28 350,00	48 350,00	8	16	34
Adrian Measner	A	s.o.	s.o.	s.o.	8	s.o.	s.o.
Lynne Pearson	A	20 000,00	9 500,00	29 500,00	8	14	1
Edward Zinger	A	20 000,00	16 500,00	36 500,00	8	23	10
Ross Keith	A	20 000,00	13 000,00	33 000,00	8	21	5
Bonnie DuPont	A	24 000,00	15 500,00	39 500,00	8	23	11
TOTAL		340 000,00 \$	372 525,00 \$	712 525,00 \$			

Notes de bas de page :

A = Administrateur désigné

Les administrateurs touchent des honoraires annuels et des indemnités journalières. Le président du conseil touche des honoraires annuels de 60 000 \$. Tous les autres membres du conseil reçoivent 20 000 \$, les présidents de comités touchant 4 000 \$ supplémentaires par comité présidé. Chaque membre reçoit une indemnité journalière de 500 \$ par jour plein de réunion. Les administrateurs se voient rembourser tous leurs frais de déplacement et autres frais raisonnables. Ils ont également droit à un maximum de 5 000 \$ par campagne agricole pour couvrir les frais de communication avec les producteurs. Le plafond des honoraires annuels

est fixé à 60 000 \$ pour chaque membre du conseil, et à 100 000 \$ pour le président. Ce plafond ne comprend pas les indemnités de présidence d'un comité, ni le budget prévu aux communications, ni aucun poste budgétaire spécifiquement exclus par le conseil d'administration. Les membres du conseil ne participent à aucun régime de retraite organisationnel ni à aucun régime d'avantages sociaux de la Commission, à l'exception d'une assurance en cas d'accident ou de maladie lors de déplacements. Le tableau ci-dessus comprend les honoraires relatifs à la campagne agricole précédente, mais versées durant l'exercice 2003-2004.

L'équipe de direction

L'équipe de direction travaille de concert avec le conseil d'administration en vue d'établir la vision et la mission de la CCB et de les mettre en application. L'équipe assure un leadership à la CCB dans la mise en œuvre efficace des plans annuels et à long terme de l'organisation.

Une restructuration de la Commission a été effectuée au cours de la dernière campagne agricole afin d'accroître son efficacité et d'insuffler plus de flexibilité à l'organisation. Parmi les modifications apportées, mentionnons celles qui touchent directement le président-directeur général. Plus particulièrement, la fonction de vérification interne relève maintenant du chef des services financiers, et la fonction juridique, du vice-président exécutif, Services généraux. Par suite de ces changements, l'équipe de direction comprend maintenant une équipe de cadres exécutifs, les vice-présidents, le directeur des ventes et du développement des marchés, l'avocat général et la secrétaire de la Commission. Au cours de cette campagne, il y a eu démission d'un vice-président, qui n'a pas été remplacé.

RÉMUNÉRATION - CADRES SUPÉRIEURS

	2003-2004 Actuel	2002-2003 Actuel
Salaires	2 454 359 \$	2 372 811 \$
Avantages sociaux	1 289 855	1 256 934
Total	3 744 214 \$	3 629 745 \$

Les membres de l'équipe de direction sont rémunérés en fonction des directives approuvées par le conseil d'administration. En conformité avec la politique de la CCB en matière d'information, et dans un souci de transparence et d'imputabilité envers les producteurs, le tableau ci-dessous fait état de la rémunération du président-directeur général ainsi que des quatre autres cadres supérieurs ayant touché le salaire le plus élevé pour l'exercice se terminant le 31 juillet 2004.



ÉQUIPE DES CADRES EXÉCUTIFS	CADRES SUPÉRIEURS	
Adrian Measner Président-directeur général	Deanna Allen VP, Communications	Jim McLandress Avocat général
Ward Weisensef Chef des opérations	Graham Paul Chef de l'information	Wendi Thiessen Trésorière
Gordon Menzie Chef des services financiers	Deborah Harri Secrétaire de la Commission	William Spafford VP, Marketing
Margaret Redmond VP exécutif, Services généraux	Victor Jarjour VP, Planification stratégique et politiques	Earl Geddes VP, Relations avec les producteurs et opérations
Laurel Repski VP, Ressources humaines	Brita Chell Contrôleur de la Commission	Gord Flaten Directeur, développement des produits et soutien du marketing

TABLEAU SOMMAIRE DES RÉMUNÉRATIONS, 2003-2004

Nom et fonction principale	Rémunération annuelle	
	Salaire ²	Autres rémunérations ¹
Adrian Measner Président-directeur général	260 000 \$	-
Ward Weisensef Chef des opérations	205 000	-
Gordon Menzie Chef des services financiers	193 379	-
William Spafford Vice-président, Marketing	186 486	-
Margaret Redmond Vice-présidente exécutive, Services généraux	175 950	-

Notes :

¹ La CCB ne prévoit pas de rémunération autre que le salaire de base. Le montant des avantages indirects perçus par chacun des cadres supérieurs ne dépasse en aucun cas le montant le moins élevé des deux suivants, soit 50 000 \$ ou 10 pour cent du salaire annuel.

² Représente un retour à un salaire normal après une réduction de salaire de cinq pour cent et un gel des augmentations salariales annuelles, qui étaient en vigueur durant la dernière campagne agricole.

cela fait partie de notre quotidien



Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation

La CCB est une organisation de marketing dirigée par les producteurs, qui vend quatre céréales pour le compte des agriculteurs de l'Ouest canadien; ce sont le blé, le blé dur, l'orge de premier choix et l'orge fourragère. Tous les produits de la vente de ces quatre céréales (moins les charges de marketing) sont mis en commun par type de céréale tout au long de la campagne et redistribués aux producteurs en fonction des livraisons. L'analyse ci-dessous porte sur la

situation de la CCB au chapitre de l'approvisionnement, les conditions des marchés à l'échelle mondiale, la stratégie de marketing et les résultats pour la campagne agricole 2003-2004. Elle traite également des coûts et produits indirects de la CCB, des options de paiement aux producteurs (OPP), des ventes à crédit, du financement et des denrées de base ainsi que des activités de gestion du risque financier. Viennent ensuite les états financiers et les notes complémentaires.

Conditions de récolte

De façon générale, la campagne agricole 2003-2004 se caractérise par un rendement moyen quant aux volumes de grains produits et par une qualité supérieure à la moyenne. Après deux années consécutives de sécheresse généralisée à la grandeur des Prairies, la campagne 2003-2004 a vu une bonne amélioration de l'humidité du sol. Une combinaison de pluies à l'automne 2002 et de précipitations d'un niveau normal ou supérieur à la normale durant l'hiver a permis d'améliorer considérablement les conditions de plantation dans l'Ouest canadien. Toutefois, la situation s'est détériorée au cours de la saison de croissance; en effet, la partie sud des Prairies a reçu moins de 50 pour cent des précipitations normales en juillet et en août et les secteurs plus au nord ont reçu moins de 75 pour cent des précipitations normales. Des pluies arrivant à point nommé dans le nord de l'Alberta et le nord-ouest de la Saskatchewan au cours des mois d'été ont aidé à maintenir un bon potentiel de récolte. Un temps chaud et sec durant les mois d'été a créé des conditions idéales pour l'apparition de sauterelles, qui ont causé des dommages importants aux récoltes un peu partout dans les Prairies. Mais ces conditions sèches ont eu certains effets positifs : il y a eu moins de problèmes de maladies des plantes, et l'on a enregistré le taux le plus faible de maladie des feuilles et des épis depuis une décennie.

Grâce au temps sec qui a prévalu au cours de la moisson, plus de 80 pour cent des récoltes étaient engrangées à la fin de la première semaine de septembre, d'où une récolte figurant parmi les meilleures, sur le plan de la qualité, jamais produite. Environ 90 pour cent du blé de printemps et du blé dur se sont classés de grade 1 et 2. En raison de la teneur élevée en protéine de l'orge brassicole, le taux de sélection s'est maintenu autour de 30 pour cent, soit une valeur comparable à la moyenne à long terme.

La production de céréales et d'oléagineux de l'Ouest canadien s'est rétablie, atteignant les niveaux moyens en 2003, malgré les conditions extrêmement sèches durant la saison de croissance observées dans certains secteurs des Prairies au cours de l'été. La production totale de blé autre que le blé dur pour l'Ouest canadien a grimpé, passant de 10,7 millions de tonnes en 2002-2003 à 16,8 millions de tonnes en 2003-2004. La production de blé de printemps a également connu une hausse, partant de 10,3 millions de tonnes pour atteindre 16,1 millions de tonnes; quant à la production de blé dur, elle s'est accrue pour passer de 3,9 millions de tonnes en 2002-2003 à 4,3 millions de tonnes en 2003-2004, tandis que le tonnage d'orge obtenu a presque doublé, atteignant 11,4 millions de tonnes en 2003-2004 comparativement à 6,4 millions de tonnes en 2002-2003.

La CCB a fixé à plus de 16 millions de tonnes l'objectif d'exportation de blé, de blé dur et d'orge de l'Ouest canadien en 2003-2004; les niveaux atteints sont presque le double de ceux de l'année précédente, ce qui témoigne de la reprise de la production malgré la sécheresse. En fin de compte, les calculs indiquent des exportations totales de 15,9 millions de tonnes (à l'exclusion des produits) vers plus de 70 pays. Avec 18,4 millions de tonnes livrées à la CCB, les recettes totales des ventes sur le marché intérieur aussi bien qu'à l'étranger ont grimpé pour passer de 3,3 milliards de dollars l'année précédente à 4,1 milliards de dollars pour cette campagne.

Compte de mise en commun - blé

	2003-2004	2002-2003
Livraisons (tonnes)	12 375 988	8 696 221
Produits (par tonne)	226,91 \$	238,79 \$
Coûts directs	21,16	24,02
Produits nets d'exploitation	205,75	214,77
Autres produits	7,89	11,26
Intérêts créditeurs nets	3,22	4,54
Frais administratifs	(3,67)	(4,03)
Organismes de l'industrie du grain	(0,10)	(0,13)
Bénéfices distribuables	213,09 \$	226,41 \$

CONDITIONS DES MARCHÉS

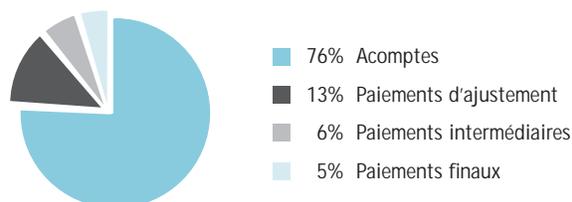
Les effets combinés de la baisse de la production mondiale de blé à son niveau le plus bas depuis la campagne 1995-1996 et de l'émergence de la Chine comme grand importateur ont contribué au rétablissement des prix du blé sur le marché mondial à partir des faibles niveaux enregistrés en fin de campagne 2002-2003. Bien que les réserves de blé des États-Unis commencent à augmenter par rapport aux niveaux restreints observés au cours de l'exercice 2002-2003, les stocks mondiaux continuent de s'amenuiser. La hausse vertigineuse des prix du maïs et du soja, alliée aux craintes relatives à la qualité des nouvelles récoltes de blé roux vitreux d'hiver (RVH) des États-Unis et des risques de diminution des emblavures de blé de printemps en Amérique du Nord ont aidé le blé américain à atteindre un prix jamais égalé au printemps de 2004. La destruction excessive des plantes par l'hiver et la sécheresse extrême ayant frappé toute l'Europe et les pays de l'ancienne Union soviétique (AUS) ont contribué à maintenir le prix des blés de qualité moyenne et inférieure, ce qui a causé une forte baisse de production du blé dans cette région exportatrice, qui est passée d'un niveau record de 233 millions de tonnes en 2002-2003, à un niveau plancher de 177 millions de tonnes, que l'on n'avait pas vu depuis vingt ans. Après les sécheresses dévastatrices de la campagne 2002-2003, la production de blé en Amérique du Nord est revenue à un niveau plus proche de la moyenne, tandis que l'Australie a produit une récolte record de 25 millions de tonnes. Les rendements supérieurs de blé de printemps en Amérique du Nord et les conditions de récolte très favorables ont permis une augmentation substantielle des stocks de blé de qualité supérieure à forte teneur en protéine, comparativement à

l'année précédente. Les prix ont chuté radicalement pendant l'été 2004 à mesure qu'il devenait évident que l'on obtiendrait à l'échelle mondiale des rendements jamais égalés pour le blé et le maïs.

La volatilité du marché a été l'une des principales caractéristiques de la campagne 2003-2004, le prix du blé à la Bourse de Minneapolis variant de 3,44 \$ US à 4,52 \$ US le boisseau. Une autre caractéristique digne de mention était les tarifs de transport maritime record. Des tarifs atteignant le double et même le triple de la valeur normale ont été fréquents pendant toute l'année en raison du boom économique vécu en Chine et de la demande asiatique croissante pour le charbon, qui ont fait gonfler rapidement la demande de matières premières en vrac et limité les disponibilités de transport en vrac. Ces conditions ont eu un impact négatif sur les rendements des comptes de mise en commun, car le Canada était encore plus désavantagé sur le plan du transport en vrac par rapport à la plupart des destinations.

BÉNÉFICES DISTRIBUÉS AUX PRODUCTEURS

Blé 2003-2004



STRATÉGIE

Pour pallier la grande volatilité du marché, la CCB vend le grain tout au long de l'année. Cette approche aide non seulement à la gestion du risque financier et de l'incertitude, mais elle contribue aussi à harmoniser les contraintes logistiques avec les exigences de livraison des producteurs et les profils d'approvisionnement des clients. La CCB utilise une approche intégrée de gestion des ventes et du risque pour le compte de mise en commun du blé, ce qui facilite réellement un marketing progressif, qui s'échelonne depuis les semences jusqu'aux récoltes de la campagne suivante. Cette approche procure également la flexibilité qui permet de tirer parti des débouchés qui s'ouvrent périodiquement sur le marché.

Comme dans toute campagne, nous avons optimisé l'éventail des clients afin de maximiser les produits, compte tenu des conditions sur le plan de la logistique, des marchés et des récoltes. Cette année, les efforts ont été axés sur l'accroissement maximal des ventes à des acheteurs de grain de qualité, qui étaient prêts à payer pour une forte teneur protéique, afin de tirer parti de cette récolte de première qualité. Lorsque la campagne 2002-2003 a pris fin, les réserves étaient extrêmement limitées, mais la récolte hâtive nous a permis d'expédier du grain de la nouvelle récolte à nos clients un peu plus tôt que d'habitude. Malheureusement, l'application de tarifs à l'importation de blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) aux États-Unis a bloqué brutalement ce lucratif marché des clients qui recherchent la qualité, nous forçant à exporter une grande partie des réserves de l'Ouest canadien vers les marchés outre-mer.

LIVRAISONS

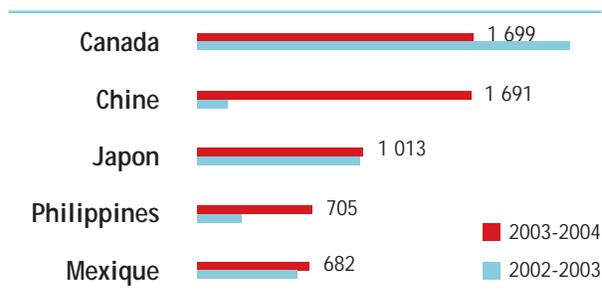
Les livraisons de blé ont varié selon le grade et la classe, mais en général, elles se sont échelonnées également tout au long de la campagne. Tout le blé promis dans le cadre de contrats de série A, B et C a été accepté. À la mi-décembre, les appels de livraison avaient été placés pour 50 pour cent des contrats de série A de blé CWRS. On a observé rapidement une forte demande pour le blé rouge d'hiver de l'Ouest canadien (CWRW), tous les appels de livraison pour 100 pour cent des contrats de série A ayant été reçus avant la mi-septembre. Les appels de livraison pour les contrats de série A ont aussi été reçus tôt pour le blé roux de printemps Canada Prairie (CPSR), le blé blanc de printemps Canada Prairie (CPSW) et le blé extra fort de l'Ouest canadien (CWES). Comme d'habitude, les livraisons de blé tendre blanc de l'Ouest canadien (CWSWS) se sont échelonnées également tout au long de la campagne, reflétant la demande sur le marché canadien. Les livraisons totales de blé autre que le blé dur au compte de mise en commun ont atteint 12,4 millions de tonnes, une hausse par rapport aux 8,7 millions de tonnes de la campagne précédente.

RÉSULTATS

Au total, 10,6 millions de tonnes de blé ont été vendues aux clients étrangers au cours de la campagne 2003-2004, un gain par rapport à près de 6,4 millions de tonnes en 2002-2003. Le marché canadien a été encore une fois le principal client du point de vue du volume, avec l'achat de 1,7 million de tonnes de blé autre que le blé dur en 2003-2004. Ce chiffre représente une baisse par rapport aux 2,2 millions de tonnes vendues en 2002-2003, principalement à cause des taux d'extraction rehaussés et, dans une moindre mesure, à cause de l'impact des régimes à faible teneur en glucides. Le retour de la Chine en tant qu'importateur majeur de blé de qualité supérieure à forte teneur en protéine a été une véritable aubaine pour notre combinaison de cultures et a aidé à compenser la perte du marché américain pour le blé de qualité supérieure à forte teneur protéique. En 2003-2004, la Chine a acheté 1,7 million de tonnes de blé, donc un volume supérieur à l'année précédente, dont le total s'élevait à 163 000 tonnes. Le Japon a également accru ses achats de grain en 2003-2004, qui ont atteint 1,013 million de tonnes, par rapport à 997 000 tonnes l'année auparavant. En 2002-2003, les Philippines ont acheté seulement 270 000 tonnes de blé en raison des faibles réserves de blé de qualité supérieure à forte teneur en protéine durant cette campagne, mais les efforts en vue de pénétrer davantage le marché de cette région ont porté fruit en 2003-2004, avec des ventes de 705 000 tonnes cette année-là. Le Mexique, qui vient au cinquième rang des clients les plus importants de la CCB, a acheté 682 000 tonnes de blé, une hausse comparative aux 607 000 tonnes achetées l'année précédente.

PRINCIPAUX ACHETEURS DE BLÉ

(ventes de 2003-2004 et de 2002-2003, en milliers de tonnes)*



* Les graphiques comparables des rapports annuels précédents représentaient les expéditions par campagne agricole, non les ventes annuelles par compte; ventes à l'exploration de produits réalisées au pays de destination finale.

Parallèlement à la hausse des tarifs de transport à des niveaux sans précédent, les ventes de type coût et fret (C et F) ont presque triplé, partant de 113 000 tonnes pour atteindre 325 000 tonnes, garantissant des rentrées plus importantes pour les producteurs. Le programme de transport ferroviaire direct a été élargi pour englober le Mexique (647 000 tonnes transportées, comparativement à 319 000 tonnes en 2002-2003) et les destinations des Caraïbes (249 000 tonnes transportées, par rapport aux 54 000 tonnes acheminées en 2002-2003).

Le compte de mise en commun du blé a enregistré des produits bruts d'un peu plus de 2,8 milliards de dollars sur 12,4 millions de tonnes de blé livré, ou un produit brut moyen de 226,91 \$ la tonne, en baisse par rapport à la moyenne de 238,79 \$ la tonne l'année précédente. Bien que le profil de la qualité du compte de mise en commun ait été beaucoup plus élevé que l'année antérieure, le prix du blé de printemps s'est situé légèrement en dessous de celui de 2002-2003 en raison des réserves importantes des États-Unis et du Canada. Les rentrées finales du compte de mise en commun du blé CWRS n° 1 à 13,5 pour cent de protéines (nettes de toutes charges) se sont élevées à 211 \$ la tonne pour le blé en entrepôt à Vancouver/Saint-Laurent, comparé aux 250 \$ la tonne un an plus tôt. La prime pour une teneur protéique variant de 11,5 pour cent à 13,5 pour cent était de 5 \$ la tonne, comparativement à 9 \$ la tonne l'année précédente, compte tenu de l'abondance relative des réserves mondiales de blé de qualité supérieure à forte teneur protéique. Les rendements finaux des comptes de mise en commun pour le blé CWRS n° 3 et le blé CPSR ont fait meilleure figure, diminuant d'environ 25 \$ la tonne par rapport à l'année précédente pour se situer à 190 \$ et à 186 \$ la tonne, respectivement. Ces résultats sont dus à la concurrence limitée de l'Europe et de la Communauté des États indépendants (CEI) dans le segment du marché mondial du blé de qualité moyenne.

COÛTS DIRECTS

Les coûts directs ont diminué de 2,86 \$ la tonne pour se situer à 21,16 \$, principalement en raison de la diminution des stocks et du financement, de l'effet de revenu produit par les ajustements d'inventaire et des autres charges directes contrebalancées en partie par des coûts de manutention plus élevés aux silos terminaux. Voici quelques précisions :

- Une efficacité accrue du système a permis de diminuer le niveau total moyen des stocks durant la campagne, qui a été contrebalancée par un tarif d'entreposage moyen légèrement plus élevé par tonne. Les coûts de financement ont diminué grâce à la combinaison d'une réduction des stocks, de la valeur des acomptes et des taux d'intérêt.

- Le rééquilibrage des stocks a permis de retirer un bénéfice net global pour le compte de mise en commun, qui reflète l'impact des activités des années antérieures et les perspectives pour la campagne en cours dans l'activité de mélange des grains.
- Les autres coûts directs ont diminué en raison de la non-réurrence en 2003-2004 des coûts liés à l'annulation de contrats de ventes en 2002-2003.
- Les coûts de manutention aux silos terminaux ont augmenté à la suite de l'élargissement du programme d'exportation.

AUTRES PRODUITS

Les autres produits ont diminué de 3,37 \$ la tonne pour se fixer à 7,89 \$ principalement à cause de l'augmentation globale des tonnages du compte de mise en commun.

BÉNÉFICES DISTRIBUÉS

Le produit moyen tiré des ventes de grains disponible pour distribution aux producteurs a diminué de six pour cent, ou 13,32 \$ la tonne, pour se situer à 213,09 \$. Des montants redistribués aux participants au compte de mise en commun, 89 pour cent l'ont été avant le 19 mai 2004 sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement. Une autre tranche de six pour cent, ou 11,80 \$ la tonne, a été distribuée en tant que paiement intermédiaire le 5 octobre 2004.

Les options de paiement aux producteurs (OPP), comme le contrat à prix fixe (CPF) et le contrat sur base (CB) sont des programmes en dehors de la comptabilité des comptes de mise en commun, et n'ont donc pas d'impact sur les résultats nets de ces comptes.

Un peu moins de 32,4 millions de dollars de produits sur les ventes ont été transférés du compte de mise en commun du blé pour assurer le financement du programme d'options de paiement aux producteurs, ce qui représente le rendement des divers grades et classes de blé exportés dans le cadre de contrats à prix fixe et sur base. Les producteurs qui participent à ce programme d'options de paiement ont obtenu le prix fixé par leur contrat respectif en vertu du programme.

Compte de mise en commun - blé dur

	2003-2004	2002-2003
Livraisons (tonnes)	3 079 664	3 803 596
Produits (par tonne)	250,46 \$	278,89 \$
Coûts directs	25,69	26,16
Produits nets d'exploitation	224,77	252,73
Autres produits	4,99	1,89
Intérêts créditeurs nets	2,79	2,24
Frais administratifs	(3,67)	(4,03)
Organismes de l'industrie du grain	(0,10)	(0,13)
Bénéfices distribuables	228,78 \$	252,70 \$

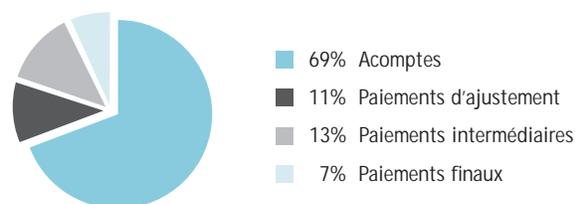
CONDITIONS DES MARCHÉS

Avec une production mondiale de blé dur qui a augmenté de 3 millions de tonnes pour atteindre un niveau sans précédent de 37,6 millions de tonnes en 2003-2004, le prix mondial du blé dur était inférieur à celui de la campagne antérieure. La récolte exceptionnelle engrangée en Afrique du Nord, une région importatrice majeure, a provoqué une chute des exportations vers cette région à 2,2 millions de tonnes à peine, en baisse par rapport à la moyenne de 3,1 millions de tonnes; cette réduction des ventes s'est fait sentir surtout en Algérie. Heureusement, la demande d'importation dans d'autres pays a connu une reprise, les ventes totales de blé dur ayant diminué de 0,2 million de tonnes seulement, pour se fixer à 6,4 millions de tonnes. À cause de la sécheresse qui a sévi en 2003, les stocks de blé dur des pays de l'Union européenne (UE) ont diminué et la demande d'importation a grimpé en flèche. Les ventes de blé dur par la CCB dans cette région ont bénéficié de l'impact des craintes soulevées en Italie, en Grèce et en Espagne au début de l'été 2004 concernant la qualité de la nouvelle récolte, ce qui a créé une autre vague de demandes d'importation qui, au bout du compte, a contribué à tripler les ventes aux pays de l'UE, comparativement à l'année 2002-2003. Les ventes de blé dur aux États-Unis ont repris suivant la victoire du Canada dans une bataille chèrement disputée avec les États-Unis, qui réclamait l'imposition de droits compensateurs et de droits antidumping, victoire confirmée à l'automne 2003. La demande de blé dur par le Venezuela a également repris une cadence normale, les acheteurs s'efforçant de regarnir leurs réserves après que le gouvernement a élargi les limites d'accès aux devises. Parallèlement, les subventions aux prix des pâtes alimentaires a contribué à la hausse de la consommation.

La qualité des récoltes en Amérique du Nord a été exceptionnelle, la meilleure en plus de dix ans, ce qui a exercé des pressions sur le prix des grains de qualité supérieure et à forte teneur en protéine relativement aux grains de qualité inférieure, dont les volumes étaient restreints, toutes proportions gardées. Une concurrence réduite de la part des pays de l'UE, de la Syrie et de la Turquie a permis d'alléger le fardeau des tarifs de transport maritime sans précédent sur le marché du blé dur en 2003-2004.

BÉNÉFICES DISTRIBUÉS AUX PRODUCTEURS

Blé dur 2003-2004



STRATÉGIE

Comme pour le blé de printemps, l'un des défis les plus importants à relever par la CCB était de faire le rapprochement entre les divers clients et les stocks disponibles de blé dur de qualité supérieure à forte teneur protéique. Des réserves de qualité inférieure de la campagne précédente ont contribué à compléter le profil des grades. Néanmoins, considérant les 90 pour cent environ des réserves de blé dur classés aux deux grades les plus élevés, la CCB a orienté ses efforts vers une plus grande pénétration des segments de marché où la demande vise le blé dur de qualité moyenne et supérieure, comme les pays de l'UE, les États-Unis, le Maroc, l'Algérie et le Venezuela.

LIVRAISONS

Prévoyant une demande mondiale d'importation plus faible et des réserves beaucoup plus importantes de blé dur de qualité supérieure à forte teneur en protéines, la CCB a annoncé en novembre 2003 que seulement 70 pour cent du blé dur engagé dans le cadre de contrats de série A seraient acceptés. La Commission n'a accepté aucun blé dur de contrats de série B. En raison d'une demande supérieure aux prévisions établies, le seuil d'acceptation s'est établi à 25 pour cent pour le blé des contrats de série C. Au total, la CCB a accepté 78 pour cent du blé dur offert par les producteurs en vertu de contrats. Les livraisons se sont échelonnées également tout au long de la campagne agricole. Les livraisons totales au compte de mise en commun ont été de trois millions de tonnes, un recul par rapport aux 3,8 millions de tonnes livrées en 2002-2003.

RÉSULTATS

Quant aux expéditions de blé dur de juillet à juin, la part de marché de la CCB sur le marché mondial de blé dur en vrac s'est accrue pour atteindre environ 52 pour cent en 2003-2004 comparativement à 45 pour cent l'année précédente. Ce gain résulte en grande partie du succès de la CCB dans ses efforts pour stimuler la pénétration du marché de l'Europe et du Maroc, qui, au bout du compte, a aidé à contrebalancer le fléchissement marqué de la demande d'importation de l'Algérie. La CCB a répondu aux deux tiers environ de la demande de l'Amérique latine et de l'UE, une hausse par rapport aux 57 pour cent et 31 pour cent, respectivement, pendant la campagne précédente.

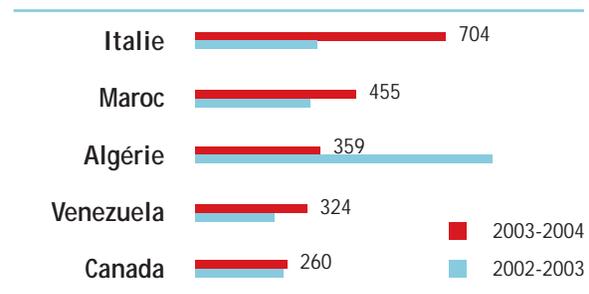
Plus de 2,87 millions de tonnes ont été vendues sur les marchés étrangers cette année. Les ventes à l'Italie ont atteint 704 000 tonnes, une hausse par rapport aux 349 000 tonnes vendues en 2002-2003. Pour sa part, le Maroc a acheté 455 000 tonnes de blé dur, une augmentation comparativement à 330 000 tonnes. Les ventes à l'Algérie, au Venezuela et au Canada ont complété le tableau des trois principaux clients, avec des achats de 359 000 tonnes,

de 324 000 tonnes et de 260 000 tonnes respectivement. Les conditions de sécheresse qui ont prévalu au Mexique ont permis des débouchés dans un pays qui est habituellement un concurrent en exportation de blé dur. La réouverture du marché américain pour le blé dur a été un facteur déterminant dans la mise en marché du blé dur de qualité supérieure à forte teneur protéique récolté durant la campagne 2003-2004. Cependant, la décision de la Commission du commerce international américaine concernant des tarifs douaniers éventuels sur le blé dur du Canada importé aux États-Unis n'a été annoncée qu'en octobre 2003, donc bien tard dans l'année de commercialisation, empêchant la CCB d'avoir accès à ce marché plus tôt.

Le compte de mise en commun du blé dur s'est rétabli à un peu plus de 771 millions de dollars en produits bruts pour les trois millions de tonnes de blé livré à la CCB, soit une moyenne de 250,46 \$ la tonne, une baisse par rapport à la moyenne de 278,89 \$ la tonne pendant la campagne antérieure. Le rendement final du compte de mise en commun du blé dur ambré de l'Ouest canadien (CWAD) n° 1 à 13,0 pour cent de protéines a subi un recul de près de 50 \$ la tonne par rapport à son prix un an plus tôt, pour se fixer à 228 \$ la tonne de blé en entrepôt à Vancouver/Saint-Laurent. La prime pour la valeur protéique, qui variait de 11,5 pour cent et 13,0 pour cent, a été d'environ 4 \$ la tonne, comparativement à près de 7 \$ la tonne un an plus tôt. Le rendement final du compte de mise en commun pour le blé CWAD n° 3 a affiché des résultats relativement meilleurs, ne fléchissant que de 30 \$ environ la tonne pour s'établir à 209 \$ la tonne, compte tenu du volume relativement faible des réserves.

PRINCIPAUX ACHETEURS DE BLÉ DUR

(ventes 2003-2004 et 2002-2003, en milliers de tonnes)*



* Des graphiques comparables des rapports annuels précédents représentaient les expéditions par campagne agricole, non les ventes par campagne; les ventes pour les exportations de produits au pays de destination finale.

COÛTS DIRECTS

Les coûts directs ont fléchi de 0,47 \$ la tonne pour s'établir à 25,69 \$, principalement en raison de la baisse des tarifs de transport qui a été contrebalancée par un affaiblissement de l'effet de revenu résultant du rééquilibrage des stocks à la baisse, plus précisément :

- Le coût de manutention aux silos terminaux a diminué proportionnellement au rétrécissement du tonnage du compte de mise en commun.
- Au cours de la campagne, on a observé un déclassé net du blé dur. Avec la fin de la récolte de 2004 et la disponibilité d'un blé dur de qualité supérieure, on s'attend à ce qu'il y ait un rehaussement des grades qui compenseront ce déclassé. La récolte 2002-2003 a été classée à des grades inférieurs à celle de 2003-2004, ce qui témoigne de l'importance du déclassé.

AUTRES PRODUITS

Une augmentation des ventes aux États-Unis et au Mexique a fait grimper le recouvrement de coûts du transport ferroviaire, l'une des principales composantes au titre des autres produits. Le recouvrement des coûts de transport ferroviaire correspond au recouvrement des agents de la CCB des coûts qui ont été déduits des bons au comptant lorsque le grain a été expédié à des destinations autres que les silos terminaux. En général, un volume important de blé dur est vendu aux États-Unis ou par leur intermédiaire, et par conséquent, n'est pas transporté jusqu'à un silo terminal, ce qui permet le recouvrement de sommes substantielles.

BÉNÉFICES DISTRIBUÉS

Le produit moyen tiré des ventes disponible pour distribution a fléchi de 9 pour cent, ou 23,92 \$ la tonne, pour s'établir à 228,78 \$. Des montants versés aux producteurs participant au compte de mise en commun, 80 pour cent ont été distribués avant le 19 mai 2004 sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement. Une tranche supplémentaire de 13 pour cent, ou 30,29 \$ la tonne, a été distribuée sous forme de paiement intermédiaire avant le 5 octobre 2004.

Pour les livraisons à la CCB par les producteurs dans le cadre du programme de contrats à prix fixe, 108 100 \$ ont été transférés du compte de mise en commun au programme, ce qui représente le rendement final du compte de mise en commun pour les grades spécifiques livrés au compte de mise en commun du blé dur dans le cadre de ce programme. Les revenus du programme d'options de paiement ont été versés aux producteurs au prix fixé dans leur contrat respectif en vertu du programme.



Compte de mise en commun - orge de premier choix

	2003-2004	2002-2003
Receipts (tonnes)	2 138 365	891 433
Produits (par tonne)	191,24 \$	219,70 \$
Coûts directs	9,48	10,82
Produits nets d'exploitation	181,76	208,88
Autres produits	22,25	30,66
Intérêts créditeurs nets	0,84	1,52
Frais administratifs	(3,67)	(4,03)
Organismes de l'industrie du grain	(0,13)	(0,25)
Bénéfices distribuables	201,05 \$	236,78 \$

CONDITIONS DES MARCHÉS

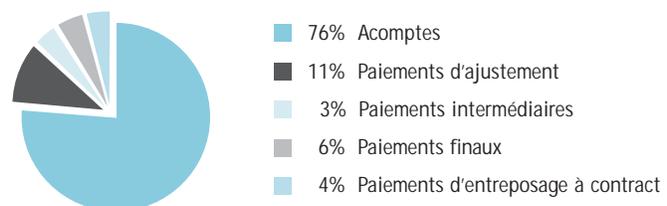
La récolte exceptionnelle d'orge de l'Australie, combinée à une augmentation substantielle des tarifs de transport maritime et à une faible demande d'importation des États-Unis et de la Chine, a exercé de fortes pressions sur le prix de l'orge brassicole en Amérique du Nord pour la plus grande partie de la campagne. Bien que l'Union européenne (UE) ait également produit des volumes considérables d'orge brassicole en 2003-2004, la vigueur de son marché intérieur des grains fourragers et la demande d'importation accrue de l'Europe de l'Est ont réduit les pressions de la concurrence dans les pays de l'Asie et de l'Amérique latine. De fait, l'impact du déficit de l'UE en grain fourrager s'est fait sentir sur les marchés du monde entier, débouchant sur une marge très étroite entre l'orge fourragère et l'orge brassicole. Après une forte diminution de l'excédent exportable du Canada en 2002-2003 à cause de la sécheresse et du mauvais temps ayant prévalu durant la moisson, on a enregistré une hausse des rendements et d'excellentes conditions au moment de la récolte en 2003-2004, qui ont stimulé la production d'orge brassicole dans l'Ouest canadien. La demande du marché américain – en particulier pour l'orge à six rangs – a été assez faible en 2003-2004 en raison de l'abondance et de la qualité supérieure de la récolte aux États-Unis. Le programme d'importation de la Chine a été extrêmement léthargique aux tout débuts en raison de l'abondance de sa récolte, d'une plus grande utilisation de grains crus et de réserves importantes. Toutefois, la cadence d'importation de la Chine est retournée à la normale dans la deuxième moitié de la campagne, se soldant par des importations de 1,5 million de tonnes comparativement à 2 millions de tonnes l'année précédente.

STRATÉGIE

Avec la grande incertitude qui prévalait au sujet du programme d'importation de la Chine en 2003-2004, en particulier au début de la campagne, les efforts ont été axés sur une pénétration accrue des autres marchés, plus spécialement ceux qui se situent à proximité des côtes canadiennes, considérant les tarifs de transport maritime exorbitants. La CCB a tenté de préalimenter le programme d'exportation d'orge de brasserie afin de profiter des ouvertures créées par la demande saisonnière avant l'arrivée des nouveaux stocks d'orge de l'Australie, mais à cause de la lenteur de la Chine à démarrer son programme d'importation, le programme de ventes canadien a été mis en œuvre plus tard que d'habitude. Avec l'acceptation généralisée de l'orge AC Metcalfe et Kendall sur le marché, les efforts d'expansion des marchés ont porté plutôt sur une meilleure acceptation de l'orge CDC Copeland, plus particulièrement par la Chine. Comme dans tous les comptes de mise en commun, l'objectif de la CCB était de réduire au minimum les répercussions des tarifs de transport maritime, qui ont atteint des sommets, afin de maximiser les bénéfices distribués aux producteurs.

BÉNÉFICES DISTRIBUÉS AUX PRODUCTEURS

Orge de premier choix, 2003-2004



IMPORTATIONS D'ORGE BRASSICOLE PAR LA CHINE, PAR MOIS



LIVRAISONS

Les livraisons d'orge à deux rangs ont été échelonnées à peu près également tout au long de l'année, le lent démarrage du programme d'importation de la Chine ayant été un point saillant dans le tableau global des ventes d'orge brassicole. Par ailleurs, les possibilités de livraison d'orge à six rangs ont été quelque peu limitées en raison de la demande plus faible que la norme des États-Unis. Les produits totaux tirés des ventes du compte de mise en commun cette année ont été de 2,14 millions de tonnes, un gain par rapport à un peu plus de 891 000 tonnes au cours de la campagne précédente.

RÉSULTATS

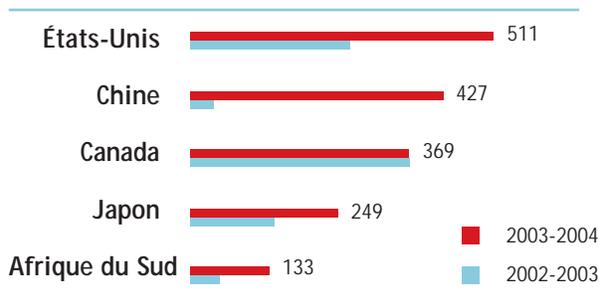
Au total, 1,06 million de tonnes d'orge ont été vendues aux brasseries du Canada, comparé à 728 000 tonnes l'année précédente. Le principal acheteur d'orge de brasserie du Canada (grain en vrac et malt) a été les États-Unis, avec l'importation de 511 000 tonnes comparativement à 268 000 tonnes l'année précédente. La Chine a été le deuxième client le plus important, avec des achats de 427 000 tonnes en 2003-2004, une hausse comparativement aux 43 000 tonnes importées en 2002-2003.

Les brasseries canadiennes ont acheté 369 000 tonnes d'orge brassicole en vrac pour utilisation sur le marché intérieur comparativement à 370 000 tonnes un an plus tôt. Les ventes de malt au Japon sont revenues à un niveau plus normal en raison d'une disponibilité accrue par rapport à 2002-2003.

Les efforts vigoureux déployés au cours des années antérieures pour l'expansion du marché et la concurrence moins vive de la part de l'Union européenne ont permis à la CCB d'accroître la pénétration des marchés de l'Amérique latine et de l'Afrique du Sud – de fait, l'orge brassicole du Canada est maintenant le premier choix de ces régions.

PRINCIPAUX ACHETEURS D'ORGE DE PREMIER CHOIX

(ventes 2003-2004 et 2002-2003, en milliers de tonnes)*



* Les graphiques comparables des rapports annuels précédents représentaient les expéditions par campagne agricole, non les ventes annuelles par compte; ventes à l'exportation de produits réalisées au pays.

La CCB a augmenté de façon spectaculaire le tonnage des expéditions d'orge brassicole par conteneurs en 2003-2004. Le tarif du transport maritime par conteneurs n'a pas autant augmenté que celui des grains en vrac. En tout, 110 000 tonnes d'orge de premier choix ont été expédiées par conteneurs en 2003-2004, dont 44 000 tonnes transportées directement par la CCB, et le reste expédié par l'entremise d'exportateurs agréés. Les économies sur les coûts de transport en vrac ont varié entre 5 \$ US et 15 \$ US la tonne. En 2002-2003, le volume de grains transportés par conteneurs était négligeable. La Commission continue de nolisier des transporteurs maritimes lorsque cela est avantageux. Les ventes totales de type C et F (coût et fret) en 2003-2004 ont augmenté pour dépasser les 154 000 tonnes, comparativement à 1 600 tonnes en 2002-2003 et à 144 000 tonnes en 2001-2002.

Le compte de mise en commun d'orge de premier choix est revenu à près de 409 millions de dollars en produits sur 2,138 millions de tonnes d'orge livrées, générant en moyenne des recettes brutes de 191,24 \$ la tonne, un recul par rapport à la moyenne de 219,70 \$ la tonne un an plus tôt. Les bénéfices finaux du compte de mise en commun pour l'orge à deux rangs Special Select en entrepôt Vancouver/Saint-Laurent ont atteint 200 \$ la tonne, comparé à 242 \$ l'année précédente. Les produits finaux du compte de mise en commun pour l'orge à six rangs Special Select se sont élevés à 186 \$ la tonne, comparativement à 223 \$ un an auparavant.

L'écart entre le blé fourrager n° 1 de l'Ouest canadien et l'orge à deux rangs Special Select s'est amenuisé, variant entre 77,48 \$ la tonne en 2002-2003 et 32 \$ la tonne, par rapport à la moyenne triennale de 46,57 \$ la tonne.

COÛTS DIRECTS

Les coûts directs ont diminué de 1,34 \$ la tonne pour se situer à 9,48 \$, surtout en raison du recul des achats de grain et des autres frais directs qui ont été contrebalancés par une augmentation des coûts de transport maritime. Plus précisément :

- Une forte diminution des achats d'autres grains, comparativement à la campagne 2002-2003, où d'importants surplus de stocks ont été enregistrés.
- Les livraisons tardives au cours de la campagne agricole 2003-2004 se sont situées à des niveaux normaux par rapport à 2002-2003, où un grand volume de livraisons reçues après la date de fin de la campagne précédente a été accepté en raison d'engagements contractuels.
- Les tarifs exorbitants demandés pour le transport maritime, résultat d'une demande sans précédent de transport par navire, ont entraîné une augmentation globale des coûts de fret maritime étant donné qu'une forte proportion du compte de mise en commun a été exportée.

AUTRES PRODUITS

La diminution de la valeur à la tonne des autres produits est due principalement au recouvrement des coûts de transport ferroviaire déduits des bons au comptant pour le grain qui n'est pas expédié par l'entremise d'un silo terminal et à l'impact de volumes plus importants dans le compte de mise en commun.

BÉNÉFICES DISTRIBUÉS

Les produits moyens de vente disponibles pour distribution ont diminué de 15 pour cent, ou 35,73 \$, la tonne et se sont établis à 201,05 \$. Des montants versés aux producteurs participant au compte de mise en commun, 87 pour cent ont été distribués avant le 19 mai 2004, sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement. Une autre tranche de 3 pour cent, ou 6,81 \$ la tonne, a été distribuée comme paiement intermédiaire avant le 5 octobre 2004. De plus, 4 pour cent des bénéfices, ou 7,47 \$ la tonne, ont été versés sous forme de paiement d'entreposage à contrat avec les producteurs.

Compte de mise en commun - orge fourragère

	2003-2004	2002-2003
Livraisons (tonnes)	844 024	39 698
Produits (par tonne)	174,87 \$	168,28 \$
Coûts directs	9,75	16,90
Produits nets d'exploitation	165,12	151,38
Autres produits	0,61	6,35
Intérêts créditeurs nets	6,98	137,70
Frais administratifs	(3,67)	(4,03)
Organismes de l'industrie du grain	(0,10)	(0,13)
Bénéfices distribuables	168,94	291,27
Moins les virements au fonds de prévoyance	0,00	127,89
Bénéfices distribués aux participants au compte de mise en commun	168,94 \$	163,38 \$

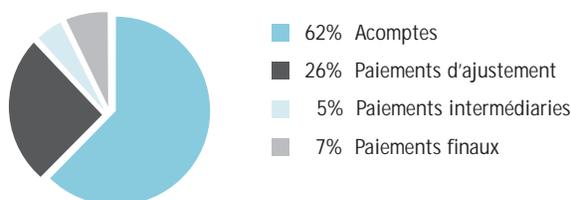
CONDITIONS DES MARCHÉS

Malgré une récolte d'orge plus abondante à l'échelle mondiale et une demande d'importation plus faible, le prix mondial de l'orge fourragère a augmenté durant les mois d'été de 2003, car la sécheresse et la destruction des plantes par l'hiver ont réduit considérablement les excédents exportables à la grandeur de l'Europe et en Ukraine. Le fait que les réserves étaient extrêmement limitées en Australie, au Canada et aux États-Unis a aussi contribué à soutenir le marché. Dans les premiers mois de 2004, le prix de l'orge à l'échelle mondiale a commencé à reculer, le marché réagissant à la récolte record d'orge de l'Australie. Grâce à des exportations importantes de la Russie et à la stabilité des exportations du Kazakhstan, la Communauté des États indépendants (CEI) a représenté encore quelque 40 pour cent du marché mondial de l'orge fourragère, en baisse comparativement aux 49 pour cent de l'année précédente. La demande à l'importation est tombée d'environ 1,6 million de tonnes pour s'établir à 12,3 millions de tonnes, à la suite des récoltes abondantes en Afrique du Nord. La demande du Moyen-Orient est restée ferme, se situant à quelque 8,7 millions de tonnes puisque la demande un peu plus faible de l'Arabie saoudite a été contrebalancée par des importations accrues de l'Iran, de la Turquie et de la Jordanie. Avec les pressions exercées sur le marché intérieur et les prix de l'orge au Canada à cause de la crise de l'encéphalopathie bovine spongiforme (EBS) et compte tenu de l'absence de l'Europe pour soutenir les cours à l'étranger, le Canada s'est taillé une large part du marché mondial de l'orge fourragère.

Un autre facteur influant sur le marché mondial de l'orge fourragère a été un bond important des tarifs de fret maritime. Ceci a limité la hausse des prix de l'orge fourragère de la région du nord-ouest du Pacifique en aggravant le désavantage du Canada au niveau du fret par rapport aux exportateurs de l'Europe, de la CEI et de l'Australie, qui desservent les principaux acheteurs d'orge fourragère que sont le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Une récolte sans précédent de maïs aux États-Unis en 2003-2004 a aussi eu des conséquences négatives sur le marché mondial des grains fourragers. Les perspectives d'une récolte d'orge beaucoup plus abondante à l'échelle internationale en 2004-2005 (résultant en grande partie du retour en force anticipé en Europe et dans la CEI) et de réserves de blé fourrager plus importantes ont exercé une pression énorme sur le prix de l'orge fourragère sur les marchés étrangers au cours de la deuxième moitié de 2004.

BÉNÉFICES DISTRIBUÉS AUX PRODUCTEURS

Orge fourragère, 2003-2004



STRATÉGIE

Un objectif majeur de la stratégie de la CCB pour l'orge fourragère était d'inscrire sans tarder des ventes à l'exportation afin de tirer parti des prix élevés enregistrés au début de la campagne lorsque la concurrence se faisait moins vive. Grâce à une récolte hâtive et à un écart de prix favorable sur le marché intérieur par rapport aux marchés étrangers, la CCB a augmenté les réserves en concluant des contrats de livraison garantie avec les producteurs et a été en mesure de vendre une grande partie du compte de mise en commun avant que tout l'impact de l'abondante récolte de l'Australie ne se fasse sentir.

LIVRAISONS

Près de 4 500 agriculteurs ont signé des contrats pour 883 228 tonnes dans le cadre des cinq programmes de contrats de livraison garantie (CLG) offerts en 2003-2004. Le plus gros de ce tonnage livré en vertu de programmes de CLG a été engagé pour livraison dans la première moitié de l'année, ce qui a permis à la CCB de profiter des meilleurs prix offerts au début de la saison de commercialisation.

En comparaison, 50 000 tonnes seulement ont été engagées en vertu des trois séries de contrats hors des programmes de CLG. Tous les appels de livraison relatifs aux contrats de série A ont été faits avant le début de décembre. Le total des ventes du compte de mise en commun de l'orge fourragère a atteint 844 024 tonnes, en hausse par rapport à un peu moins de 40 000 tonnes l'année précédente.

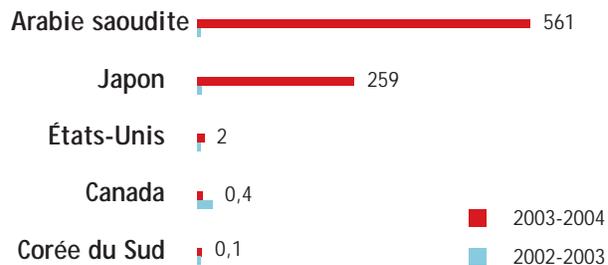
RÉSULTATS

Le fait de garantir des livraisons grâce aux programmes de CLG a permis à la CCB de profiter de l'augmentation de la demande durant la période où les pays d'Europe, de la mer Noire et de l'Australie n'ont opposé qu'une concurrence limitée à l'exportation. Plus de la moitié des ventes d'exportation de l'orge de la CCB ont été faites avant la mi-septembre à des prix figurant parmi les plus élevés sur la côte nord-ouest pour toute l'année. Sur les 844 000 tonnes, ou presque, d'orge fourragère vendues en 2003-2004, l'Arabie saoudite en a acheté 561 000 tonnes, et le Japon, 259 000 tonnes. De toutes les ventes de 2002-2003, un total de 33 000 tonnes a été vendu au Canada et au Japon.

Au total, les produits bruts du compte de mise en commun de l'orge fourragère se sont élevés à près de 148 millions de dollars sur 844 024 tonnes d'orge livrée, soit en moyenne 174,87 \$ la tonne, une hausse par rapport à la moyenne de 168,28 \$ la tonne l'année précédente, malgré une légère baisse du prix simple moyen sur la côte nord-ouest. Les produits finaux du compte de mise en commun d'orge fourragère de l'Ouest canadien n° 1 en magasin à Vancouver/Saint-Laurent ont atteint 169,21 \$ la tonne, comparativement à 164,11 \$ la tonne l'année précédente, ce qui place au troisième rang la campagne de 2003-2004 parmi celles où l'orge fourragère a rapporté le plus dans les vingt dernières années.

PRINCIPAUX ACHETEURS D'ORGE FOURRAGÈRE

(ventes 2003-2004 et 2002-2003, en milliers de tonnes)*



* Des graphiques comparables des rapports annuels précédents représentaient les expéditions par campagne agricole, non les ventes annuelles par compte.

COÛTS DIRECTS

Le faible tonnage du compte de mise en commun de l'orge fourragère enregistré en 2002-2003 a entraîné une volatilité accrue dans le tarif calculé par tonne. Les coûts directs ont donc fléchi de 7,15 \$ pour s'établir à 9,75 \$, surtout à cause d'une diminution de la manutention aux silos terminaux, de la réduction des stocks et du financement moindre des stocks en silos de collecte. Plus précisément :

- La manutention aux silos terminaux a diminué, étant donné qu'une proportion accrue des livraisons totales ont passé par les silos terminaux, réduisant ainsi le coût par tonne.
- Le système a été plus efficace puisque le tonnage a été plus élevé, ce qui a permis une réduction des coûts d'entreposage et de financement des stocks en silos de collecte.

AUTRES PRODUITS

La diminution des autres produits par tonne a été due principalement à une diminution du recouvrement des coûts de transport ferroviaire. Le recouvrement des frais de transport ferroviaire correspond au recouvrement auprès des agents de la CCB des coûts de fret qui ont été déduits des bons au comptant dans les cas où le grain a été expédié ailleurs qu'aux silos terminaux. Le programme de ventes de 2003-2004 a été en grande partie axé sur l'exportation, d'où un recouvrement minimal des coûts de transport ferroviaire comparativement au programme de ventes de 2002-2003, qui était davantage orienté vers le marché intérieur.

BÉNÉFICES DISTRIBUÉS

Le produit moyen tiré des ventes disponible pour distribution aux producteurs a augmenté de 3 pour cent, ou 5,56 \$ la tonne, pour se situer à 168,94 \$. Des montants distribués aux participants au compte de mise en commun, 88 pour cent ont été versés avant le 19 mai 2004 sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement. Une autre tranche de 5 pour cent, ou 8 \$ la tonne, a été distribuée sous forme de paiement intermédiaire avant le 5 octobre 2004.

Produits et coûts indirects

FRAIS ADMINISTRATIFS

Dans le but de fournir un meilleur service aux producteurs et de réduire les frais administratifs, la CCB a annoncé une restructuration à l'échelle de l'organisation au début de 2004. Cette annonce marquait l'aboutissement d'un examen qui a duré huit mois et visait le positionnement de la CCB en tant qu'agence de commercialisation efficiente et rentable, prête à répondre adéquatement aux besoins des producteurs en matière de commerce pour l'avenir. Cet examen, qui a débuté officiellement en avril 2003, prévoyait l'évaluation approfondie de tous les produits, services et processus de la CCB afin de déterminer dans quelle mesure ils pouvaient contribuer à l'atteinte des visées futures de la Commission. Après avoir déterminé les exigences opérationnelles incontournables de la CCB, on a cerné les ajustements à faire à la structure de l'organisation et déterminé les besoins en personnel ainsi que les possibilités d'améliorer la cohérence et l'efficacité de l'organisation. Cet examen a nécessité des coûts non récurrents d'environ 4,3 millions de dollars, dont 3,5 millions de dollars s'inscrivent au titre des ressources humaines.

Les frais administratifs ont augmenté de 1,3 million de dollars, ou deux pour cent, par rapport à la campagne agricole précédente, pour se situer à 68 millions de dollars. Cette augmentation a été due principalement à l'examen organisationnel et aux avantages postérieurs à l'emploi au titre des ressources humaines (4,7 millions de dollars) ainsi qu'à l'amortissement de nouveaux projets d'immobilisation (1,6 million de dollars). Parmi les autres augmentations substantielles, soulignons le rétablissement des frais normaux de déplacement, de formation et de publicité (1,1 million de dollars), limités antérieurement par la direction en raison du contexte difficile de la campagne 2002-2003. Un élément qui a permis de contrebalancer ces augmentations a été la diminution nette des honoraires professionnels (5,5 millions de dollars), principalement grâce à la baisse des frais juridiques qui résulte du ralentissement des réclamations commerciales des États-Unis.

ORGANISMES DE L'INDUSTRIE DU GRAIN

La CCB a continué à soutenir les organismes qui apportent des avantages directs ou indirects pour les producteurs de grain de l'Ouest canadien. Au cours de la campagne 2003-2004, la CCB a versé un montant combiné de 1,8 million de dollars pour les activités de l'Institut international du Canada pour le grain (IICG) et du Centre technique canadien pour l'orge brassicole (CMBTC).

INTÉRÊTS CRÉDITEURS NETS

Les intérêts créditeurs nets de 56,1 millions de dollars sont provenus en grande partie des revenus d'intérêts nets tirés des montants dus à la CCB sur les ventes de grain à crédit faites dans le cadre du Programme de vente de céréales à crédit (PVCC) et du Mécanisme de crédit agroalimentaire (MCA). Lorsque la CCB vend du grain à crédit, elle doit emprunter un montant égal pour faciliter les paiements aux producteurs et mener ses activités courantes. La CCB peut emprunter à des taux d'intérêt inférieurs à ceux qui sont exigés des clients qui achètent à crédit. C'est pourquoi la CCB retire une « marge » d'intérêt.



(en milliers)	2003-2004	2002-2003
Intérêts sur les ventes à crédit		
Intérêts créditeurs sur les sommes à recevoir	131 520 \$	173 626 \$
Frais liés aux emprunts utilisés pour financer les sommes à recevoir sur les ventes à crédit	78 305	116 623
Intérêts créditeurs nets sur les ventes à crédit	53 215	57 003
Intérêts créditeurs (débiteurs) sur les soldes de comptes de mise en commun	410	(4 455)
Autres intérêts		
Créditeurs	5 321	5 126
Débiteurs	2 821	2 858
Autres intérêts, montant net	2 500	2 268
Total des intérêts créditeurs nets	56 125 \$	54 816 \$

Au cours des périodes où les taux d'intérêt sont à la baisse ou à la hausse, la marge d'intérêt s'élargit ou se rétrécit en raison de la différence entre l'échéance du compte débiteur et celle de l'emprunt correspondant. La marge des intérêts créditeurs durant cet exercice s'est élargie comparativement à 2002-2003 parce que les taux d'intérêt sur les emprunts de la CCB ont diminué avant la date où les taux d'intérêts créditeurs rééchelonnés n'aient été fixés.

Bien que la marge d'intérêt se soit élargie, les intérêts créditeurs et débiteurs globaux ont diminué considérablement en raison de la baisse des taux d'intérêt, du taux de change du dollar américain et des soldes des sommes à recevoir, car la Pologne et la Russie ont remboursé des sommes importantes durant l'exercice.

L'intérêt sur les soldes de comptes de mise en commun a augmenté parce que l'avoir net du compte du blé en 2003-2004 était plus favorable qu'en 2002-2003.

La composante la plus importante des autres intérêts créditeurs correspond aux intérêts versés par les clients à cause des retards dans l'encaissement du produit tiré des ventes autres qu'à crédit. Il y aura des fluctuations normales dans le compte étant donné que le nombre de jours qui restent dans le cadre de ces ententes varie de un à 10. Les frais dus principalement aux coûts de financement comme les frais de gestion de la trésorerie et les frais bancaires représentent la majeure partie des autres intérêts débiteurs.

Options de paiement aux producteurs

Assurer un choix et de la flexibilité aux producteurs représente une priorité pour le conseil d'administration de la CCB, dirigé par les producteurs. À partir de 2000-2001, le conseil d'administration a mis en place un certain nombre d'options de paiement aux producteurs (OPP) qui sont innovatrices et qui, durant la campagne 2003-2004, ont été consolidées et élargies afin d'inclure une gamme plus vaste de cultures. Les OPP offrent aux producteurs un droit de regard sans précédent sur la commercialisation du blé et de l'orge, mais elles sont articulées de façon à maintenir la rentabilité et l'intégrité des comptes de mise en commun de la CCB. Le système de mise en commun des prix de la CCB, qui assure aux producteurs des bénéfices proportionnels aux ventes faites tout au long de la campagne agricole, est un outil efficace de gestion du risque de prix, qui continue de susciter le soutien et l'appréciation des producteurs.

MODIFICATIONS À LA MÉTHODE DE CALCUL DE LA BASE DES PRIX

Avant la campagne 2003-2004, la base utilisée pour les contrats à prix fixe et sur base était calculée comme étant la différence entre le prix fixe et le cours à terme correspondant à la date où les perspectives de rendement (PDR) étaient annoncées chaque mois. Durant l'exercice précédent, les producteurs ont dit craindre la volatilité de la base offerte par la CCB. Pour donner suite à ces craintes, la CCB calcule maintenant la base comme étant la valeur des PDR moins les cours à terme prévus, déduction faite d'un montant reflétant le risque, la valeur de rendement de l'argent et les frais d'administration. Ce changement reflète mieux le rendement de toutes les ventes au titre de comptes de mise en commun et diminue la volatilité de la base tout en permettant aux producteurs de fixer à n'importe quel moment le prix de leur grain en fonction des cours à terme de l'une des bourses du blé des États-Unis.

PROGRAMMES

La CCB offre les trois types d'OPP aux producteurs des Prairies.

1. Contrat à prix fixe (CPF) : Mis en œuvre au cours de la campagne 2000-2001, le CPF permet au producteur de bloquer, avant le début de la campagne (1^{er} août), le prix de la totalité ou d'une partie de ses ventes de blé, de blé

dur ou d'orge fourragère. Les CPF pour le blé reposent sur la base en décembre plus le prix à terme pertinent. Quant aux CPF pour le blé dur et l'orge fourragère, ils se fondent sur la valeur des PDR moins un abattement. Les coûts du programme sont entièrement couverts par les producteurs participants. En 2000-2001, on a offert des contrats à prix fixes pour le blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS). Pour 2001-2002 et 2002-2003, les CPF ont été élargis à toutes les classes de blé et d'orge fourragère. De plus, un contrat à prix fixe sur le blé dur, qui a été mis au point et offert aux agriculteurs à titre expérimental pour 2002-2003, a été implanté dans toute l'industrie en 2003-2004. Au cours de la campagne agricole 2003-2004, 379 producteurs ont signé des CPF et ont livré 61 148 tonnes de blé, 470 tonnes de blé dur et 42 tonnes d'orge fourragère en vertu de ces contrats. Les prix maximums par tonne qui pouvaient être bloqués aux termes d'un CPF pour la campagne 2003-2004 s'établissaient comme suit :

Blé CWRS n° 1, 13,5 pour cent de protéine : 221,98 \$;

Blé CWAD n° 1, 13 pour cent de protéine : 231,50 \$;

Orge fourragère n° 1 CW : 135,05 \$.

2. Contrat sur base (CB) : Lancés en même temps que les CPF, les contrats sur base permettent aux producteurs de bloquer la base et le prix à terme à différents moments avant l'expiration du programme. Pour fixer le prix de leur grain, les agriculteurs prennent le prix à terme choisi plus la base qu'ils ont bloquée. Les producteurs touchent l'intégralité du montant qui leur revient après livraison et tarification de leur grain. Ils ne touchent aucun montant supplémentaire des comptes de mise en commun pour ces livraisons. Le CB a été élargi à toutes les classes de blé (sauf le blé dur) pour la campagne 2001-2002. En 2003-2004, 336 agriculteurs ont signé des contrats sur base. En tout, 97 593 tonnes de blé ont été livrées en vertu de CB. Le prix maximal du blé CWRS no 1 à 13,5 pour cent de protéine pouvant être bloqué dans le cadre d'un contrat sur base pour la campagne 2003-2004 était de 242,67 \$ la tonne.

3. Option de paiement anticipé (OPA) : En 2001-2002, la CCB a établi un programme pilote d'options de paiement anticipé (OPA) pour les producteurs de blé roux d'hiver de l'Ouest canadien (CWRW) et de blé tendre blanc de l'Ouest canadien (CWSWS). Auparavant, cette option n'était disponible que pour l'orge fourragère engagée dans le cadre de contrats de livraison garantie. L'OPA a été élargie afin d'inclure toutes les classes de blé (sauf le blé dur) pour la campagne 2002-2003, puis à nouveau en 2003-2004 afin d'inclure le blé dur et l'orge de premier choix, la valeur du paiement anticipé étant de 90 pour cent. L'OPA a permis aux producteurs de recevoir 80 pour cent (pour le blé et l'orge fourragère) ou 90 pour cent de la valeur des PDR, moins un abattement pour le risque, la valeur de rendement (ou valeur temporelle) de l'argent et les frais d'administration à la date de livraison. La valeur du paiement anticipé à 80 pour cent a été ajoutée en 2003-2004 afin d'offrir aux producteurs plus de flexibilité de trésorerie à des coûts d'abattement plus faibles. Les agriculteurs reçoivent les acomptes moins les frais habituels liés au transport et aux silos à cette date. La CCB verse ensuite un autre paiement afin que le total atteigne 80 ou 90 pour cent de la valeur de PDR bloquée moins l'abattement. Les producteurs sont admissibles à de futurs paiements d'ajustement, paiements intermédiaires et paiements finaux qui rehaussent le prix de ces livraisons au-delà de la valeur bloquée initialement. Par conséquent, ce programme aide non seulement les agriculteurs à faire face à leurs obligations en matière de trésorerie, mais il leur offre aussi la chance d'établir un prix plancher pour leur grain. Au total, 12 954 producteurs ont conclu des OPA et livré 2 652 369 tonnes de grain. La valeur maximale par

tonne qui pouvait être bloquée en vertu d'OPA pour la campagne agricole de 2003-2004 s'établissait comme suit :

Blé CWRS n° 1 à 13,5 pour cent de protéine : 190,80 \$;

Blé CWAD n° 1 à 13 pour cent de protéine : 197,10 \$;

Orge fourragère n° 1 CW : 143,10 \$;

Orge à deux rangs Select CW : 176,40 \$ et

Orge à 6 rangs Select CW : 162,90 \$.

RÉSULTATS FINANCIERS

Une fois que le grain est livré à la CCB pour revente, il n'y a plus de différence entre livraisons faites au compte et livraisons faites dans le cadre d'un contrat à prix fixe ou sur base. Étant donné que les livraisons faites dans le cadre de CPF ou de CB sont comptabilisées séparément des livraisons au compte, tous les bénéfices qui auraient été distribués aux producteurs (sous forme d'acomptes, de paiement intermédiaires ou de paiements finaux) sont plutôt versés au fonds du programme correspondant. En 2003-2004, ce montant s'est élevé à 32 399 226 \$ pour le blé, à 108 100 \$ pour le blé dur et à 7 107 \$ pour l'orge. Compte tenu des autres produits, notamment les dommages et intérêts, et des frais relatifs aux programmes (y compris les activités de couverture nettes, les intérêts et les frais administratifs), les programmes de CPF et de CB ont enregistré un excédent cumulé de 284 026 \$.

Il y a eu une hausse spectaculaire du tonnage engagé dans le cadre de contrats d'OPA, qui est passé de 130 696 tonnes en 2002-2003 à 2 652 369 tonnes en 2003-2004. L'abattement sur les OPA, imputé aux agriculteurs pour compenser le risque, la valeur de rendement de l'argent et les frais administratifs du programme, a atteint 4 471 168 \$. Après comptabilisation des dommages et intérêts imposés en réparation du défaut de livraison, des intérêts débiteurs nets, des pertes nettes sur couverture et des coûts d'entreposage, on a enregistré un excédent de 1 944 851 \$.

L'excédent total de 2 228 877 \$ pour le programme d'OPP a été viré au fonds de prévoyance à la fin de l'exercice (voir la note 14 des états financiers).

Le fonds de prévoyance a été établi dans le but de couvrir les déficits ou les excédents pouvant être enregistrés suivant la mise en œuvre des programmes d'OPP. Grâce à ce fonds, on s'assure que les programmes d'OPP n'auront pas d'impact sur les bénéfices versés aux producteurs en vertu du système de mise en commun des prix. Le fonds de prévoyance des OPP est en position excédentaire actuellement, mais il devrait s'équilibrer à long terme. Pour toute année donnée, le fonds peut être déficitaire ou excédentaire, selon les conditions des marchés.



Ventes à crédit

VENTES À CRÉDIT DURANT LA CAMPAGNE

(en milliers)	2003-2004	2002-2003
Mécanisme de crédit agroalimentaire	153 155 \$	95 750 \$
Crédit consenti par des tiers	149 965	95 750
Total des ventes à crédit	303 120	191 500
Total des ventes	4 136 168 \$	3 339 872 \$

PROGRAMMES DE VENTE À CRÉDIT

Le gouvernement du Canada offre des garanties de remboursement sur les ventes à crédit de la CCB. Les nouvelles propositions de crédit sont recommandées au gouvernement par la Commission aux fins de révision et d'approbation. En respectant les modalités et les limites de crédit approuvées par le gouvernement, la CCB collabore avec chacun de ses clients afin de structurer les mécanismes de crédit. Ces ententes de crédit sont articulées en fonction des critères commerciaux et peuvent représenter un facteur important sur les marchés étrangers. Au cours de la campagne 2003-2004, les ventes à crédit se sont élevées à 303,1 millions de dollars, ce qui représente 7,3 pour cent des ventes totales, comparativement à 191,5 millions de dollars, ou 5,7 pour cent, des ventes l'année précédente. La CCB utilise deux programmes de vente à crédit :

PROGRAMME DE VENTE DE CÉRÉALES À CRÉDIT (PVCC)

Le PVCC a été établi pour faciliter la vente à crédit du grain par la CCB aux clients qui peuvent offrir une garantie souveraine de remboursement de leur banque centrale ou de leur ministère des Finances. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2004, il n'y a pas eu de ventes à crédit de céréales dans le cadre du PVCC (il n'y en a pas eu non plus l'année précédente).

Le 31 juillet 2004, le solde à recevoir était de 5,2 milliards de dollars. De cette somme, 4,4 milliards de dollars représentaient des débiteurs sur lesquels le Canada a consenti des paiements de remboursement du capital et des intérêts rééchelonnés sur des périodes allant de 5 à 25 ans. Font partie de cette somme 19,9 millions de dollars dus à la CCB par le gouvernement dans le cadre d'accords de réduction de dette

aux termes desquels le gouvernement prend à son compte une certaine partie des montants qui auraient dû être payés par le gouvernement débiteur.

Au 31 juillet 2004, un solde en souffrance d'un montant équivalant à 772 millions de dollars canadiens était exigible de l'Iraq. Un règlement international des obligations de paiement de l'Iraq est anticipé au cours du prochain exercice. Comme le gouvernement du Canada garantit le remboursement de la totalité du capital et des intérêts relatifs aux débiteurs liés au PVCC, la CCB ne constitue pas de provision pour pertes sur créances (voir la note 3 des états financiers).

MÉCANISME DE CRÉDIT AGROALIMENTAIRE (MCA)

Le MCA permet à la CCB de vendre du grain à crédit, directement ou par l'intermédiaire d'exportateurs agréés, à des clients commerciaux (non gouvernementaux) dans le monde entier. Le gouvernement du Canada et la CCB évaluent chaque transaction proposée. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2004, la vente de grain dans le cadre du programme du MCA a représenté 153,2 millions de dollars, comparativement à 95,7 millions de dollars durant la campagne antérieure.

Au 31 juillet 2004, le solde à recevoir sur les ventes effectuées en vertu de ce programme s'établissait à 72,8 millions de dollars. Le gouvernement du Canada garantit un pourcentage dégressif des débiteurs liés à ce programme en fonction de la période de remboursement, tandis que la CCB assume le risque résiduel non garanti. La portion du risque de crédit assumée par la CCB aux termes de ce programme s'élevait à 1,5 million de dollars au 31 juillet 2004. Ce montant est considéré comme étant recouvrable et, par conséquent, ne justifie pas la constitution d'une provision pour pertes sur créances (voir la note 3 des états financiers).

CRÉDIT CONSENTI PAR DES TIERS

La CCB s'associe à l'occasion avec des tiers pour fournir un crédit à certains de ses clients. Le cas échéant, la CCB reçoit un paiement en échange de la portion de l'opération de crédit revenant au tiers. Le tiers assume alors le risque de non-paiement par le client sur sa portion du crédit consenti. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2004, le crédit consenti par des tiers en vertu de ces ententes s'établissait à 150 millions de dollars, comparativement à 95,7 millions de dollars l'année précédente.

Financement

La CCB s'efforce de réduire au minimum ses coûts d'emprunt et de maintenir un accès à des liquidités en explorant de nouvelles occasions d'emprunt ainsi qu'en élargissant et en diversifiant sa gamme d'investisseurs.

Conformément à la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, et sur approbation du ministre fédéral des Finances, la CCB est autorisée à emprunter de l'argent par n'importe quel moyen, notamment l'émission, la réémission, la vente et le nantissement d'obligations, de débentures, de billets et d'autres titres d'emprunt.

Comme tous ses emprunts sont garantis sans condition et de manière irrévocable par le ministre des Finances, la CCB dispose des meilleures cotes de solvabilité à long et court termes du Moody's Investor Service (AAA/P-1), de Standard and Poor's Ratings Group (AAA/A-1+) et de Dominion Bond Rating Service (AAA et AA (élevée)/R-1(élevée)).

La CCB emprunte pour financer les stocks de grain, les débiteurs relatifs aux ventes à crédit, les frais administratifs et les charges d'exploitation ainsi que pour administrer les programmes de paiement anticipé du gouvernement du Canada. La CCB procède à ces emprunts dans plusieurs devises, mais élimine le risque de change en convertissant ses emprunts en dollars canadiens ou américains de façon à ce que la devise corresponde à celles des actifs financés.

La CCB gère plusieurs portefeuilles de titres d'emprunt totalisant entre 5 et 6 milliards de dollars canadiens, notamment :

- un programme de papier commercial intérieur (le programme de « billets de la Commission du blé »);
- un programme de papier commercial en dollars américains;
- un programme de papier commercial en euros;
- un programme de billets à moyen terme en euros; et
- un programme de billets à moyen terme intérieur.

Bien que les billets émis en vertu du programme de billets à moyen terme en euros aient une échéance à l'émission allant jusqu'à 15 ans et qu'ils soient donc considérés comme des dettes à long terme aux fins de la transmission des résultats, bon nombre de ces billets sont échangeables par la CCB avant leur échéance en raison des clauses de rachat intégrées.



Gestion du risque financier

La CCB s'efforce de réduire au minimum les risques liés à ses opérations financières. Elle gère de façon active sa vulnérabilité au risque financier et s'assure du respect des politiques et directives qu'elle a approuvées en matière de gestion des risques.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que représentent pour la situation financière de la Commission les fluctuations défavorables ou la volatilité des prix sur les marchés. Les risques de marché auxquels s'expose la CCB sont le risque sur marchandises, le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Le risque sur marchandises correspond au risque que les produits d'exploitation de la CCB fléchissent à la suite d'une variation à la baisse des prix des marchandises. Pour compenser les risques inhérents à son activité principale, la CCB recourt à des contrats à terme standardisés et à des options négociés en bourse.

Le programme de gestion du risque sur marchandises de la CCB utilise une approche intégrée qui combine l'activité de vente avec l'usage d'instruments dérivés négociés en bourse pour la gestion du risque de fluctuations défavorables dans le prix du grain entre le moment où le grain est produit et celui où la récolte est finalement vendue aux clients. Les instruments dérivés négociés en bourse servent à compléter l'activité commerciale de la CCB en vue de fournir aux clients d'autres options d'établissement des prix flexibles, comme les contrats sur base, et de permettre une activité d'établissement des prix arbitraire limitée, au besoin. De plus, la CCB gère le risque sur marchandises associé aux différentes options de paiement offertes aux producteurs des Prairies, qui leur fournissent des choix d'établissement des prix et des solutions de rechange pour la trésorerie.

Le risque de change représente le risque que des fluctuations du cours des devises aient une incidence négative sur les rentrées en dollars canadiens de la CCB. Les ventes de la CCB s'effectuent directement ou indirectement en dollars américains, ce qui laisse la Commission exposée au risque de change.

Pour gérer le risque de change, la CCB procède à des opérations de couverture sur ses ventes en devises étrangères au moyen de contrats dérivés de façon à protéger le produit en dollars canadiens qu'elle prévoit réaliser sur les contrats de vente. En outre, la CCB gère le risque de change associé aux différentes options de paiement offertes aux producteurs des Prairies.

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque d'une baisse des taux d'intérêt créditeurs nets de la CCB à la suite de fluctuations désavantageuses des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt pour la CCB provient du décalage entre la période durant laquelle les taux d'intérêt sur les actifs productifs d'intérêts sont en vigueur et les dates de révision des taux des emprunts portant intérêt de la CCB. L'écart entre les intérêts gagnés sur les actifs productifs et les intérêts payés sur les emprunts représente le montant des intérêts créditeurs nets qui sont distribués chaque année aux producteurs.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque de pertes potentielles au cas où une contrepartie manquerait à ses obligations contractuelles. La CCB s'expose à ce genre de risque dans le cas de ventes à crédit non garanties, de placements et d'opérations sur instruments dérivés effectuées sur le marché hors cote utilisées pour gérer les risques de marché auxquels elle est exposée.

DÉBITEURS LIÉS À DES PROGRAMMES DE VENTE À CRÉDIT

La CCB vend du grain dans le cadre de deux programmes de crédit à l'exportation garantis par le gouvernement; le Programme de vente de céréales à crédit (PVCC) et le Mécanisme de crédit agroalimentaire (MCA). Dans le cadre du MCA, la CCB assume une portion du risque de crédit. Jusqu'ici, toutes les ventes aux termes du MCA ont été honorées et aucune de ces ventes ne comporte un solde en souffrance. Pour plus de renseignements sur les ventes à crédit, voir la section « Programme de vente de céréales à crédit » à la page 64, et la note 3 des états financiers.

PLACEMENTS

La CCB recourt à des placements à court terme pour faire face à ses obligations de trésorerie, conformément aux exigences de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, à l'autorisation d'emprunt accordée par le ministre des Finances et aux directives gouvernementales applicables. La CCB gère le risque de pertes que représente un placement en concluant des opérations uniquement avec des contreparties disposant des meilleures cotes de solvabilité.

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La CCB conclut des accords généraux avec chacune de ses contreparties dans le but de limiter le risque de crédit, le risque juridique et le risque de règlement. De plus, la CCB ne fait affaire qu'avec des contreparties dont la cote de solvabilité est élevée et qui satisfont à ses politiques de gestion du risque financier. Ces politiques respectent ou surpassent les politiques de crédit du ministre des Finances.

Les contrats à terme standardisés sur marchandises et les options que conclut la CCB exposent cette dernière à un risque de crédit minimal puisque ces contrats sont négociés en bourse. La CCB gère son risque de crédit à l'égard des contrats à terme standardisés et des options en effectuant ses opérations sur des bourses où ces contrats font l'objet d'une évaluation à la valeur du marché et d'un règlement quotidiens.

RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Le risque d'illiquidité est le risque d'être dans l'impossibilité de faire face aux obligations de l'entreprise. Dans le cours normal de ses activités, les programmes de financement diversifiés de la CCB lui permettent de disposer de liquidités suffisantes pour faire face à ses besoins de trésorerie courants. La CCB peut à l'occasion détenir des placements à court terme dont la cote est élevée pour faire en sorte qu'elle dispose de fonds suffisants afin de respecter ses obligations d'emprunt. Elle dispose également de marges de crédit auprès d'institutions financières de façon à avoir accès à des fonds additionnels.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est le risque que la CCB enregistre des pertes à la suite de défaillances dans les processus et contrôles administratifs ou dans les processus d'exploitation. La philosophie de gestion du risque opérationnel de la CCB prône un environnement qui favorise une gestion efficace du risque opérationnel. Les activités de gestion du risque opérationnel comprennent la répartition des tâches, la formation réciproque et le perfectionnement professionnel, l'élaboration de plans de reprise après incident, l'utilisation d'un système financier intégré, des vérifications internes et externes, et un service indépendant de contrôle du risque et de reddition de comptes.



Perspectives

La saison de croissance 2004 a été l'une des plus froides de mémoire récente. À la fin de juin, la plantation tardive et le temps frais ont entraîné jusqu'à trois semaines de retard par rapport à la normale dans les cultures de l'Est, et une semaine de retard environ dans l'Ouest. Les températures se sont rétablies en juillet mais elles sont à nouveau retombées sous les normales en août et en septembre, ce qui a retardé la maturation. Le temps frais combiné à un taux d'humidité du sol adéquat ont réduit le stress exercé sur les plantes et prolongé la saison de croissance, ce qui a débouché sur des rendements de blé, de blé dur et d'orge qui étaient supérieurs à la moyenne des cinq dernières années. Cette absence de stress sur les plantes et les rendements élevés enregistrés ont également contribué à abaisser la teneur en protéine bien en dessous de la moyenne. La qualité des récoltes de blé et d'orge a été réduite par le temps frais et humide enregistré en août et en septembre, ce qui a retardé la récolte et entraîné un déclassement à cause de la moisissure, de la germination sur pied et de la décoloration. Les températures glaciales observées durant la troisième semaine d'août ont également causé des dommages importants aux récoltes non rendues à maturité dans certaines parties de la Saskatchewan et du Manitoba.

La production d'autres pays dans le monde a également connu une hausse cette année, avec des rendements importants, en particulier en Europe et dans la Communauté des États indépendants (CEI). De fait, la saison de croissance 2004 a produit la récolte la plus abondante de l'histoire récente à l'échelle mondiale pour le blé, le blé dur, le maïs et le soja. La récolte mondiale d'orge a aussi été bien supérieure à la moyenne.

Étant donné ces conditions, le marché mondial du blé devrait donner lieu à une très vive concurrence dans les catégories de qualité moyenne et inférieure, mais les réserves extrêmement limitées de blé de printemps de qualité supérieure et à forte teneur protéique forceront l'industrie à rationner la demande dans ce segment de marché. Le rétablissement de la production en Europe et dans les pays de la CEI a ravivé la concurrence par rapport à l'exercice 2003-2004, mais les stocks restreints à l'échelle mondiale et la réémergence de la Chine comme l'un des principaux importateurs de blé dans le monde ont soutenu le marché.

Le marché du blé dur en 2004-2005 se caractérise par des récoltes exceptionnelles tant dans les pays de l'Union européenne qu'en Afrique du Nord – deux principaux importateurs de blé dur. Cette récolte hors de l'ordinaire est

la deuxième récolte consécutive de cette ampleur en Afrique du Nord. Cependant, les mauvaises conditions qui ont prévalu au cours des moissons en Italie, en Espagne, en Grèce, en Algérie, en Tunisie, au Canada et aux États-Unis devraient fournir un stimulant suffisant pour le blé dur de qualité supérieure dans cet environnement qui, autrement, est le théâtre d'une vive concurrence.

Le marché mondial de l'orge fourragère est aussi très concurrentiel cette année. Bien que l'Australie ait une récolte moins abondante d'orge, les abondantes réserves d'orge, de maïs et de blé fourrager d'autres pays exportateurs maintiendront la pression sur le marché combiné des grains fourragers à l'échelle mondiale. L'Union européenne, avec une récolte beaucoup plus abondante, a remis en vigueur les subventions aux exportations d'orge fourragère afin de soutenir la concurrence d'exportateurs comme les pays riverains de la mer Noire. La demande d'importation mondiale devrait diminuer légèrement en raison des moissons abondantes engrangées en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

Au début de la campagne agricole, on observait des pressions sur le prix de l'orge de brasserie sur le marché mondial compte tenu des réserves abondantes australiennes. La récolte d'orge de l'UE est beaucoup plus importante, mais sachant que l'Australie et le Canada risquent d'avoir moins d'excédents exportables et que la demande d'importation de la Chine reviendrait à son niveau normal, les perspectives pour le prix de l'orge brassicole sont positives.

Voici d'autres facteurs qui auront également une incidence sur les marchés et les prix des grains de l'Ouest canadien :

- Le raffermissement continu du dollar canadien. Au début de novembre 2004, le taux de change du dollar canadien était environ neuf pour cent supérieur à celui qui prévalait en novembre 2003.
- Les tarifs de transport maritime devraient se maintenir à des niveaux élevés, en grande partie à cause de la demande vorace de la Chine pour des matières premières devant alimenter son économie en expansion. Ces tarifs élevés ont augmenté le désavantage du Canada au chapitre du transport pour la plupart des marchés.
- Les effets du seul cas de vache folle (encéphalopathie bovine spongiforme) découvert en mai 2003. Les répercussions de ce cas continuent de se faire sentir sur le marché intérieur du grain pour le fourrage, spécialement

en cette année où il y a des surplus considérables de grain fourrager dans les Prairies résultant de gels et de pluies survenus mal à propos. L'imposition de tarifs douaniers et l'enquête en cours engagée par suite de réclamations de droits compensatoires et de droits antidumping à l'encontre du porc vivant du Canada importé aux États-Unis ajoute à l'incertitude de l'industrie canadienne de l'engraissement.

- Les États-Unis continuent d'appliquer leur politique de harcèlement commercial envers les producteurs de l'Ouest canadien. Les tarifs douaniers imposés au blé de force roux de printemps par le département du Commerce américain en octobre 2003 sont encore en vigueur. La CCB, de concert avec le gouvernement du Canada, de l'Alberta et de la Saskatchewan, a interjeté appel de ces droits compensatoires devant un panel de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain). De plus, la CCB a appelé de la décision de la Commission du commerce international américaine concernant le blé de force roux de printemps devant un autre panel de l'ALENA. Les décisions de ces deux appels devraient être déposées dans les six premiers mois de 2005.
- Le 1^{er} août 2004, les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont conclu une entente sur un cadre pour orienter les futures négociations commerciales multilatérales dans le cycle de négociations de Doha. Cette entente a une incidence directe sur les entreprises commerciales d'État (ECE)

comme la CCB. Un accord éventuel de l'OMC basé sur ce cadre entraînerait l'élimination des garanties d'emprunt et de paiement de la CCB. Ce cadre prévoit également la négociation du recours futur à des pouvoirs monopolistiques. Le cadre comporte aussi des répercussions sur l'établissement de politiques de soutien de l'agriculture comme les subventions à l'exportation (qui seront éliminées), le crédit à l'exportation, l'aide alimentaire, les subventions sur le marché intérieur, et sur le contrôle que les pays exercent sur les modalités et la facilité d'accès à leur marché intérieur. L'incidence de ce cadre se fera sentir plus précisément dans certains secteurs comme les ECE et les subventions à l'exportation, que dans d'autres, notamment le soutien et l'accès au marché intérieur.

- Offrir des choix et de la flexibilité est une priorité pour le conseil d'administration de la CCB, dirigé par les producteurs. Il y a eu un certain nombre d'améliorations au programme d'options de paiement aux producteurs pour 2004-2005. Le conseil d'administration de la CCB examine aussi la possibilité de lancer de nouveaux programmes et d'améliorer les programmes existants afin d'accroître la flexibilité et le contrôle des prix par les producteurs. Les options de paiement par les producteurs offrent à ces derniers l'occasion d'exercer un contrôle sur le prix de leur blé, de leur blé dur et de leur orge, mais ces options sont structurées de façon à maintenir la rentabilité et l'intégrité des comptes de mise en commun de la CCB.

Information prospective

Certains énoncés contenus dans le présent rapport annuel sont de nature prospective et comportent une part de risque et d'incertitude parce qu'ils sont fondés sur des hypothèses et des estimations établies à partir de données actuelles. Un certain nombre de facteurs pourraient faire diverger les résultats réels des résultats prévus, notamment (mais sans s'y limiter) les conditions météorologiques, les changements

de politiques et de réglementation gouvernementales, la fluctuation des cours et des marchés des produits agricoles à l'échelle mondiale, l'évolution des rapports de force en matière de concurrence et les conditions politiques et économiques internationales, y compris les mesures pouvant être prises par les États-Unis et l'Union européenne concernant les subventions aux céréaliculteurs.

États financiers

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN REGARD DES ÉTATS FINANCIERS

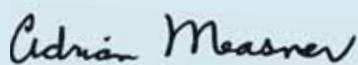
La direction la Commission canadienne du blé assume la responsabilité des états financiers inclus dans le présent rapport annuel, qui ont été revus et approuvés par le conseil d'administration. La direction est également responsable de tous les autres renseignements contenus dans ce rapport et de leur conformité, le cas échéant, aux renseignements présentés dans les états financiers.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada appropriés aux circonstances, et ils traduisent les résultats des comptes de mise en commun en 2003-2004 et des options de paiement aux producteurs ainsi que de la situation financière de la Commission au 31 juillet 2004.

Pour s'acquitter de sa responsabilité relative à la présentation intégrale et fidèle des états financiers, la direction a mis en place des systèmes et des politiques de contrôle des finances et de la gestion en visant à fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont préservés et que les registres adéquats sont maintenus. Le système de contrôle interne a été renforcé par un service de vérification interne qui mène périodiquement des examens des différents aspects des opérations de la Commission.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne. Cette responsabilité est assumée par l'entremise du Comité de vérification, de finances et de gestion du risque, relevant de la responsabilité du conseil d'administration et formé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la Commission. Les membres du Comité de vérification, de finances et de gestion du risque doivent rencontrer la direction et les vérificateurs internes et externes à intervalles réguliers, et les vérificateurs ont pleinement accès au Comité de vérification, de finances et de gestion du risque.

Les vérificateurs externes de la Commission, Deloitte & Touche s.r.l., sont responsables de la vérification des transactions et des états financiers de la Commission et doivent préparer un rapport sur cette fonction.



Adrian Measner
Président-directeur général

Winnipeg (Manitoba)
Le 18 novembre 2004



Gordon P. Menzie
Chef des services financiers

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de la Commission canadienne du blé

Nous avons vérifié les états financiers de la Commission canadienne du blé qui comprennent le bilan au 31 juillet 2004 et l'état des résultats des comptes de mise en commun ainsi que l'état de la distribution aux producteurs pour les comptes de mise en commun cumulés de 2003-2004, les états des résultats des comptes de mise en commun et les états de la distribution aux producteurs pour les comptes de mise en commun de 2003-2004 (blé, blé dur et orge fourragère pour la période écoulée entre le 1^{er} août 2003 et la fin des activités le 31 juillet 2004 ; orge de premier choix pour la période écoulée entre le 1^{er} août 2003 et la fin des activités le 31 août 2004), les états des résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs (blé, blé dur et orge fourragère pour la période écoulée entre le 1^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004 ; orge de premier choix pour la période écoulée entre le 1^{er} août 2003 et le 31 août 2004), l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 juillet 2004, ainsi que l'état des frais administratifs pour l'exercice terminé le 31 juillet 2004. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission canadienne du blé au 31 juillet 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les périodes indiquées selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 18 novembre 2004

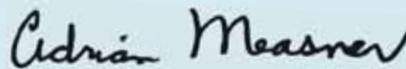
Bilan

AU 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2004	2003
ACTIF		
Débiteurs		
Programmes de vente à crédit (note 3)	5 311 103 \$	5 903 578 \$
Ventes autres qu'à crédit	27 510	4 450
Programmes de paiement anticipé (note 4)	318 776	374 824
Paiement anticipé de programmation des stocks	24 880	73 429
Montants à recevoir du gouvernement - financement du déficit du compte de mise en commun du blé	-	85 388
Autres	61 389	30 500
	5 743 658	6 472 169
Stocks de grain (note 5)	871 269	1 121 941
Charges reportées et charges payées d'avance (note 6)	10 093	35 306
Immobilisations (note 7)	51 436	53 881
Total de l'actif	6 676 456 \$	7 683 297 \$
PASSIF		
Emprunts (note 8)	5 482 135 \$	6 431 472 \$
Créditeurs et charges à payer (note 9)	148 046	137 872
Obligations envers les agents (note 10)	542 513	876 815
Obligations envers les producteurs - Chèques en circulation	15 121	3 746
Obligations envers les producteurs - Bénéfices non distribués (note 11)	463 887	208 595
Provision pour frais de paiements aux producteurs (note 12)	2 241	2 614
Compte spécial (note 13)	4 060	4 948
Fonds de prévoyance (note 14)	18 453	17 235
Total du passif	6 676 456 \$	7 683 297 \$

Approuvé par le conseil d'administration :



Ken Ritter
Président du conseil d'administration



Adrian Measner
Président-directeur général

Comptes de mise en commun cumulés

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2004	2003
ÉTAT DES RÉSULTATS DES COMPTES DE MISE EN COMMUN *		
Livraisons (en tonnes)	18 438 041	13 430 948
Produits	4 136 168 \$	3 339 872 \$
Coûts directs		
Frais de transport	190 437	144 050
Manutention aux silos terminaux	97 770	68 470
Entreposage des stocks	52 654	56 940
Financement des stocks en silos de collecte	7 216	13 577
Ajustements des stocks (note 15)	(3 982)	846
Autres achats de grain (note 16)	6 536	11 277
Autres coûts directs (note 17)	19 075	23 544
Total des coûts directs	369 706	318 704
Produits d'exploitation nets	3 766 462	3 021 168
Autres produits (note 18)	161 124	132 672
Intérêts créditeurs nets	56 125	54 816
Frais administratifs (note 19)	(67 581)	(54 082)
Organismes de l'industrie du grain	(1 836)	(1 799)
Bénéfices distribuables	3 914 294 \$	3 152 775 \$
*Exclut les résultats du programme d'options de paiement aux producteurs		
ÉTAT DES BÉNÉFICES DISTRIBUÉS		
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun		
Livraisons (en tonnes)	18 278 788	13 391 012
Acomptes à la livraison	2 892 700 \$	2 789 347 \$
Paielements d'ajustement	509 209	222 473
Paielements intermédiaires	258 787	151 527
Paielements finaux	204 961	57 050
Paielements d'entrepasage à contrat avec les producteurs	15 984	3 568
Rabais sur wagons de producteurs	139	17
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun	3 881 780	3 223 982
Financement par le gouvernement du déficit du compte de mise en commun du blé	-	(85 388)
Programme d'options de paiement aux producteurs ne participant pas aux comptes de mise en commun		
Livraisons (en tonnes)	159 211	39 936
Rendements des ventes versés aux programmes de paiement	32 514	9 104
Virement au fonds de prévoyance		
Bénéfices non distribués	-	5 077
Total des bénéfices distribués	3 914 294 \$	3 152 775 \$

Compte de mise en commun - blé

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2004		2003	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
ÉTAT DES RÉSULTATS DU COMPTE DE MISE EN COMMUN *				
Livraisons (en tonnes)	12 375 988		8 696 221	
Produits	2 808 294 \$	226,91 \$	2 076 582 \$	238,79 \$
Coûts directs				
Frais de transport	134 766	10,89	86 758	9,98
Manutention des silos terminaux	77 799	6,28	42 290	4,86
Entreposage des stocks	32 074	2,59	35 707	4,11
Financement des stocks en silos de collecte	4 913	0,40	9 460	1,08
Ajustements des stocks (note 15)	(5 056)	(0,41)	10 331	1,19
Autres achats de grain (note 16)	4 329	0,35	7 636	0,88
Autres coûts directs (note 17)	13 239	1,06	16 667	1,92
Total des coûts directs	262 064	21,16	208 849	24,02
Produits d'exploitation nets	2 546 230	205,75	1 867 733	214,77
Autres produits (note 18)	97 673	7,89	97 883	11,26
Intérêts créditeurs nets	39 858	3,22	39 458	4,54
Frais administratifs (note 19)	(45 362)	(3,67)	(35 016)	(4,03)
Organismes de l'industrie du grain	(1 179)	(0,10)	(1 092)	(0,13)
Bénéfices distribuables	2 637 220 \$	213,09 \$	1 968 966 \$	226,41 \$
*Exclut les résultats du programme d'options de paiement aux producteurs				
ÉTAT DES BÉNÉFICES DISTRIBUÉS				
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	12 217 247		8 658 121	
Acomptes à la livraison	1 989 659 \$	162,86 \$	1 866 790 \$	215,61 \$
Paielements d'ajustement	347 732	28,46	178 919	20,66
Paielements intermédiaires	144 204	11,80	-	-
Paielements finaux	123 148	10,08	-	-
Rabais sur wagons de producteurs	78	0,01	-	-
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun	2 604 821	213,21	2 045 709	236,27
Financement par le gouvernement du déficit du compte de mise en commun	-	-	(85 388)	(9,86)
Programme d'options de paiement aux producteurs ne participant pas au compte de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	158 741		38 100	
Rendements des ventes versés aux programmes de paiement	32 399	204,10	8 645	226,89
Total des bénéfices distribués	2 637 220 \$	213,09 \$	1 968 966 \$	226,41 \$

Compte de mise en commun - blé dur

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2004		2003	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
ÉTAT DES RÉSULTATS DU COMPTE DE MISE EN COMMUN*				
Livraisons (en tonnes)	3 079 664		3 803 596	
Produits	771 330 \$	250,46 \$	1 060 762 \$	278,89 \$
Coûts directs				
Frais de transport	46 311	15,04	57 174	15,03
Manutention aux silos terminaux	13 533	4,39	25 804	6,78
Entreposage des stocks	12 047	3,91	17 101	4,50
Financement des stocks en silos de collecte	1 305	0,42	3 128	0,82
Ajustements des stocks (note 15)	(962)	(0,31)	(9 640)	(2,54)
Autres achats de grain (note 16)	2 120	0,69	1 514	0,40
Autres coûts directs (note 17)	4 786	1,55	4 454	1,17
Total des coûts directs	79 140	25,69	99 535	26,16
Produits d'exploitation nets	692 190	224,77	961 227	252,73
Autres produits (note 18)	15 359	4,99	7 206	1,89
Intérêts créditeurs nets	8 589	2,79	8 535	2,24
Frais administratifs (note 19)	(11 288)	(3,67)	(15 316)	(4,03)
Organismes de l'industrie du grain	(293)	(0,10)	(478)	(0,13)
Bénéfices distribuables	704 557 \$	228,78 \$	961 174 \$	252,70 \$
*Exclut les résultats du programme d'options de paiement aux producteurs				
ÉTAT DES BÉNÉFICES DISTRIBUÉS				
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	3 079 194		3 801 760	
Acomptes à la livraison	487 124 \$	158,20 \$	747 652 \$	196,66 \$
Paiements d'ajustement	77 437	25,15	35 371	9,30
Paiements intermédiaires	93 275	30,29	132 318	34,80
Paiements finaux	46 560	15,12	45 357	11,93
Rabais sur wagons de producteurs	53	0,02	17	-
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun	704 449	228,78	960 715	252,69
Programme d'options de paiement aux producteurs ne participant pas au compte de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	470		1 836	
Rendements des ventes versés aux programmes de paiement	108	230,00	459	250,26
Total des bénéfices distribués	704 557 \$	228,78 \$	961 174 \$	252,70 \$

Compte de mise en commun - orge de premier choix

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT (en milliers de dollars)	2004		2003	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
ÉTAT DES RÉSULTATS DU COMPTE DE MISE EN COMMUN *				
Livraisons (en tonnes)	2 138 365		891 433	
Produits	408 950 \$	191,24 \$	195 848 \$	219,70 \$
Coûts directs				
Frais de transport	9 504	4,44	111	0,12
Manutention aux silos terminaux	952	0,45	(11)	(0,01)
Entreposage des stocks	6 195	2,90	3 915	4,39
Financement des stocks en silos de collecte	900	0,42	971	1,09
Ajustements des stocks (note 15)	2 085	0,97	154	0,17
Autres achats de grain (note 16)	39	0,02	2 123	2,38
Autres coûts directs (note 17)	590	0,28	2 386	2,68
Total des coûts directs	20 265	9,48	9 649	10,82
Produits d'exploitation nets	388 685	181,76	186 199	208,88
Autres produits (note 18)	47 574	22,25	27 331	30,66
Intérêts créditeurs nets	1 790	0,84	1 356	1,52
Frais administratifs (note 19)	(7 838)	(3,67)	(3 590)	(4,03)
Organismes de l'industrie du grain	(284)	(0,13)	(224)	(0,25)
Bénéfices distribuables	429 927 \$	201,05 \$	211 072 \$	236,78 \$
*Exclut les résultats du programme d'options de paiement aux producteurs				
ÉTAT DES BÉNÉFICES DISTRIBUÉS				
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	2 138 365		891 433	
Acomptes à la livraison	327 636 \$	153,22 \$	169 016 \$	189,60 \$
Paiements d'ajustement	46 829	21,90	8 146	9,14
Paiements intermédiaires	14 557	6,81	19 209	21,55
Paiements finaux	24 918	11,65	11 133	12,49
Paiements d'entrepôt à contrat avec les producteurs	15 984	7,47	3 568	4,00
Rabais sur wagons de producteurs	3	-	-	-
Total des bénéfices distribués	429 927 \$	201,05 \$	211 072 \$	236,78 \$

Compte de mise en commun - orge fourragère

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2004		2003	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
ÉTAT DES RÉSULTATS DU COMPTE DE MISE EN COMMUN *				
Livraisons (en tonnes)	844 024		39 698	
Produits	147 595 \$	174,87 \$	6 680 \$	168,28 \$
Coûts directs				
Frais de transport	(143)	(0,17)	7	0,17
Manutention aux silos terminaux	5 486	6,49	387	9,75
Entreposage des stocks	2 338	2,77	217	5,46
Financement des stocks en silos de collecte	98	0,12	18	0,45
Ajustements des stocks (note 15)	(49)	(0,06)	2	0,06
Autres achats de grain (note 16)	48	0,06	3	0,08
Autres coûts directs (note 17)	460	0,54	37	0,93
Total des coûts directs	8 238	9,75	671	16,90
Produits d'exploitation nets	139 357	165,12	6 009	151,38
Autres produits (note 18)	517	0,61	252	6,35
Intérêts créditeurs nets	5 888	6,98	5 467	137,70
Frais administratifs (note 19)	(3 093)	(3,67)	(160)	(4,03)
Organismes de l'industrie du grain	(80)	(0,10)	(5)	(0,13)
Bénéfices distribuables	142 589 \$	168,94 \$	11 563 \$	291,27 \$
*Exclut les résultats du programme d'options de paiement aux producteurs				
ÉTAT DES BÉNÉFICES DISTRIBUÉS				
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	843 982		39 698	
Acomptes à la livraison	88 280 \$	104,60 \$	5 889 \$	148,33 \$
Paiements d'ajustement	37 211	44,09	37	0,94
Paiements intermédiaires	6 752	8,00	-	-
Paiements finaux	10 334	12,24	560	14,11
Rabais sur wagons de producteurs	5	0,01	-	-
Bénéfices distribués aux producteurs	142 582	168,94	6 486	163,38
Programme d'options de paiement aux producteurs ne participant pas au compte de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	42	-	-	-
Rendements des ventes versés aux programmes de paiement	7	169,21	-	-
Virement au fonds de prévoyance				
Bénéfices non distribués (note 14)	-	-	5 077	127,89
Total des bénéfices distribués	142 589 \$	168,94 \$	11 563 \$	291,27 \$

Résultats du programme d'options de paiement

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2004	2003	POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2004	2003
BLÉ			BLÉ DUR		
CONTRAT À PRIX FIXE/ CONTRAT SUR BASE			CONTRAT À PRIX FIXE		
Livraisons (en tonnes)	158 741	38 100	Livraisons (en tonnes)	470	1 836
Produits			Produits		
Rendements des ventes versés au programme	32 399 \$	8 645 \$	Rendements des ventes versés au programme	108 \$	459 \$
Dommages-intérêts	132	326	Dommages-intérêts	1	10
Intérêts créditeurs nets	9	90		109	469
	32 540	9 061			
Charges			Charges		
Montants prévus aux contrats versés aux producteurs	32 005	8 391	Montants prévus aux contrats versés aux producteurs	94	389
Activités de couverture, montant net	2	294	Activités de couverture, montant net	9	69
Frais administratifs (note 19)	255	356	Intérêts débiteurs nets	1	3
	32 262	9 041	Frais administratifs (note 19)	1	18
				105	479
Excédent net du programme	278 \$	20 \$	Excédent (déficit) net du programme	4 \$	(10) \$
OPTION DE PAIEMENT ANTICIPÉ			OPTION DE PAIEMENT ANTICIPÉ		
Livraisons (en tonnes)	1 181 213	130 696	Livraisons (en tonnes)	199 937	-
Produits			Produits		
Escompte au titre du programme	1 831 \$	852 \$	Escompte au titre du programme	546 \$	- \$
Activités de couverture, montant net	-	1 717	Dommages-intérêts	47	-
Dommages-intérêts	204	38		593	-
	2 035	2 607			
Charges			Charges		
Insuffisance des rendements du compte de mise en commun par rapport au prix fixé par contrat	-	1 993	Activités de couverture, montant net	356	-
Activités de couverture, montant net	1 757	-	Intérêts débiteurs nets	46	-
Intérêts débiteurs nets	137	43		402	-
	1 894	2 036			
Excédent net du programme	141 \$	571 \$	Excédent net du programme	191 \$	- \$
BLÉ - TOTAL DES PROGRAMMES (note 14)	419 \$	591 \$	BLÉ DUR - TOTAL DES PROGRAMMES (note 14)	195 \$	(10) \$

Résultats du programme d'options de paiement

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT (en milliers de dollars)	2004	2003	POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2004	2003
ORGE DE PREMIER CHOIX			ORGE FOURRAGÈRE		
OPTION DE PAIEMENT ANTICIPÉ			CONTRAT À PRIX FIXE		
Livraisons (en tonnes)	555 616	-	Livraisons (en tonnes)	42	-
Produits			Produits		
Escompte au titre du programme	626 \$	- \$	Rendements des ventes versés au programme	7 \$	- \$
Dommages-intérêts	48	-	Intérêts créditeurs nets	1	-
	674	-		8	-
Charges			Charges		
Activités de couverture, montant net	208	- \$	Montants prévus aux contrats versés aux producteurs	5	-
Intérêts débiteurs nets	81	-	Activités de couverture, montant net	1	-
	289	-		6	-
Excédent net du programme	385 \$	- \$	Excédent net du programme	2 \$	- \$
ORGE DE PREMIER CHOIX - TOTAL DES PROGRAMMES (note 14)			OPTION DE PAIEMENT ANTICIPÉ		
	385 \$	- \$	Livraisons (en tonnes)	715 603	-
Produits			Produits		
			Escompte au titre du programme	1 468 \$	- \$
			Activités de couverture, montant net	88	-
			Dommages-intérêts	27	-
			Intérêts créditeurs nets	-	7
				1 583	7
Charges			Charges		
			Entreposage à contrat avec les producteurs	254	-
			Intérêts débiteurs nets	101	-
				355	-
			Excédent net du programme (note 14)	1 228 \$	7 \$
ORGE FOURRAGÈRE - TOTAL DES PROGRAMMES (note 14)			ORGE FOURRAGÈRE - TOTAL DES PROGRAMMES (note 14)		
				1 230 \$	7 \$

État des flux de trésorerie

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2004	2003
Augmentations (diminutions) de l'encaisse au cours de l'exercice		
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Bénéfices distribuables des comptes de mise en commun	3 914 293 \$	3 152 776 \$
Résultats du programme d'options de paiement aux producteurs	1 820	263
Intérêts gagnés sur le solde du fonds de prévoyance des producteurs ne participant pas aux programmes	278	148
Plus: éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des wagons-trémies de la CCB	2 650	2 698
Amortissement d'autres immobilisations	9 388	7 797
Ajustement lié au programme OPA de 2002-2003	(1 289)	-
Flux de trésorerie liés à l'exploitation avant variation du fonds de roulement	3 927 140	3 163 682
Variations du fonds de roulement hors caisse		
Débiteurs, sauf les ventes à crédit	136 035	28 176
Stocks de grain	250 672	(216 298)
Charges reportées et charges payées d'avance	25 214	(16 335)
Créditeurs et charges à payer	10 174	22 857
Obligations envers les agents	(334 302)	326 800
Obligations envers les producteurs - chèques en circulation	11 374	(30 898)
Provision pour frais relatifs aux paiements aux producteurs	(373)	(1 073)
Compte spécial	(888)	749
	4 025 046	3 277 660
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Diminution des emprunts	(949 337)	(904 890)
	(949 337)	(904 890)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et aux autres activités		
Débiteurs - Programmes de vente à crédit	592 476	1 061 870
Acquisition d'immobilisations	(9 869)	(7 941)
Produit de la vente d'immobilisations	277	327
	582 884	1 054 256
Distributions en espèces		
Bénéfices non distribués de la campagne précédente	(208 595)	(402 859)
Bénéfices de la campagne en cours distribués avant le 31 juillet	(3 417 892)	(3 015 388)
Paiements au titre des options de paiement aux producteurs ne participant pas aux comptes de mise en commun	(32 106)	(8 779)
	(3 658 593)	(3 427 026)
Augmentation nette des espèces et quasi-espèces	-	-
Situation de trésorerie, au début de l'exercice	-	-
Situation de trésorerie, à la fin de l'exercice	- \$	- \$

État des frais administratifs

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2004	2003
Ressources humaines	40 355 \$	35 692 \$
Services de bureau	3 388	3 720
Honoraires	7 033	12 596
Services informatiques	3 691	3 568
Installations	2 150	2 283
Frais de déplacement	1 823	1 363
Publicité et promotion	1 307	806
Autres	726	664
Formations	376	228
Amortissement	9 388	7 797
Recouvrement de frais	(2 229)	(2 053)
Total des frais administratifs (note 19)	68 008 \$	66 664 \$

Notes complémentaires

1. LOI CONSTITUTIVE ET MANDAT

La Commission canadienne du blé (la Commission) a été créée en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, une loi du Parlement du Canada. Le 11 juin 1998, le projet de loi C-4 – *Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé* – prorogeait la Commission à titre de société à gouvernance partagée, sans capital-actions, avec prise d'effet le 31 décembre 1998.

La Commission a été créée afin de commercialiser, de façon ordonnée, le commerce interprovincial et le commerce d'exportation du grain cultivé dans l'Ouest canadien. La Commission est dirigée par un conseil d'administration composé de dix producteurs élus et de cinq membres nommés par le gouvernement. La Commission doit rendre compte de ses activités aux agriculteurs de l'Ouest canadien par l'entremise des membres élus de son conseil d'administration et au Parlement par l'entremise du ministre responsable de la Commission canadienne du blé.

La Commission est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'article 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, qui exigent que la Commission fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des éléments d'actifs, de passifs, de produits et des charges ainsi que sur les informations fournies sur les éventualités. Ces estimations et hypothèses sont basées sur les meilleures connaissances de la direction au sujet des événements courants et des actions que pourrait entreprendre la Commission dans le futur. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Les états financiers au 31 juillet comprennent les résultats d'exploitation finaux de tous les comptes de mise en commun et de tous les programmes pour la campagne agricole terminée le 31 juillet, les activités de commercialisation étant terminées par la suite. Les résultats financiers des comptes de mise en commun et des programmes au 31 juillet sont déterminés en fonction des éléments suivants :

Produits – Les produits tirés de la vente de grain sont constatés dans les comptes au moment de l'expédition, selon la valeur définie dans le contrat de vente.

Stocks – Les stocks de grain en main au 31 juillet sont évalués en fonction de la valeur qui devrait finalement être obtenue au titre du produit des ventes.

Charges et produits d'exploitation directs postérieurs au 31 juillet – Une provision est constituée pour les charges et les produits d'exploitation directs enregistrés après le 31 juillet relativement à la commercialisation des stocks de grain en main au 31 juillet. Les montants, liés principalement à l'entreposage, au financement et au transport des stocks, sont comptabilisés dans le poste approprié de l'état des résultats et sont inclus dans le bilan au poste des créditeurs.

PROVISION POUR PERTES SUR DÉBITEURS

Débiteurs liés à des programmes de vente à crédit – Le gouvernement du Canada garantit le remboursement du capital et des intérêts de tous les débiteurs résultant de ventes effectuées en vertu du Programme de vente de céréales à crédit ainsi que d'un pourcentage décroissant, selon la durée de la période de remboursement du crédit, de tous les débiteurs découlant de ventes effectuées en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire. La Commission assume les risques qui ne sont pas garantis par le gouvernement du Canada. Dans le cas des débiteurs qui résultent des ventes à crédit qui ne font pas partie du Programme de vente de céréales à crédit ni du Mécanisme de crédit agroalimentaire, la Commission peut conclure des ententes avec des banques commerciales qui assumeront les risques de crédit sans garantie.

Débiteurs liés à des ventes autres qu'à crédit – Les expéditions sont conditionnelles à la réception de lettres de crédit appropriées émises par des banques commerciales et garantissant le versement des fonds à la Commission.

Débiteurs liés à des programmes de paiement anticipé – Le gouvernement du Canada garantit le remboursement du capital exigible des producteurs relativement à des avances de fonds accordées en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, du *Programme d'avance de crédit printanier* et du *Programme de paiement anticipé du grain battu non récolté*.

Pour ce qui est des débiteurs liés à des programmes de crédit, de ventes autres qu'à crédit ou d'avances de paiement, compte tenu des garanties et des ententes relatives à ces programmes, aucune provision n'est constituée pour parer à la possibilité que les débiteurs ne respectent pas leurs engagements. Les autres débiteurs font l'objet de contrôles et une provision pour pertes est constituée lorsque le recouvrement est jugé improbable.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENT

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Durée (en années)
Matériel informatique	1 à 6
Développement de systèmes informatiques	2 à 10
Automobiles	3
Améliorations au bâtiment et aux bureaux	3
Mobilier et matériel de bureau	10
Wagons-trémies	30
Bâtiment	40
Améliorations locatives	Durée du bail

CONVERSION DES DEVICES

Tous les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes de change découlant de la conversion d'actifs ou de passifs libellés en devises sont comptabilisés dans les produits au cours de la période où ils surviennent. Les emprunts qui ne sont pas libellés en dollars canadiens ni en dollars américains sont couverts au moyen de swaps de taux d'intérêt multidevises et de swaps de devises et sont convertis en dollars canadiens ou en dollars américains selon les taux prévus aux contrats de swaps. La Commission protège son portefeuille d'actifs et de passifs en dollars américains, principalement en faisant correspondre les actifs en dollars américains à des passifs en dollars américains.

Les contrats de vente libellés en devises sont couverts au moyen de contrats de change à terme gré à gré. Les contrats de change à terme gré à gré sont convertis en dollars canadiens selon les taux qui y sont prévus. Ces montants sont comptabilisés dans les produits à titre d'ajustement aux opérations de vente sous-jacentes.

Les autres produits et charges sont convertis selon les taux quotidiens en vigueur au cours de l'exercice.

Les gains de change nets compris dans les résultats de l'exercice terminé le 31 juillet 2004 se chiffrent à 2 301 731 \$ (7 935 552 \$ en 2003).

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET INSTRUMENTS SUR MARCHANDISES

Afin de gérer les risques de change, les risques de taux d'intérêt et les risques liés au prix des marchandises auxquels elle est exposée, la Commission a recours à différents types d'instruments financiers dérivés, dont des swaps, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des options. Ces instruments sont qualifiés de couvertures et utilisés uniquement aux fins de gestion des risques. Ces contrats dérivés sont initiés selon les normes de la gestion des risques et des politiques de couverture de la Commission qui exigent l'autorisation spécifique pour l'approbation et le respect des contrats. La Commission constitue une documentation en bonne et due forme concernant les objectifs et les stratégies de gestion des risques qui l'ont conduite à entreprendre l'opération de couverture et la relation entre l'élément couvert et le dérivé. La Commission évalue, lors de la mise en place de la couverture et à chaque trimestre, les instruments financiers dérivés qu'elle utilise dans ses opérations de couverture afin de déterminer s'ils sont efficaces pour compenser les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

À partir du 1^{er} août 2003, la Commission a adopté la note d'orientation NOC-13, intitulée « Relations de couverture », de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Cette note d'orientation donne des indications supplémentaires sur les exigences de documentation et de désignation des relations de couverture et exige des évaluations de l'efficacité régulières et périodiques. La note d'orientation ne change pas la comptabilisation des instruments dérivés de la CCB dans les relations de couverture. La comptabilité de couverture est appliquée lorsqu'il y a une corrélation étroite entre les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des contrats dérivés et des éléments couverts.

La Commission constate les instruments financiers dérivés et les instruments sur marchandises à titre de couverture du risque sous-jacent. Les gains et les pertes sur ces contrats sont comptabilisés lorsque l'opération couverte sous-jacente est comptabilisée. Les instruments sur marchandises, bien qu'étant des couvertures économiques, ne satisfont pas aux exigences de la comptabilité de couverture. Ils sont évalués à

la valeur du marché en date du bilan, et les gains et les pertes non réalisés sont présentés au poste des charges reportées et charges payées d'avance. Lorsque les gains et les pertes sont réalisés, ils sont comptabilisés dans le même compte de mise en commun ou dans le même programme d'options de paiement aux producteurs (OPP) que la vente connexe ou dans le programme d'OPP faisant l'objet de la couverture.

Les gains et les pertes réalisés et non réalisés rattachés aux instruments dérivés qui ont pris fin ou qui ont cessé d'être efficaces avant l'échéance sont constatés dans le compte de mise en commun ou dans le programme d'OPP de la période au cours de laquelle l'opération couverte sous-jacente est constatée. S'il n'est plus prévu qu'un élément couvert désigné se réalisera avant que l'instrument financier connexe ne prenne fin, les gains et pertes réalisés ou non réalisés sont constatés dans le compte de mise en commun ou dans le programme d'OPP dans lequel l'opération couverte sous-jacente devait être constatée.

Lorsqu'on change la désignation d'une couverture qui devient alors la couverture d'une autre opération, les gains et pertes découlant de la couverture antérieure, avant sa nouvelle désignation, sont seulement reportés si on prévoit que l'opération originale anticipée se réalisera comme elle a été désignée.

Les contrats de taux d'intérêt servent à gérer le risque de taux d'intérêt associé au financement de la Commission et à ses stratégies de gestion de l'actif et du passif. Les montants à payer ou à recevoir en vertu des swaps de taux d'intérêt dans une seule monnaie et multidevises sont constatés dans les intérêts créditeurs nets au cours de la période où ils sont versés ou reçus.

Les contrats de change sont utilisés par la Commission pour se protéger contre le risque de change découlant des ventes de grain, des options de paiement aux producteurs (OPP) et des activités de financement. Les montants à payer ou à recevoir en vertu des contrats à terme de gré à gré et des options sont constatés dans les produits du compte de mise en commun ou du programme d'OPP dans lequel l'opération en devises connexe est effectuée. Les montants à payer ou à recevoir en vertu des contrats de change servant à couvrir le risque de change provenant des activités de financement sont constatés dans les intérêts créditeurs nets au cours de la période où ils sont versés ou reçus.

Les contrats sur marchandises servent à prémunir la Commission contre le risque lié aux prix provenant des ventes de grain et des OPP. Les montants à payer ou à recevoir en vertu des contrats à terme standardisés et des options sont constatés dans les produits du compte de mise en commun ou du programme d'OPP pour lequel la vente ou le programme d'OPP qui fait l'objet de la couverture a été effectué.

INTÉRÊTS CRÉDITEURS NETS

Les intérêts créditeurs nets comprennent les intérêts créditeurs et débiteurs liés aux débiteurs et aux emprunts, aux frais bancaires, aux frais des opérations et des programmes se rapportant aux facilités d'emprunt et comprennent aussi les intérêts créditeurs gagnés sur chaque compte de mise en commun durant la période de mise en commun et jusqu'à la distribution finale des bénéfices aux producteurs.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les employés de la Commission ont droit à certains avantages au moment de leur retraite ou de leur cessation d'emploi.

Régime de retraite – Le 1^{er} juillet 2003, la Commission a commencé à gérer son propre régime de retraite pour les employés. Auparavant, les employés participaient au Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP), administré par le gouvernement du Canada. La Commission est actuellement en négociation avec le gouvernement du Canada afin d'obtenir le transfert des actifs du RPRFP pour les employés qui décident de transférer leurs services passés au nouveau régime. Le transfert des actifs du RPRFP se produira dans une période ultérieure. Quand le montant du transfert sera connu, la valeur de ces actifs, des obligations au titre des prestations constituées connexes et d'autres éléments d'information seront présentés conformément aux exigences du chapitre 3461 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Avantages sociaux futurs ».

La Commission offre trois régimes de retraite à prestations déterminées et un régime à cotisations déterminées. Selon les régimes à prestations déterminées, les prestations sont calculées en fonction des années de service et du revenu moyen avant la retraite. Selon le régime à cotisations déterminées, les prestations sont calculées en fonction des cotisations versées et des produits de placement. Les cotisations patronales versées au régime de retraite de la CCB sont passées en charges pendant l'exercice au cours duquel les services sont rendus.

Autres avantages postérieurs à l'emploi – La Commission comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et les coûts connexes, déduction faite de l'actif des régimes, durant les périodes au cours desquelles les employés rendent des services en échange de ces avantages. La Commission a adopté les conventions suivantes :

- Le coût des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés est établi de façon actuarielle selon la méthode des prestations au prorata des services et se fonde sur les meilleures estimations de la direction quant à la progression des salaires, à l'âge de départ à la retraite des employés et aux coûts des soins de santé prévus. Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les soins de santé, l'assurance-vie, la provision au titre des longs états de service, les congés de maladie inutilisés avant 1988 et les vacances inutilisées avant 1996.
- L'obligation transitoire et les gains actuariels (pertes actuarielles) sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité, qui est déterminée par calcul actuariel à 12 ans (15 ans en 2003).
- L'amortissement des gains actuariels (pertes actuarielles) sera comptabilisé durant la période au cours de laquelle les gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) représentent en date du début de la période, plus de 10 pour cent de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif du régime, selon le plus élevé des deux montants.

3. DÉBITEURS LIÉS À DES PROGRAMMES DE VENTE À CRÉDIT

(en milliers de dollars)	Programme de vente de céréales à crédit	Mécanisme de crédit agroalimentaire	2004 Total	2003 Total
Montants à recevoir de clients étrangers				
Courants	- \$	72 752 \$	72 752 \$	30 416 \$
En souffrance	772 040	-	772 040	801 609
Rééchelonnés	4 446 391	-	4 446 391	5 045 332
	5 218 431	72 752	5 291 183	5 877 357
Montants à recevoir du gouvernement du Canada				
	19 920	-	19 920	26 221
	5 238 351 \$	72 752 \$	5 311 103 \$	5 903 578 \$
Risque de crédit				
Garanti par le gouvernement du Canada	5 238 351 \$	71 297 \$	5 309 648 \$	5 902 970 \$
Assumé par la CCB	-	1 455	1 455	608
	5 238 351 \$	72 752 \$	5 311 103 \$	5 903 578 \$

Les soldes des débiteurs sont classés selon les programmes de vente à crédit applicables :

PROGRAMME DE VENTE DE CÉRÉALES À CRÉDIT

Les débiteurs en vertu de ce programme découlent de ventes aux pays suivants : Algérie, Brésil, Égypte, Éthiopie, Haïti, Irak, Jamaïque, Pakistan, Pérou, Pologne, Russie et Zambie. Du montant de 5 218 430 774 \$ en capital et intérêts courus exigibles de clients étrangers au 31 juillet 2004, une tranche de 3 932 453 705 \$ représente l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 2 957 844 080 \$ remboursable en dollars américains. Du montant de 5 846 940 933 \$ en capital et intérêts courus exigibles de clients étrangers au 31 juillet 2003, une tranche de 4 389 683 187 \$ représentait l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 3 124 774 478 \$ remboursable en dollars américains.

Les débiteurs en souffrance au 31 juillet 2004 sont constitués de montants exigibles de l'Irak relativement à des paiements dans le cadre de ventes à crédit antérieures qui n'avaient pas été reçus à la date de règlement et qui étaient encore impayés à la fin de l'exercice.

En tant que membres du Club de Paris, le gouvernement du Canada et d'autres créanciers se sont périodiquement entendus pour proroger les périodes de remboursement au-delà des dates prévues initialement ou pour réduire le capital dû par un pays débiteur pour des raisons variées, dont des questions d'ordre humanitaire. Tous les membres du Club de Paris sont tenus d'accorder le même traitement au pays débiteur.

En vertu des conditions acceptées par le gouvernement du Canada à titre de membre du Club de Paris, la Commission a conclu des accords visant à rééchelonner au-delà de l'échéance initiale les débiteurs de certains pays, notamment l'Algérie, le Brésil, l'Égypte, l'Éthiopie, l'Haïti, la Jamaïque, le Pakistan, le Pérou, la Pologne, la Russie et la Zambie. Les conditions de ces rééchelonnements varient, échelonnant les intérêts à payer et le capital à rembourser sur des périodes de 5 à 25 ans.

Outre le rééchelonnement de la dette au moyen de la prorogation des périodes de remboursement, le gouvernement du Canada a accepté de réduire les dettes de l'Éthiopie, de la Pologne et de la Zambie envers la Commission. En vertu de ces ententes de réduction de la dette, le gouvernement du Canada verse à la Commission les montants qui autrement auraient dû être acquittés par les gouvernements débiteurs. Au 31 juillet 2004, le gouvernement du Canada devait à la Commission une somme totalisant 19 919 726 \$ en vertu de ces ententes. De cette somme, une tranche de 5 632 030 \$ représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 4 236 202 \$ remboursable en dollars américains.

Aucune provision pour pertes sur créances n'a été constituée, puisque le gouvernement du Canada garantit le remboursement du capital et des intérêts de tous les débiteurs en vertu de ce programme.

MÉCANISME DE CRÉDIT AGROALIMENTAIRE

Les débiteurs en vertu de cette facilité découlent de ventes à des clients en Indonésie, au Mexique, au Guatemala et au Pérou. Le solde de 72 752 071 \$ en capital et intérêts courus en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire au 31 juillet 2004 représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 54 721 377 \$ remboursable en dollars américains. Le solde de 30 415 531 \$ en capital et intérêts courus au 31 juillet 2003 représentait l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 21 651 147 \$ remboursable en dollars américains.

Jusqu'à maintenant, aucun débiteur en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire n'a été en défaut de paiement, et aucun solde à ce titre n'est en souffrance. Puisque la direction estime que le solde peut être recouvré en totalité, aucune provision pour pertes sur créances n'a été constituée.

JUSTE VALEUR

Au 31 juillet 2004, tous les débiteurs découlant de ventes effectuées en vertu de programmes de vente à crédit comportent un calendrier contractuel de modification des taux d'intérêt inférieur à 365 jours. La durée jusqu'aux dates de modification des taux de ces instruments financiers étant courte, leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable.

ÉCHÉANCES

Ces débiteurs viennent à échéance comme suit :
(en milliers de dollars)

	2004	2003
Montants exigibles :		
À moins de un an	592 335 \$	493 794 \$
Entre un an et deux ans	549 318	499 181
Entre deux ans et trois ans	570 417	567 198
Entre trois ans et quatre ans	600 447	589 296
Entre quatre ans et cinq ans	692 569	620 961
À plus de cinq ans	1 533 977	2 331 538
En souffrance	772 040	801 610
	5 311 103 \$	5 903 578 \$

4. DÉBITEURS LIÉS À DES PROGRAMMES DE PAIEMENT ANTICIPÉ

(en milliers de dollars)	Loi sur les programmes de commercialisation agricole	Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies	Programme d'avance de crédit printanière	Programme de paiement anticipé du grain battu non récolté	2004 Total	2003 Total
Montants à recevoir des producteurs	58 989 \$	- \$	242 763 \$	52 \$	301 804 \$	364 011 \$
Montants à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada	(57)	1	781	(9)	716	2 456
Montants à recevoir des agents de la CCB	20 148	-	(3 892)	-	16 256	8 357
	79 080 \$	1 \$	239 652 \$	43 \$	318 776 \$	374 824 \$

La Commission gère les programmes d'avances de fonds destinés aux producteurs de blé, de blé dur et d'orge de l'Ouest canadien au nom du gouvernement du Canada. Le gouvernement garantit le remboursement des avances accordées aux agriculteurs; ainsi, la Commission ne s'expose à aucun risque de crédit. Les charges engagées par la Commission relativement à la gestion des programmes lui sont remboursées par le gouvernement du Canada et par les producteurs participant aux programmes.

Le gouvernement du Canada a déposé la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* (LPCA) en 1997 afin de fournir des liquidités aux agriculteurs sous forme d'avances de fonds accordées en fonction du grain entreposé par les agriculteurs. Ce programme a remplacé un programme précédent du gouvernement du Canada en vertu de la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies* (LPAGP). Le gouvernement du Canada paye les intérêts sur les avances jusqu'à concurrence de 50 000 \$, et le producteur paye les intérêts sur tout montant excédant 50 000 \$.

Le gouvernement du Canada a lancé le *Programme d'avance de crédit printanière* (PACP) au printemps 2000 afin d'aider les producteurs à acquitter les coûts liés aux semis printaniers. Ce programme permet aux producteurs de recevoir jusqu'à 50 000 \$, les intérêts étant payés par le gouvernement du Canada. Tout solde impayé en vertu du programme sera déduit du montant maximal sans intérêt auquel est admissible le producteur à l'automne en vertu de la LPCA.

Le gouvernement du Canada a introduit le *Programme de paiement anticipé du grain battu non récolté* durant la campagne agricole 2002-2003. Ce programme fournit des liquidités aux agriculteurs qui étaient incapables d'effectuer leur récolte de grain en raison d'une tombée de neige précoce. Le programme permet aux producteurs d'obtenir jusqu'à 25 000 \$, les intérêts étant payés par le gouvernement du Canada. Tout solde impayé en vertu du programme sera déduit du montant maximal sans intérêt auquel est admissible le producteur à l'automne en vertu de la LPCA.

Les avances de fonds accordées par la Commission au cours de l'exercice en vertu de ces programmes ont totalisé 706 091 160 \$, soit 462 894 675 \$ en vertu de la LPCA, et 243 196 485 \$ en vertu du PACP.

Les recouvrements des producteurs et des sociétés céréalières pour des comptes qui avaient été déterminés irrécouvrables et qui avaient déjà été remboursés par le gouvernement du Canada en plus de l'intérêt, sont remis au gouvernement du Canada à mesure que les montants sont reçus.

À cause de la cadence des livraisons des producteurs et des remises subséquentes par l'agent à la Commission, une composante des avances à recevoir provient des agents.

5. STOCKS DE GRAIN

Les stocks de grain au 31 juillet sont présentés selon la valeur qui devrait finalement être obtenue au titre du produit des ventes, comme suit :

(en milliers de dollars)	2004		2003	
	Tonnes	Montant	Tonnes	Montant
Blé	2 334 701	520 125 \$	2 981 996	649 368 \$
Blé dur	1 065 995	247 404	1 584 030	413 060
Orge de premier choix	465 267	96 592	241 853	53 836
Orge fourragère	52 660	7 148	30 589	5 677
	3 918 623	871 269 \$	4 838 468	1 121 941 \$

6. CHARGES REPORTÉES ET CHARGES PAYÉES D'AVANCE

(en milliers de dollars)	2004	2003
Résultats nets des activités de couverture de marchandises applicables aux comptes de mise en commun ultérieurs	(26 070) \$	18 216 \$
Charge payée d'avance pour déplacement de stocks en position d'exportation Est	15 663	-
Dépôts aux comptes sur marge de marchandises	15 325	10 930
Options d'achat et de renouvellement des baux sur wagons-trémies loués	3 859	4 193
Autres	1 316	1 967
	10 093 \$	35 306 \$

7. IMMOBILISATIONS

(en milliers de dollars)	2004			2003		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Développement de systèmes informatiques	61 113 \$	32 003 \$	29 110 \$	54 582 \$	25 086 \$	29 496 \$
Wagons-trémies	83 130	67 890	15 240	83 583	65 473	18 110
Matériel informatique	16 656	12 142	4 514	14 891	11 179	3 712
Mobilier et matériel de bureau	4 992	3 778	1 214	4 971	3 557	1 414
Terrain, bâtiment et améliorations	8 679	7 694	985	8 275	7 505	770
Automobiles	508	135	373	512	133	379
Améliorations locatives	158	158	-	158	158	-
	175 236 \$	123 800 \$	51 436 \$	166 972 \$	113 091 \$	53 881 \$

En 1979-1980, 2 000 wagons-trémies ont été achetés par la Commission à un prix initial de 90 555 620 \$. De ce nombre, 164 ont été démolis et démontés et 1 836 sont encore en service. La Commission reçoit un remboursement pour les wagons démolis en vertu d'un contrat d'exploitation conclu avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

8. EMPRUNTS

La Commission émet des titres de créance sur les marchés financiers mondiaux. Les emprunts de la Commission doivent être autorisés par le ministre des Finances. Les emprunts sont garantis de façon inconditionnelle et irrévocable par le ministre des Finances au nom de Sa Majesté du chef du Canada grâce à une garantie formelle prévue dans la *Loi sur la Commission canadienne du blé*.

Les emprunts à court terme consistent en du papier commercial émis par la Commission sur les marchés canadien, américain et européen ainsi qu'en emprunts bancaires et en billets à moyen terme dont l'échéance restante est inférieure à un an. La Commission utilise des swaps dont le montant nominal de référence et la durée sont les mêmes que ceux des emprunts sous-jacents afin que soient convertis en dollars américains ou canadiens les montants libellés en d'autres devises.

Les emprunts à long terme consistent en billets émis sur le marché des billets intérieur et des billets à moyen terme en euros, dont les échéances initiales varient de un an à 15 ans. La plupart des billets à long terme de la Commission sont des titres structurés dont les intérêts sont calculés en fonction de certains indices, formules et autres points de référence du marché, et ils peuvent être rachetés par la Commission avant échéance en raison des clauses de rachat qu'ils contiennent. La Commission fait usage de contrats de swaps pour réduire le risque de change et gérer le risque de taux d'intérêt liés aux emprunts à long terme. Ces contrats créent, en définitive, une obligation à taux variable semblable aux emprunts à court terme de la Commission et lui permettent de s'assurer qu'elle recevra le produit des swaps de manière à compenser les fluctuations de change et de taux d'intérêt sur les paiements de capital et d'intérêts relatifs aux billets.

(en milliers de dollars)	Taux d'intérêt effectif (%)	2004	2003
Emprunts à court terme	0,96 - 2,80	5 612 617 \$	7 515 620 \$
Emprunts à long terme	0,74 - 1,63	1 455 046	346 873
Intérêts courus	-	19 130	29 072
Total des emprunts	0,74 - 2,80	7 086 793	7 891 565
Moins les placements temporaires	1,26 - 2,03	(1 604 658)	(1 460 093)
Emprunts nets	0,74 - 2,80	5 482 135 \$	6 431 472 \$

Du montant des emprunts nets au 31 juillet 2004, une tranche de 3 720 270 034 \$ représente l'équivalent en dollars canadiens de 2 798 247 487 \$ remboursable en dollars américains. Du montant des emprunts nets au 31 juillet 2003, une tranche de 4 410 350 021 \$ représentait l'équivalent en dollars canadiens de 3 139 486 063 \$ remboursable en dollars américains.

Ces emprunts arrivent à échéance comme suit :
(en milliers de dollars)

	2004	2003
Montants exigibles :		
à moins de un an	5 631 747 \$	7 544 692 \$
entre un an et deux ans	9 495	-
entre deux ans et trois ans	59 828	33 777
entre trois ans et quatre ans	26 590	-
entre quatre ans et cinq ans	59 828	56 192
à plus de cinq ans	1 299 305	256 904
	7 086 793 \$	7 891 565 \$

Compte tenu des swaps de taux d'intérêt, tous les emprunts comportent un calendrier contractuel de modification des taux d'intérêt de 365 jours ou moins. Par conséquent, la valeur comptable de ces emprunts se rapproche de leur juste valeur.

9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

(en milliers de dollars)	2004	2003
Créditeurs et charges à payer	77 155 \$	61 867 \$
Charges engagées après le 31 juillet relativement à des activités de commercialisation liées aux comptes de mise en commun de la campagne courante	50 541	63 786
Produits des ventes reportés	20 350	12 219
	148 046 \$	137 872 \$

10. OBLIGATIONS ENVERS LES AGENTS

(en milliers de dollars)	2004	2003
Grain acheté des producteurs	467 957 \$	756 076 \$
Bons au comptant reportés	74 556	120 739
	542 513 \$	876 815 \$

GRAIN ACHETÉ DES PRODUCTEURS

Les sociétés céréalières, à titre d'agents de la Commission, acceptent les livraisons des producteurs aux silos de collecte et leur versent un montant au nom de la Commission selon les taux de paiement initial en vigueur à la date de livraison. La Commission ne règle ces achats que lorsque le grain lui est livré, soit à un terminal, soit à une minoterie. L'obligation envers les agents au titre du grain acheté des producteurs représente le montant dû par la Commission à ses agents pour le grain dans les silos de collecte ou en transit au 31 juillet, et dont la livraison à la Commission et le paiement par cette dernière seront effectués après la fin de l'exercice.

BONS AU COMPTANT REPORTÉS

Les sociétés céréalières, à titre d'agents de la Commission, déposent en fiducie auprès de cette dernière un montant équivalent à la valeur des bons au comptant reportés émis aux producteurs en échange du grain de la Commission. La Commission remet ces fonds aux sociétés céréalières pour qu'elles remboursent les bons au comptant reportés détenus par les producteurs et qui viennent à échéance principalement dans les premiers jours de l'année civile suivante.

11. OBLIGATIONS ENVERS LES PRODUCTEURS - BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS

Ce montant représente les bénéfices découlant des comptes de mise en commun courants au 31 juillet qui n'ont pas encore été distribués aux producteurs. Du montant des bénéfices non distribués totalisant 463 886 647 \$ (208 594 604 \$ en 2003), 258 787 473 \$ (151 527 062 \$ en 2003) ont été distribués aux producteurs à titre de paiements intermédiaires le 5 octobre 2004. Le solde de 205 099 174 \$ (57 067 542 \$ en 2003) sera distribué aux producteurs à titre de paiements finaux et de rabais sur les wagons.

12. PROVISION POUR FRAIS DE PAIEMENTS AUX PRODUCTEURS

Le montant de 2 240 709 \$ (2 614 031 \$ en 2003) représente le solde de la provision pour frais de paiements aux producteurs sur les comptes de mise en commun qui ont été fermés. Six ans après la fermeture de certains comptes de mise en commun, les soldes des provisions qui y sont liées peuvent être virés au compte spécial sous l'approbation du Gouverneur en conseil.

13. COMPTE SPÉCIAL – SOLDE NET DES COMPTES DE PAIEMENTS NON DISTRIBUÉS

Conformément à l'article 39 de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, le Gouverneur en conseil peut autoriser la Commission à virer dans un compte spécial les soldes non réclamés des comptes de paiements qui étaient payables à des producteurs depuis six ans ou plus. En plus de prévoir le règlement de réclamations justifiées des producteurs à l'égard de ces anciens comptes, l'article stipule également que ces fonds doivent être utilisés à des fins que le Gouverneur en conseil, selon les recommandations de la Commission, estime avantageuses pour les producteurs.

Les opérations effectuées dans le compte spécial s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)	2004	2003
Solde au début de l'exercice	4 948 \$	4 199 \$
Virements de comptes de paiements	247	1 622
Dépenses	(1 132)	(868)
Paievements aux producteurs relatifs à d'anciens comptes de paiements	(3)	(5)
Solde à la fin de l'exercice	4 060 \$	4 948 \$
Composition du solde à la fin de l'exercice :		
Dépenses autorisées non effectuées	978	780
Montants non affectés	3 082	4 168
	4 060 \$	4 948 \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2004, le solde des comptes de paiements du blé de 1996, du blé dur de 1996 ainsi que de l'orge de premier choix de 1996 a été viré au compte spécial en vertu du décret 2004-571.

Les activités des divers programmes au cours de la campagne agricole 2003-2004 se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	Montant disponible au début	Autorisé	Utilisé	Échu	Montant disponible à la fin
Programme de développement des marchés	326 \$	35 \$	(19) \$	- \$	342 \$
Institut international du Canada pour le grain					
Acquisition d'immobilisations	185	300	(80)	-	405
Université du Manitoba					
Chaire agroalimentaire	150	-	(75)	-	75
Installation de recherche pour l'entreposage du grain	-	400	(400)	-	-
Programme de bourses d'études	119	280	(393)	-	6
Projet de recherche sur la fusariose dans l'orge	-	165	(165)	-	-
Projet sur l'identification des variétés	-	150	-	-	150
	780 \$	1 330 \$	(1 132) \$	- \$	978 \$

14. FONDS DE PRÉVOYANCE

La *Loi sur la Commission canadienne du blé* prévoit l'établissement d'un fonds de prévoyance. Ce fonds peut être alimenté de diverses manières telles que les résultats d'exploitation du programme d'options de paiement aux producteurs ou autres sources de produits réalisés durant le cours de l'exploitation. Les éléments de ce fonds sont décrits ci-dessous :

PROGRAMME D'OPTIONS DE PAIEMENT AUX PRODUCTEURS

La Commission a mis sur pied diverses possibilités de paiements à l'intention des producteurs. Les contrats à prix fixe et les contrats sur base offrent aux producteurs la possibilité de bloquer un prix fixe ou une cote pour la totalité ou une partie de leur grain avant le début de la campagne. Le producteur touche l'intégralité du paiement qui lui est dû dès la livraison du grain; il n'est en revanche plus admissible aux autres paiements du compte de mise en commun. L'option de paiement anticipé (OPA) permet aux producteurs de toucher dès la livraison du grain, un plus gros pourcentage du prix final prévu, tout en restant admissible à tous les paiements complémentaires issus du compte de mise en commun.

L'excédent ou le déficit découlant de l'exploitation de ces programmes est viré dans un fonds de prévoyance de manière que les résultats d'exploitation nets n'aient pas d'incidence sur les comptes de mise en commun.

AUTRES

Aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, les intérêts dérivés du compte de mise en commun de l'orge fourragère ont été versés au fonds de prévoyance. Le montant viré est calculé selon une formule précise approuvée par le conseil d'administration. Cette formule permet de répartir un montant équitable des intérêts créditeurs, par tonne, au compte de mise en commun de l'orge fourragère et de réduire l'effet de distorsion de certains coûts fixes de campagnes au cours desquelles le tonnage global au compte est anormalement bas. Conformément au traitement appliqué aux comptes de mise en commun et au programme d'options de paiement aux producteurs, l'excédent n'est pas affecté à un usage précis et génère des intérêts au coût d'emprunt moyen pondéré de la Commission.

Le paiement par le gouvernement du Canada en 2002-2003 pour le déficit du compte de mise en commun du blé et les traitements comptables connexes entre le compte de mise en commun du blé et les comptes d'OPA du blé ont donné comme résultat une affectation de 1 288 663 \$ au fonds de prévoyance.

Le solde du fonds de prévoyance au 31 juillet 2004 se détaille comme suit :

(en milliers de dollars)	Programme d'options de paiement aux producteurs					2004 Total	2003 Total
	Blé	Blé dur	Orge de premier choix	Orge fourragère	Autres		
Solde d'ouverture	4 665 \$	(10) \$	- \$	240 \$	12 340 \$	17 235 \$	11 422 \$
Virement des comptes de mise en commun	-	-	-	-	-	-	5 077
Excédent du programme d'options de paiement aux producteurs	419	195	385	1 230	-	2 229	588
Intérêts gagnés sur le solde du fonds de prévoyance ne faisant pas partie des programmes	-	-	-	-	278	278	148
Ajustement lié au programme OPA de 2002-2003	(1 289)	-	-	-	-	(1 289)	-
Solde de clôture	3 795 \$	185 \$	385 \$	1 470 \$	12 618 \$	18 453 \$	17 235 \$

15. AJUSTEMENTS DES STOCKS

Le poste Ajustements des stocks présente l'incidence en dollars, au prix initial courant, des écarts en grade et en teneur en protéines du grain livré par les producteurs par rapport au grain qui est finalement mis en vente.

Toute augmentation générale du grade de grain dans le système de manutention est présentée comme une charge dans le compte de mise en commun parce que la Commission indemnise les sociétés céréalières pour la hausse du prix initial courant provenant des activités positives de mélange de grains. Il en ressort habituellement un bénéfice global pour le compte de mise en commun dans la mesure où l'augmentation de la valeur des ventes de grain de meilleure qualité produite dans le compte excède la hausse de la valeur initiale.

Dans le cas d'une diminution du grade de grain, le contraire se produit. La valeur des ventes globales des comptes de mise en commun sera plus basse parce que la qualité du grain à vendre est inférieure à celle qui avait été enregistrée et pour laquelle la Commission devra quand même faire des paiements d'ajustement intermédiaires et finaux. Cette perte est réduite en partie par le fait que les sociétés céréalières ne se font rembourser que la valeur du grain de qualité inférieure alors qu'elles ont versé au producteur le prix initial plus élevé pour le grain de qualité supérieure initialement indiqué à la livraison.

16. AUTRES ACHATS DE GRAIN

Le poste Autres achats de grain présente le résultat net des excédents de stocks acquis au prix initial et des pénuries de stocks vendus au prix des exportations. Ces excédents et ces pénuries surviennent quand les registres de stocks des agents de la Commission diffèrent de ceux de la Commission. Les excédents acquis sont comptabilisés comme une charge au compte de mise en commun, ce qui constitue un bénéfice pour ce compte dans la mesure où le produit final des ventes de ce grain dépasse son coût. Les pénuries doivent être réglées par les agents de la Commission au prix des exportations afin que le compte de mise en commun ne subisse pas l'effet négatif de la disparition des stocks inscrits.

17. AUTRES COÛTS DIRECTS

Le poste Autres coûts directs contient principalement les frais d'annulation de contrats, les charges liées aux programmes, les commissions versées aux agents, les frais d'inspection et d'essai des grains, les wagons-trémies loués ou détenus par la Commission et les surestaries.

18. AUTRES PRODUITS

Le poste Autres produits est essentiellement composé des montants au titre du facteur d'ajustement du fret et du recouvrement de frais, déduits par les agents de la Commission au moment de la livraison par le producteur, qui n'ont par la suite pas été engagés par l'agent. Les frais recouverts les plus importants comprennent les déductions au titre des bons au comptant de transport ferroviaire qui proviennent du mouvement du grain à un emplacement différent des silos terminaux.

19. FRAIS ADMINISTRATIFS

(en milliers de dollars)	2004	2003
Frais administratifs de l'exercice terminé le 31 juillet	68 008 \$	66 664 \$
Frais de l'exercice en cours liés à l'administration des comptes de mise en commun de la campagne précédente	-	(11 993)
Frais de l'exercice précédent liés à l'administration du programme d'options de paiement de la campagne en cours	-	83
Frais administratifs ajustés	68 008 \$	54 754 \$
La répartition des frais s'établit comme suit :		
Blé	45 362 \$	35 016 \$
Blé dur	11 288	15 316
Orge de premier choix	7 838	3 590
Orge fourragère	3 093	160
Total des comptes de mise en commun	67 581	54 082
Programme d'options de paiement aux producteurs liées aux contrats à prix fixe ou sur base pour le blé	255	356
Programme d'options de paiement aux producteurs liées aux contrats à prix fixe ou sur base pour le blé dur	-	18
Acomptes versés aux producteurs	172	298
	68 008 \$	54 754 \$

Les frais administratifs, moins les frais imputables aux paiements de distribution finale et les coûts différentiels liés au programme d'options de paiement, sont répartis entre les différents comptes de mise en commun en fonction du tonnage.

20. ENGAGEMENTS

La Commission gère la location de wagons-trémies au nom du gouvernement du Canada, les baux étant de 25 ans et expirant en 2006. Sur les 1 750 wagons loués dans le cadre de l'entente originale, 86 wagons ont été démolis et démontés, ce qui en laisse 1 664 en service. Les frais de location jusqu'à l'expiration du contrat original sont entièrement à la charge du gouvernement et, par conséquent, ils ne sont pas déduits des comptes de mise en commun. Le total des frais associés à la location de ces wagons pour l'exercice terminé le 31 juillet 2004 s'est chiffré à 14 629 999 \$ (16 658 004 \$ en 2003).

En 1995, la Commission a acquis une option visant à prolonger le contrat de location de 250 wagons pour cinq ans à des tarifs très avantageux. Le 1^{er} octobre 2000, la Commission a exercé cette option sur les 244 wagons restants. Le coût de cette option est amorti sur les cinq ans de la prolongation du contrat. Les frais de location dans le cadre de cette option ne sont plus la responsabilité du gouvernement et seront déduits directement des comptes de mise en commun. Depuis avril 2001, la Commission sous-loue les 242 wagons restants à un tiers aux termes d'un contrat qui expire en octobre 2005.

Entre 1991 et 1995, la Commission a acquis des options visant l'achat de 1 550 wagons-trémies du gouvernement du Canada après l'échéance du bail en 2006. Sur ces 1 550 wagons, 77 ont été démolis et démontés, ce qui en laisse 1 473 pouvant être achetés au prix de 17 393 022 \$ US. Le coût de ces options est constaté dans les charges reportées et payées d'avance.

La Commission a conclu des contrats de location-exploitation pour des locaux et du matériel de bureau. Les contrats sont d'une durée de un an à six ans et viennent à échéance entre août 2004 et octobre 2008. La Commission peut renouveler la plupart de ces contrats pour des périodes supplémentaires de un an à trois ans. Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2004, le total des paiements de location relatifs aux locaux et au matériel de bureau s'est chiffré à 875 566 \$ (1 071 509 \$ en 2003).

Les coûts de location des locaux et du matériel de bureau sont constatés dans les frais administratifs. Les engagements en vertu de contrats de location-exploitation s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)	Wagons-trémies (\$ US)	Locaux et matériel de bureau (\$ CA)
2005	456 \$	480 \$
2006	76	218
2007	-	162
2008	-	27
après 2008	-	-

En plus, la Commission a accepté de financer les activités de l'Institut international du Canada pour le grain avec un montant de base de 1 666 000 \$ par année jusqu'en 2008.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET INSTRUMENTS SUR MARCHANDISES

La Commission conclut des contrats de swaps de taux d'intérêt dans une seule monnaie et multidevises pour gérer ses coûts de financement et mettre en œuvre des stratégies de gestion de l'actif et du passif. Ces contrats visent à réduire le risque découlant de la fluctuation des devises et des taux d'intérêt.

La Commission conclut également des contrats de change à terme de gré à gré et des swaps de devises auprès d'institutions financières de façon à se protéger contre le risque de change découlant principalement des ventes de grain et des activités de financement.

Ces instruments financiers répondent aux conditions de la comptabilité de couverture et ne sont pas constatés dans le bilan. Au 31 juillet 2004, le montant nominal total de ces instruments financiers, tous venant à échéance ou faisant l'objet d'une renégociation de taux à moins de un an, s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	Montant nominal	2004 Juste valeur nette	Risque de crédit	Montant nominal	2003 Juste valeur nette	Risque de crédit
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps de taux dans une seule monnaie	732 575 \$	(2 791) \$	3 737 \$	196 812 \$	(8 562) \$	47 \$
Swaps de taux multidevises	722 471	(24 560)	8 125	163 637	3 219	5 221
	1 455 046	(27 351)	11 862	360 449	(5 343)	5 268
Contrats de change						
À terme de gré à gré	1 412 962	24 253	29 084	940 379	(12 282)	5 851
Swaps de devises	815 372	(6 519)	6 879	1 180 301	(20 537)	3 624
	2 228 334	17 734	35 963	2 120 680	(32 819)	9 475
	3 683 380 \$	(9 617) \$	47 825 \$	2 481 129 \$	(38 162) \$	14 743 \$

En date des états financiers, tous les contrats de change venaient à échéance à moins d'un an. Les contrats de taux d'intérêt dont l'échéance était de un an à cinq ans et ceux dont l'échéance était de plus de cinq ans comportaient un montant nominal non réglé de 155 740 520 \$ et de 1 299 305 405 \$, respectivement. Les taux des swaps se situaient entre 0,74 pour cent et 1,63 pour cent.

La juste valeur nette des contrats de taux d'intérêt et des contrats de change reflète la valeur actualisée nette estimative des flux de trésorerie futurs prévus en fonction des taux du marché actuels. Plusieurs méthodes ont été utilisées pour calculer ces valeurs, dont la méthode de la valeur actualisée nette et les cours du marché, lorsque ces derniers étaient disponibles. Les estimations de la juste valeur peuvent varier selon les hypothèses utilisées et, par conséquent, elles ne doivent pas être considérées comme des valeurs de réalisation en cas de règlement immédiat de ces instruments.

Le risque de crédit représente le risque de pertes financières au cas où une contrepartie manquerait à ses obligations contractuelles envers la Commission. La Commission n'est exposée au risque de crédit que sur les contrats où la juste valeur est positive. La Commission gère ce risque de crédit en ne traitant qu'avec des institutions financières dont la cote de solvabilité est conforme aux politiques en matière de gestion du risque financier approuvées par le conseil d'administration de la Commission. Pour réduire le risque de crédit associé au manquement éventuel d'une contrepartie, la Commission conclut des accords généraux de compensation. Au 31 juillet 2004, le montant nominal le plus important contracté auprès d'une institution donnée s'élevait à 780 784 034 \$ (477 323 291 \$ en 2003), et le risque de crédit le plus important auprès d'une institution donnée au 31 juillet 2004 s'établissait à 8 956 933 \$ (3 104 487 \$ en 2003).

Dans le cours normal des affaires, la Commission prend part à des contrats sur marchandises, incluant des contrats à terme standardisés et des options, pour le blé et l'orge sur les marchés. Les contrats non réglés au 31 juillet sont présentés aux états financiers à leur juste valeur.

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les avantages sociaux futurs se rapportent aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi offerts par la Commission.

TOTAL DES PAIEMENTS EN ESPÈCES

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs, qui est constitué des cotisations de la Commission à ses régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées, en plus des sommes versées directement aux employés, aux bénéficiaires et aux tiers fournisseurs de services des régimes de retraite, s'est chiffré à 4 961 798 \$ (5 057 372 \$ en 2003).

RÉGIMES DE RETRAITE

La charge de retraite de la Commission pour l'exercice terminé le 31 juillet 2004 se chiffrait à 3 969 688 \$ (4 128 052 \$ en 2003) incluant les cotisations de la *Loi sur la Pension de la fonction publique (LPFP)*. Suite à un examen de l'organisation, une réduction du personnel a eu lieu, ce qui a eu un impact sur les régimes de retraite. L'effet financier de cet événement n'est pas connu.

Une évaluation actuarielle des régimes de retraite de la Commission se déroule présentement et est requise annuellement durant les trois premières années d'existence. La Commission ne peut pas fournir la pleine information sur l'obligation au titre des prestations constituées ni sur les actifs du régime pour l'exercice terminé le 31 juillet 2004 comme il est requis par les principes comptables généralement reconnus, puisque l'évaluation actuarielle n'est pas complète dans l'attente de l'établissement de la valeur du transfert de l'actif du régime.

Actifs des régimes à prestations déterminées :

Ces tableaux incluent les composantes des prestations déterminées des régimes de retraite de la Commission mais excluent la valeur du transfert du régime provenant de la LPFP. Les actifs du régime pour l'exercice terminé le 31 juillet 2003 ne reflètent qu'un seul mois d'activité, puisque la Commission a commencé à gérer ses propres régimes à partir du 1 juillet 2003.

Variation de la juste valeur

(en milliers de dollars)	2004	2003
Solde, au début de l'exercice	427 \$	- \$
Rendement réel des actifs des régimes	205	2
Cotisations patronales	3 868	317
Cotisations salariales	1 191	108
Prestations et charges	(377)	-
Solde, à la fin de l'exercice	5 314 \$	427 \$

Les pourcentages des actifs des régimes, basés sur les valeurs du marché au 31 juillet sont :

Catégorie d'actifs	2004	2003
Titres de participation	43 %	58 %
Titres d'emprunt	28 %	36 %
Autres	29 %	6 %
Total	100 %	100 %

Régime à cotisations déterminées :

La Commission a passé en charges 32 169 \$ (2 810 \$ en 2003) au titre de la composante des cotisations déterminées de son régime de retraite. Les salariés ont versés des cotisations de 142 189 \$ (12 389 \$ en 2003) au titre de la composante des cotisations déterminées du régime de retraite de la Commission en date du 31 juillet 2004. Les prestations versées au titre de la composante des cotisations déterminées se chiffraient à 12 739 \$ (0 \$ en 2003).

AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Commission évalue ses obligations au titre des prestations constituées pour les besoins de comptabilité au 31 juillet 2004. L'évaluation actuarielle la plus récente fut complétée en date du 31 juillet 2004. La prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 juillet 2007.

Les tableaux qui suivent donnent des renseignements sur les avantages postérieurs à l'emploi offerts par la Commission, notamment les montants consignés au bilan et les composantes du coût des prestations nettes de l'exercice.

Rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées :

(en milliers de dollars)	2004	2003
Obligation au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	18 616 \$	17 891 \$
Cotisations salariales	-	-
Prestations versées	(992)	(929)
Coûts des services rendus de l'exercice	626	591
Intérêts débiteurs	1 106	1 063
Compression*	1 227	-
Compression constatée	(1 227)	-
Perte actuarielle	7 502	-
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	26 858 \$	18 616 \$

Rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et du déficit du régime avec le passif au titre des prestations constituées :

(en milliers de dollars)	2004	2003
Juste valeur des actifs du régime	- \$	- \$
Obligation au titre des prestations constituées	26 858	18 616
Situation de capitalisation – déficit	(26 858)	(18 616)
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	7 502	-
Obligation transitoire non amortie	8 911	10 948
Passif au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	(10 445) \$	(7 668) \$

Le passif au titre des prestations constituées est inclus dans le bilan de la Commission s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2004	2003
Passif au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	(7 668) \$	(6 031) \$
Coûts des services rendus de l'exercice	(626)	(591)
Intérêts débiteurs	(1 106)	(1 063)
Prestations versées	992	929
Amortissement de l'obligation transitoire	(810)	(912)
Compression*	(1 227)	-
Passif au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	(10 445) \$	(7 668) \$

* En 2003-2004, la réduction du personnel a causé une compression qui a été constatée pleinement dans les charges de la Commission.

La charge de la Commission, au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi se détaille comme suit :

(en milliers de dollars)	2004	2003
Coûts des services rendus de l'exercice	626 \$	591 \$
Intérêts débiteurs	1 106	1 063
Amortissement de l'obligation transitoire	810	912
Compression	1 227	-
Perte actuarielle	7 502	-
Coût net (avant ajustements)	11 271	2 566
Ajustements - perte actuarielle	(7 502)	-
Charge totale incluse dans les frais administratifs	3 769 \$	2 566 \$

Les hypothèses moyennes pondérées à la date de mesure utilisées pour calculer l'obligation au titre des prestations de la Commission figurent dans le tableau suivant :

	2004	2003
Taux d'actualisation	6,25 %	6,00 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %
Taux tendanciel des coûts des soins médicaux	10,00 %	s.o.
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	5,00 %	s.o.
Durée de la baisse du taux tendanciel des coûts des soins médicaux	5 ans	s.o.
Taux tendanciel des coûts des soins dentaires	3,00 % par an	s.o.

Analyse de sensibilité

Les taux tendanciel des coûts des soins médicaux/dentaires assumés ont une incidence importante sur les montants présentés. Une variation d'un point de pourcentage dans les taux aurait les effets suivants en 2004 :

(en milliers de dollars)	Augmentation	Diminution
Obligation au titre des prestations constituées	3 493 \$	(2 728) \$
Coûts des services rendus de l'exercice et des intérêts débiteurs	438 \$	(331) \$

23. PASSIF ÉVENTUEL

Le 13 septembre 2002, la North Dakota Wheat Commission et le U.S. Durum Growers Action Committee déposaient une requête pour que soient imposés des droits compensatoires et antidumping à l'encontre des importations de blé de force roux de printemps et de blé dur canadiens. Tout au long de l'exercice, la Commission a vigoureusement défendu la remise en cause de ses pratiques commerciales. Des droits préliminaires ont été imposés en mars et en mai 2003 en vertu des requêtes de droits compensatoires et antidumping, respectivement. Le 3 octobre 2003, les quatre représentants de la Commission du commerce international aux États-Unis ont statué à l'unanimité que les importations de blé dur ne causaient aucun tort à l'industrie américaine du blé dur. Ainsi, les droits imposés sur le blé dur ont été levés et le marché américain du blé dur est de nouveau accessible librement. En ce qui concerne le blé de force roux de printemps, la Commission du commerce international a statué, à deux voix contre deux, que les importations canadiennes de blé de force roux de printemps étaient préjudiciables, donc des droits compensatoires et antidumping totalisant 14,15 pour cent seront en vigueur jusqu'à l'issue de certains appels lancés par la CCB et/ou jusque ce que se déroulent les examens administratifs du département du Commerce des États-Unis. À l'heure actuelle, il n'est pas possible d'évaluer avec précision l'incidence financière découlant de l'imposition de droits sur le blé de force roux de printemps. La Commission explore diverses possibilités de faire appel des décisions relatives aux importations de blé de force roux de printemps.

24. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Glossaire des termes financiers

Contrat à terme – engagement à acheter ou à livrer une marchandise ou un instrument financier donné à une date ultérieure donnée et à un prix donné. Tout contrat à terme représente une obligation liant la société et le marché organisé où le contrat est conclu.

Contrat de change à terme – transaction au cours de laquelle une devise est achetée sur le marché au comptant et vendue simultanément sur le marché à terme, ou vice-versa.

Couverture – technique de gestion du risque utilisée pour réduire les risques de dépréciation des cours, de fluctuation des taux d'intérêt ou du cours devises par l'établissement de positions de compensation ou de réduction des risques afin de réduire l'exposition au risque à laquelle est soumise la Commission.

Échange de devises – opération de swap entre parties aux termes de laquelle sont échangés des flux de trésorerie dans une monnaie contre un montant fixe dans une autre.

Gestion du risque – ensemble des mesures d'analyse financière et des recours à divers instruments financiers destinés à contrôler et, si possible, à réduire certains types de risques.

Instrument financier dérivé – contrat ou titre qui tire principalement sa valeur de la fluctuation du cours d'un titre, d'un contrat à terme, d'un autre instrument financier ou d'un indice sous-jacent.

Juste valeur – montant estimatif de la contrepartie convenue entre deux parties sans lien de dépendance leur permettant de se porter acquéreur ou vendeur d'un instrument financier à tel ou tel moment dans le temps.

Liquidité – disposer de ressources financières suffisantes pour faire face à ses obligations en temps voulu.

Montant nominal – montant de référence par rapport auquel les paiements d'un produit dérivé sont calculés.

Option – contrat conférant le droit, et non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise ou un instrument financier à un prix déterminé d'avance à une telle date ou durant un tel laps de temps.

Swap – entente contractuelle aux termes de laquelle deux parties conviennent d'échanger un certain nombre de paiements périodiques.

Swap de taux d'intérêt dans une seule monnaie – entente contractuelle aux termes de laquelle les parties s'entendent pour échanger des paiements à taux d'intérêt fixe contre des paiements à taux d'intérêt flottant sur la base d'un montant nominal libellé dans une seule et même monnaie. Le montant nominal de référence sur la base duquel sont établis les paiements ne fait pas l'objet d'un échange.

Swap de taux d'intérêt multidevises – entente contractuelle entre parties portant sur l'échange de paiements du principal ainsi que des intérêts fixes ou flottants, libellés dans des monnaies différentes. Le montant nominal sur la base duquel sont établis les paiements ne fait pas l'objet d'un échange.

Siège Social

423, rue Main
C.P. 816, Stn. Main
Winnipeg, (Manitoba)
Canada R3C 2P5
Tél. : (204) 983-0239
Télééc. : (204) 983-3841
Telex : 07-57801
Site web : www.cwb.ca

Saskatoon, (Saskatchewan)

310-15, boul. Innovation
Saskatoon, (Saskatchewan)
Canada S7N 2X8
Tél. : (306) 975-6999
Télééc. : (306) 975-6966

Airdrie, (Alberta)

121, rue Main S
Airdrie, (Alberta)
Canada T4B 2B6
Tél. : (403) 912-4180
Télééc. : (403) 912-4181

Vancouver, (Colombie-Britannique)

650, édifice Marine
355, rue Burrard
Vancouver, (Colombie-Britannique)
Canada V6C 2G8
Tél. : (604) 666-2992
Télééc. : (604) 666-0293
Telex : 04-508862

Beijing, Chine

Bureau 708, Tour B
Beijing COFCO Plaza
8, rue Jianguomen Nei
Beijing, Chine 100005
Tél. : 011-86-10-6526-3908
Télééc. : 011-86-10-6526-3907

Tokyo, Japon

3^{ème} étage, Toranomom n° 11, édifice Mori
6-4, Toranomom 2-chome
Minato-ku
Tokyo 105-0001, Japon
Tél. : 011-81-3-3519-2288
Télééc. : 011-81-3-3519-2287

